



*Président* : M. INSANALLY  
(Guyana)

*La séance est ouverte à 15 h 40.*

**Point 127 de l'ordre du jour (suite)**

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/48/414/Add.3)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Avant d'aborder le point de notre ordre du jour pour cette séance, j'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/48/414/Add.3. Dans une lettre contenue dans ce document, le Secrétaire général m'informe que, comme suite à ses lettres datées des 21, 24 et 27 septembre 1993, le Mali a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

**Allocution de M. Gonzalo Sánchez de Lozada, Président constitutionnel de la République de Bolivie**

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président constitutionnel de la République de Bolivie.

*M. Gonzalo Sánchez de Lozada, Président constitutionnel de la République de Bolivie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président constitutionnel de la République de Bolivie, S. E. M. Gonzalo Sánchez de Lozada, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Sanchez de Lozada** (*interprétation de l'espagnol*) :

J'aimerais transmettre mes salutations au Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Samuel Insanally du Guyana, à l'ancien Président, Stoyan Ganev de la Bulgarie, et au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Je les félicite de leur engagement envers les principes de la paix, de la justice, du développement humain et du droit international.

J'aimerais aussi saluer les chefs d'Etat et les représentants des Etats Membres qui sont réunis dans cette salle historique.

La Bolivie a été le pionnier des réformes structurelles qui ont été amorcées en 1985 avec l'avènement de la démocratie et de la liberté. Elle a ainsi stoppé l'hyperinflation qui régnait dans le pays - la septième plus haute inflation dans l'histoire de l'humanité - et elle l'a fait sans restreindre les droits de l'homme, mais au prix de sacrifices considérables. Je saisis cette occasion pour saluer celui qui a dirigé ce grand effort, le Président de notre pays pendant cette période, M. Victor Paz Estenssoro et, au nom de tous les Boliviens, je tiens à rendre ici un hommage spécial à son oeuvre empreinte de sagesse politique.

Rétrospectivement, cela peut ne pas sembler une tâche si difficile : régner pendant la crise économique et amener des changements pacifiques dans des conditions de liberté sont des activités qui sont menées dans de nombreux pays en

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.9  
15 octobre 1993

FRANCAIS

Amérique latine et ailleurs dans le monde. La situation en Russie, cependant, nous fait réaliser combien il peut être difficile de réaliser le consensus et la légitimité en gouvernant une société en crise, une société où le changement est nécessaire.

La voie empruntée par la Bolivie a demandé de l'audace et de l'imagination. Dans aucun domaine, nous n'avons hésité à demander à notre peuple de faire des sacrifices et de se charger de nouveaux fardeaux. Pourtant, nous sommes profondément inquiets lorsque nous voyons qu'alors que tant de pays s'engagent sur la voie de la démocratie et du changement et essayent de réaliser une croissance et un développement stables en préservant la justice sociale, nous notons qu'aucun effort n'est fait en contrepartie dans le monde développé.

La fin de la guerre froide a illuminé le phare de l'espoir, mais nous sommes surpris qu'elle n'ait pas engendré un accroissement de la coopération et de la solidarité internationales. Il y a avait davantage de coopération avant, en raison de la volonté de défendre les sociétés du tiers monde contre la menace communiste, de sorte que pendant la guerre froide, il y eut de réels efforts pour établir des relations sur la solidarité et le développement. Aujourd'hui, au contraire, les pays pauvres doivent faire face à des réductions de l'aide, les prix de nos matières premières continuent à dégringoler et le protectionnisme s'intensifie. En effet, en termes réels et pour ce qui est de la Bolivie, les prix actuels de l'étain, du tungstène, de l'antimoine, du café, du caoutchouc et du pétrole sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1930, pendant la grande dépression.

Il est difficile de percevoir, dans ce sombre cadre, la façon dont nous allons résoudre nos problèmes : la migration des zones rurales aux zones urbaines et des villes vers le monde développé; l'accroissement du trafic des stupéfiants; et le phénomène des pauvres gens qui sont pratiquement forcés de saccager la nature pour assurer leur propre survie. Cela engendre un cercle vicieux de pauvreté croissante.

Le paradoxe de notre époque est que, dans un monde qui dans l'ensemble s'enrichit, la pauvreté s'accroît.

L'écart est de plus en plus grand entre les nantis et les démunis. La stabilité précaire, issue de carences internes tant sociales qu'économiques, est un problème auquel nous devons tous nous attaquer, mais il faut également que des changements se produisent d'urgence dans la manière dont on affronte le problème de la solidarité et le développement de la communauté des nations et les sociétés humaines.

Les pays développés doivent prendre conscience du fait que, tôt ou tard, la situation actuelle ne favorisera personne

et sera nuisible à tous. Je crois réellement que nous devons comprendre clairement que la croissance démographique, le doublement de la population, la destruction de l'environnement, la production et le trafic de drogues illégales et les migrations des pays pauvres vers les pays riches vont affecter non seulement ces pays, mais le monde en général.

Il n'y a qu'une seule solution. Nous savons déjà que lorsque les revenus s'accroissent, que les femmes sont scolarisées et que s'instaure la justice sociale, l'accroissement démographique se modifie. Nous savons que, pour rétablir l'équilibre entre l'environnement et la société, les individus doivent être scolarisés et comprendre leur héritage particulier quant à la façon de vivre en harmonie avec la nature - comme dans le cas de notre pays.

Tout comme nous avons appris que la nature peut nous punir lorsque nous lui portons atteinte, le moment est venu pour tous les pays - développés ou non - de prendre conscience du fait qu'il est inacceptable que les riches continuent de s'enrichir et que les pauvres continuent de s'appauvrir. Comme nous le savons la solution ne réside pas simplement dans la fourniture de dons ou d'aide. Mais il n'y a pas d'autre façon d'atteindre cet objectif si nous ne changeons pas les vieilles idées. Une expression anglaise en dit long : "trade, not aid" - des échanges commerciaux plutôt qu'une aide. Mais il semble que le destin du monde sous-développé est "no trade and no aid" - ni échanges commerciaux ni aide - ce qui est absolument inacceptable pour tous si nous désirons créer une société nouvelle, plus juste et plus pacifique.

A mesure que le temps passe, les solutions seront plus difficiles et plus coûteuses en termes humain, social et économique. Je crois que les dirigeants actuels du monde doivent faire preuve d'une grande lucidité et de prévoyance. Ils doivent faire face aux problèmes et leur trouver des solutions qui soient véritablement efficaces. Je ne dis pas que nous devons copier les solutions du passé, mais il y a eu dans le passé des plans, comme le Plan Marshall, qui ont aidé les donateurs comme les bénéficiaires. Des démarches analogues sont nécessaires.

Nous avons attendu avec beaucoup d'espoir la signature du Traité de libre-échange entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique, et nous félicitons le Président Clinton pour la volonté dont il a fait preuve de lutter contre les forces du protectionnisme dans son pays et ailleurs en Amérique du Nord afin de promouvoir le Traité. Un petit pays comme la Bolivie place tous ses espoirs dans ce traité; elle y voit la possibilité de vendre ses produits aux pays développés au lieu de voir ses concitoyens y immigrer.

Nous aspirons à une conclusion rapide et fructueuse de l'Uruguay Round. Nous croyons que le seul espoir de notre société est de disposer de la liberté d'opportunité dans la production. Les enfants du monde réclament que leurs parents puissent travailler et ramener à la maison le pain quotidien. Ils ne demandent rien d'autre. Mais cela ne se produit que lorsque les pays - une société, le monde - se montrent solidaires et offrent à chacun un accès et des possibilités égales. Nous ne demandons pas d'être traités différemment; nous ne demandons pas d'aide. Nous demandons de pouvoir travailler et exporter nos produits, et de ne pas être obligés d'exporter uniquement les personnes les plus talentueuses et les plus vigoureuses de nos sociétés vers le monde développé.

En Bolivie, nous tentons de revenir à l'avant-garde du changement avec des projets d'ouverture à la technologie et aux capitaux étrangers et avec aussi la participation de notre peuple. Notre pays est pauvre. Notre peuple sait qu'il a besoin de technologie et de capitaux. Nous pensons parvenir à lancer dans les années qui viennent un plan novateur et ambitieux, mais réalisable. Il s'agit d'un plan formé de trois éléments essentiels : capitalisation, démocratisation et participation populaire.

Premièrement, nous voulons inviter des capitaux étrangers pour qu'ils puissent mettre à notre disposition une administration, une technologie et des ressources renouvelées afin de doubler le patrimoine de nos entreprises publiques. L'idée n'est pas de vendre le patrimoine ni de se limiter à la participation de l'Etat. Deuxièmement, 50 % des actions des entreprises doivent être détenues par le peuple bolivien afin que chacun participe à ces entreprises et se sente participer au processus de développement économique.

Beaucoup se demandent comment nous pouvons fournir gratuitement des biens à des personnes qui ne savent ni lire ni écrire et dont les origines ethniques et culturelles sont différentes. La vérité est que, en Bolivie, beaucoup de gens ne savent pas lire, mais ils savent compter. Ils savent ce que veut dire participer et faire partie de ce pays. Avec leur participation, nous voulons apporter directement aux communautés des quartiers pauvres et aux communautés rurales l'éducation et la santé dont elles ont besoin pour participer à la gestion.

À l'aube du nouveau siècle et du nouveau millénaire, la démocratie représentative ne suffit plus. Il faut une démocratie participative. La population veut participer et elle le fera très bien lorsque seront abordées des questions qui influent sur sa vie et son avenir. Nous croyons que, grâce à cette forme de participation, les maigres ressources dont dispose notre société engendreront une plus grande productivité. L'utilisation de ces ressources et l'évaluation de la demande permettront à nos sociétés d'aller de l'avant.

Mais la participation en Bolivie n'est pas un simple mot. Le Vice-Président de la Bolivie, Víctor Hugo Cárdenas, est actuellement le Président en exercice. Il est, ce qui est tout à l'honneur de la Bolivie, un paysan indien aymara, un grand professionnel et un grand intellectuel, et pour la première fois en 500 ans, un Président en exercice est sorti d'un groupe ethnique. C'est la preuve que dans notre société, nous voulons que chacun participe. Nous voulons remédier aux injustices séculaires, nous voulons essayer le changement, incorporer les personnes et non pas les exclure. Nous voulons créer l'unité tout en respectant la diversité, aussi bien lorsqu'il s'agit de l'écologie et de l'environnement, que de problèmes culturels, géographiques et raciaux.

Nous croyons que cette capacité d'inclure et non pas d'exclure, nous aide à édifier une société dans laquelle il y a du changement dans l'ordre et de l'ordre dans le changement. Et bien que nous soyons parmi les pays les plus pauvres d'Amérique latine et du monde, nous sommes un exemple du fait qu'il est possible de vivre dans la paix sociale, et de retrouver la stabilité, la croissance et la justice sociale, dans le cadre d'une société démocratique, car en Bolivie, la démocratie fonctionne parce que la population cherche le consensus, pratique le respect et accepte la diversité.

Ce processus nous permettra d'être en mesure d'affronter les problèmes d'emploi, d'éducation et de santé, et avant tout de nous occuper du secteur rural où règne la plus grande pauvreté et qui est peut être l'un des secteurs les plus pauvres du monde entier.

Il est certain qu'une croissance dynamique réduirait le besoin de cultiver la feuille de coca. En Bolivie, nous avons réussi à réduire de 50 % la superficie plantée en coca. Nous l'avons fait sans la violence de la guérilla qu'accompagne le narcotraffic et sans les cartels qui se sont imposés dans le pays. Et tandis que nous progressons dans cette voie, nous sommes conscients que la seule activité de développement de rechange est l'industrie légère aux fins de l'exportation. Il est inutile de dire au paysan bolivien, comme nous l'avons fait : éliminez la culture du coca, cultivez le café alors que le prix du café a diminué de moitié; ou cultivez le cacao, lorsque personne ne veut de cacao, et qu'il en est de même pour le caoutchouc. La recherche de produits de rechange soulignent combien il importe de permettre à des pays comme la Bolivie - et la Bolivie en particulier - d'exporter vers les pays développés des produits, avec leur valeur ajoutée, sous forme de produits manufacturés, au lieu d'exporter les produits nuisibles comme la drogue au reste du monde. Nous continuerons néanmoins de lutter contre le narcotraffic. Nous continuerons de le faire compte tenu de l'engagement que nous avons pris envers l'humanité et envers notre peuple. En dépit de notre pauvreté, nous

sommes heureux de noter que de nouveaux efforts sont faits pour réduire la demande, mais ce que nous voulons c'est réduire l'offre. Nous voulons éliminer ce commerce si dangereux sur le plan social, légal et institutionnel. Nous nous efforçons d'éliminer cette culture, et recherchons l'option zéro. Nous espérons y parvenir avec ou sans aide. Mais nous y réussirons d'autant mieux si nous bénéficions d'une aide, de la compréhension et de la collaboration du monde entier, qui lui aussi, est menacé par ce terrible fléau.

Notre projet est ambitieux, mais réalisable. Et nous reconnaissons que la principale responsabilité en ce domaine revient aux Boliviens. Nous ne pouvons attendre que quelqu'un nous aide. Nous savons, comme tous les pauvres du monde, que la faim ne peut attendre et que l'on doit trouver les solutions soi-même. Mais, et je le dis sincèrement, nous aurons de grandes difficultés à surmonter ces problèmes sans la coopération internationale, sans un signal nous indiquant que l'aide ne s'arrêtera pas, alors que montent les barrières commerciales.

La Bolivie est profondément attachée à l'environnement. Nous avons eu tort d'invoquer de plus en plus la pauvreté pour justifier la destruction des ressources naturelles que nous utilisons dans notre vie quotidienne. Et nous avons un grand projet, d'importance internationale et mondiale, non seulement pour résoudre les problèmes de notre balance des paiements ou pour créer un important centre industriel qui servirait de base à l'énergie dont nous avons besoin, mais pour contribuer à diminuer la pollution de l'environnement. Il s'agit d'un projet de construction, conjoint avec le Brésil, d'un gazoduc qui apporterait cette richesse que nous possédons en Bolivie jusqu'au marché de San Pablo. Il s'agit d'une énergie bon marché, qui ne pollue pas et qui est utilisée dans l'industrie et dans les automobiles. Nous pourrions ainsi contribuer à réduire la pollution en Amérique du Sud à sa source pour le bien du monde entier, comme pour celui des Boliviens et des Brésiliens.

Les droits de l'homme doivent être l'emblème de la nouvelle communauté mondiale, et nous devons veiller à ce que le droit au développement dans la justice sociale soit réalisable. Nous ne demandons pas un cadeau, mais une opportunité. L'Organisation des Nations Unies est en train de changer. Elle doit changer; le monde a changé. Après le grand affrontement de la guerre froide, il faut faire face au mal causé, surtout dans le tiers monde. Il faut réorienter la solidarité dans le monde, non pas sous forme d'assistance. Il faut que nous acceptions un concept réellement très simple et logique : les pays s'enrichissent lorsqu'ils pratiquent les échanges avec d'autres pays riches. Croire que le riche est riche parce que la majorité est pauvre est une idée du passé. La seule façon de générer la richesse - et c'est la grande

leçon de notre temps - est d'aider les peuples à briser les chaînes de la pauvreté.

Nous saluons l'accord intervenu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Il marque le début d'une nouvelle ère de paix et d'un nouvel esprit de justice et de dialogue entre nations qui s'affrontaient pour des raisons historiques. La reconnaissance mutuelle de l'inadmissibilité d'acquérir des territoires par la guerre est un grand pas en avant, comme l'est la grande leçon historique selon laquelle, même dans les régions où des différends territoriaux persistent avec acharnement, le dialogue civilisé, le bon sens et l'humanité peuvent donner des résultats qui rapprochent les peuples au lieu de les éloigner.

Il y a peu de temps, au coeur de l'Amérique latine, deux pays qui, il y a 61 ans, ont été séparés par une guerre - le Paraguay et la Bolivie - se sont rencontrés et ont décidé de forger un avenir commun. En réalité, cela a eu de grandes conséquences pour nous car, après cet accord, après cette accolade entre les deux peuples, les vétérans de la guerre du Chaco dans notre pays ont défilé en brandissant le drapeau du Paraguay. Si les survivants eux-mêmes, parmi ceux qui ont lutté - beaucoup d'autres ayant péri - sont disposés à oublier, comment pourrions-nous, nous, ne pas oublier aussi?

Ces exemples édifiants montrent que les conflits les plus virulents peuvent être résolus et nous laissent espérer sincèrement que ce même esprit présidera à la quête d'un règlement définitif de la question de l'isolement maritime de la Bolivie, qui dure déjà depuis 114 longues années. De nombreuses personnes demandent comment nous pouvons réclamer ce qui a été perdu il y a 114 ans. Je leur répondrai que nous avons beaucoup de patience; notre peuple a attendu 500 ans pour qu'on lui rende sa terre, son pays, et son droit à la participation. J'estime qu'il n'y a pas de prescription pour l'injustice et nous continuerons de réclamer - en recourant à la raison, jamais à la force - notre droit à un débouché maritime, tant que l'océan ne se sera pas tari, car alors il n'y aurait plus de problème et nous ne réclamerions plus rien!

Mais je crois que ce serait réellement un affront que de continuer de bloquer les retrouvailles historiques que réclament deux peuples frères. Au niveau du gouvernement, au niveau des classes dirigeantes, on continue de discuter sur un problème que les peuples de nos deux pays veulent résoudre. Des solutions sont possibles; les miracles existent, mais nous savons, et nous l'avons vu, que les miracles sont le résultat de travail et d'imagination. C'est pourquoi nous nous engageons, sans agressivité, avec une tranquillité et sérénité totales, à déployer tous nos efforts et toute notre

créativité pour trouver des solutions qui soient à la hauteur du défi et du nouveau monde dans lequel nous vivons et du changement que nous exigeons.

A cette époque de changement, nous revendiquons la créativité et l'effort. Nous savons que ce qui compte, c'est ce que l'on accomplit soi-même, et c'est ce que nous demandons. Mais il est indispensable d'avoir un comportement solidaire dans ce monde, pour qu'à tout le moins, nous ayons l'occasion de montrer ce que nous pouvons faire.

Il est indispensable également d'avancer en toute sécurité dans les nouvelles voies que trace l'histoire. Nous demandons et rechercherons toujours, en redoublant d'effort, que cette voie soit celle de la solidarité, du bien-être et de l'amitié entre pays et entre peuples.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président constitutionnel de la République de Bolivie de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Gonzalo Sánchez de Lozada, Président constitutionnel de la République de Bolivie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

## Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

#### Allocution de Mme Kim Campbell, Première Ministre du Canada

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Première Ministre du Canada.

*Mme Kim Campbell, Première Ministre du Canada, est escortée à la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à la Première Ministre du Canada, la Très Honorable Mme Kim Campbell, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Mme Campbell** (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : L'année qui s'est écoulée depuis la dernière Assemblée générale a été marquée par des événements extraordinaires. Nous avons été témoins de percées décisives dans deux régions qui depuis des décennies troublaient sans cesse la communauté internationale : l'Afrique du Sud et le Moyen-Orient. Il ne sera certes pas facile, dans les deux cas, de parvenir à un heureux dénouement, mais nous avons de

bonnes raisons d'espérer. Le Canada salue le courage et la clairvoyance des parties en cause et s'engage à continuer de faire sa part pour favoriser la réalisation de nouveaux progrès.

Mais pendant ce temps, de nouvelles tragédies sont survenues - en Somalie, en Bosnie, en Angola et ailleurs - qui, jusqu'ici, ont résisté à nos meilleurs efforts de pacification.

C'est dans ce contexte d'optimisme renouvelé et d'espoirs anéantis que je voudrais vous parler de la vocation primordiale de l'ONU : la défense et la promotion de la paix et de la sécurité, et des conditions dans lesquelles elles peuvent régner. Cette vocation, c'est aussi celle du Canada.

Depuis 1956 quand, à l'instigation de Lester B. Pearson, l'ONU est intervenue pour la première fois pour assurer le maintien de la paix, nos soldats ont été de toutes les missions; ils ont payé de leur sueur et de leur sang aux côtés des soldats d'un nombre croissant d'autres Etats Membres. Depuis 1956, près de 100 000 militaires canadiens, hommes et femmes, ont participé à des opérations de l'ONU dans tous les coins du monde. Cette contribution a été coûteuse, notamment en vies humaines. Elle est cependant un important motif de fierté pour la plupart des Canadiens, une expression tangible de notre quête nationale d'un monde meilleur.

Les Canadiens parlent d'expérience, d'une expérience issue de leur engagement. Nous voyons les changements qu'il faut apporter et les principes qui doivent demeurer immuables. Le monde est avide de solutions multilatérales aux conflits et aux guerres qui le déchirent. Pour nous tous, pour l'ONU, c'est le moment d'agir. Il se produit actuellement des changements décisifs sur la scène politique. Les certitudes de la guerre froide ont cédé la place à un sentiment d'imprévisibilité et d'instabilité, à l'inquiétude politique quant à ce que nous réserve l'avenir, à l'incertitude quant à l'issue de nos entreprises collectives. La plupart des pays se sentent davantage en sécurité sur le plan militaire, mais nos citoyens, dans leurs vies personnelles, se sentent souvent moins rassurés quant à leur bien-être et à celui des générations futures.

Mais cette perspective générale ne doit pas masquer les dangers militaires bien réels qui persistent : dangers d'accumulation excessive d'armes conventionnelles, dangers de prolifération d'armes de destruction massive - chimiques, biologiques et nucléaires - et dangers, immédiats entre tous, de conflits et de tragédies humaines découlant de l'éclatement de sociétés civiles et politiques à l'intérieur de certains Etats et par delà des frontières fragiles et souvent nouvelles.

Le monde a appris de dures leçons ces dernières années. Premièrement, notre sécurité dépend de celle des autres. Dans tous les domaines où surgissent des sujets d'inquiétude - qu'il s'agisse de l'armée, de l'économie, de l'environnement ou de la santé - aucune nation ne peut s'isoler des autres. Nous sommes tous touchés, en bien ou en mal, par ce qui se produit au-delà de nos frontières. Et nos propres actions, à l'intérieur de nos propres frontières, ont inévitablement des répercussions dans l'ensemble de la communauté des nations.

Deuxièmement, notre sécurité est indivisible. Nous ne pouvons pas faire abstraction des liens qui existent entre les grandes questions de l'heure, par exemple la croissance économique, la protection de l'environnement et les mouvements de population. Si la situation se détériore dans un domaine, tout l'ensemble peut s'en trouver déstabilisé. Nous devons considérer la sécurité dans une optique plus générale, une optique qui s'attarde aux sources premières de l'insécurité, une optique qui embrasse des questions de développement économique et de prospérité, d'intégrité de l'environnement, de protection contre le crime et la violence physique, de santé, d'appartenance à des collectivités qui reflètent nos valeurs, nos traditions et nos aspirations.

Troisièmement, nous avons appris que la véritable sécurité n'est pas une question de contrôle et de répression mais plutôt d'équilibre entre des intérêts divers, tant à l'intérieur des pays que par delà les frontières.

Quatrièmement, nous devons trouver des moyens de coopérer davantage dans la recherche de solutions aux problèmes de sécurité, une façon d'optimiser les atouts particuliers de nombreuses institutions existantes. Nous imaginons une série d'accords de collaboration - de portée locale, régionale et mondiale - qui constitueraient les éléments d'un nouveau système de sécurité collective gravitant entièrement autour de l'ONU.

La Charte des Nations Unies fournit elle-même des indications utiles à cet égard, puisqu'on y décrit le genre de relations qui pourraient s'établir entre l'ONU et les organismes régionaux en ce qui concerne le "règlement pacifique des conflits locaux". La coopération qui s'est établie en Europe entre l'ONU, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Communauté européenne; entre l'ONU, le Commonwealth et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en Afrique; et entre l'ONU et l'Organisation des Etats américains (OEA) en Amérique centrale et en Haïti nous a fait progresser considérablement sur la voie tracée par les rédacteurs de la Charte. De plus, les organisations régionales sont souvent le mieux placées pour éliminer des facteurs locaux d'instabilité ou de conflit, dans les cas, par exemple, de

différends au sujet de l'eau, des changements démographiques ou des problèmes touchant aux droits de l'homme.

Pendant des décennies, la guerre froide nous empêchait d'agir. Ce temps est maintenant révolu. Plus rien ne nous empêche maintenant de remplir la promesse de notre Charte de nous doter d'un système mondial de sécurité axé sur la coopération et articulé autour des Nations Unies. Car il n'y a que l'ONU qui puisse servir de tribune universelle pour l'élaboration de nouveaux principes et la négociation de nouvelles règles et normes. Et seule l'ONU, avec sa stature universelle, est en mesure de faire peser tout le poids de la communauté internationale sur des problèmes particuliers ou critiques.

Au cours des cinq dernières années seulement, la participation de l'ONU à diverses opérations militaires multilatérales a augmenté de façon exponentielle. Il y a cinq ans, on comptait sept opérations de ce genre; aujourd'hui, on en compte 16. Il y a cinq ans, le nombre de militaires participant à des opérations de l'ONU s'établissait à 9 000; aujourd'hui on en compte près de 80 000, chiffre supérieur à celui de l'effectif régulier des forces armées canadiennes. Et de la façon dont les choses évoluent aujourd'hui dans le monde, il semble qu'il faudra inévitablement lancer encore plus d'opérations du genre.

La transformation récente des opérations de l'ONU n'est pas seulement d'ordre quantitatif. L'ONU est maintenant engagée dans diverses activités qui débordent largement les concepts traditionnels de maintien de la paix auxquels nous étions habitués dans le passé. L'Agenda pour la paix du Secrétaire général a eu beaucoup de retombées concrètes, et il faut s'en réjouir. Il convient tout à fait de nous demander s'il est opportun pour l'ONU d'affecter ses ressources à la solution des crises internationales et, le cas échéant, dans quelles conditions. Il convient aussi de nous demander si elle dispose des instruments nécessaires pour accomplir ce qu'on attend d'elle.

*(L'oratrice poursuit en français)*

L'expansion rapide des opérations de l'ONU ces dernières années est à la fois sans précédent et riche d'enseignements. Nous avons tous appris certaines leçons en cours de route, parfois de façon très brutale. Nous aurions tous intérêt à faire un bilan de notre expérience récente et à voir comment nous pourrions donner encore plus de portée à notre action collective.

Ayant participé activement à presque toutes les opérations militaires de l'ONU, le Canada a fait son propre diagnostic et tiré ses propres conclusions quant aux correctifs à apporter dans certains cas.

*(L'oratrice reprend en anglais)*

D'abord, nous devons améliorer notre capacité collective de déterminer exactement la nature des menaces imminentes, de juger froidement les faits qui se rattachent à chaque cas particulier. Nous devons aussi améliorer notre capacité d'agir, de réagir fermement et efficacement devant les événements avant qu'ils ne dégènèrent en crises.

Il y a des mesures que nous pouvons prendre dès maintenant pour améliorer notre capacité collective dans le domaine de la diplomatie préventive. Les initiatives prises récemment en vue de renforcer notre système d'alerte rapide devraient être menées à terme. Il faudrait pour cela donner au Secrétaire général les ressources nécessaires pour effectuer une analyse politique indépendante, qui pourrait nous éclairer dans nos décisions avant que n'éclate un conflit armé, quand une intervention non militaire pourrait encore être efficace. Les alertes ne doivent pas seulement être données à temps; elles doivent aussi avoir un impact sur les décisions. Le Secrétaire général doit invoquer pleinement les dispositions de l'Article 99 de la Charte pour porter à l'attention du Conseil de sécurité les situations qui menacent la paix. Cela en soi contribuerait fortement à éveiller l'attention mondiale et à susciter l'action préventive qui s'impose.

Il faut accroître la capacité de l'ONU de faire de la diplomatie préventive par les bons offices du Secrétaire général. Les efforts que fait ce dernier pour résoudre ou éviter des douzaines de conflits doivent recevoir un appui tangible. Le déploiement préventif de forces de maintien de la paix - comme nous l'avons fait récemment dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine - peut se révéler très utile et, à long terme, nous éviter de puiser beaucoup plus abondamment dans des ressources déjà limitées.

L'expérience nous a révélé certaines lacunes dans la façon dont sont menées les opérations militaires de l'ONU dans le monde. Il nous incombe à tous d'agir rapidement pour les corriger. Premièrement, les opérations majeures ne peuvent plus être menées de façon circonstancielle. Il faut renforcer la capacité de gestion, la capacité de planification et la capacité opérationnelle de l'ONU. Il faut mettre en place un état-major permanent capable de coordonner en même temps au moins deux opérations multidimensionnelles à grande échelle. Pour être efficace, cet état-major devrait pouvoir compter sur des moyens exhaustifs de traitement de l'information et de planification.

Deuxièmement, il faut accroître la capacité de l'ONU d'amener rapidement les effectifs et l'équipement nécessaires sur le théâtre des opérations et d'assurer une coordination entre les sources qui les fournissent. Il est arrivé trop

souvent dans le passé que le Secrétaire général doit retarder des opérations sanctionnées par l'ONU en raison d'un manque de personnel ou de matériel.

Il faut aussi accroître considérablement la capacité de l'ONU d'envoyer rapidement des soldats aux endroits où la situation devient explosive. Les Etats Membres devraient à tout le moins s'engager formellement auprès du Secrétaire général à tenir à sa disposition des troupes prêtes à intervenir au besoin, comme l'a fait le Canada au cours de la dernière année.

Troisièmement, il faut que les Etats Membres des Nations Unies constituent et développent l'imposant effectif de soldats de la paix nécessaire pour les missions futures. Le maintien de la paix exige une multitude d'aptitudes, dont celles d'être sensibles aux particularités culturelles et de pouvoir agir comme médiateurs. Il faudra établir un programme de formation, à l'intention particulièrement d'un corps d'officiers de haut rang qui seront appelés à exercer leur commandement dans des situations complexes, difficiles et dangereuses. La formation est la clef de l'intégration efficace de différents contingents nationaux dans une opération.

Quatrièmement, nous devons nous assurer que les opérations sur le terrain répondent à des normes élevées de rendement. Le travail entrepris en vue d'établir un code de conduite et des modes d'opération communs à l'ensemble des militaires servant sous la bannière de l'ONU devrait être mené à terme dans les meilleurs délais.

Cinquièmement, il nous faut aussi éliminer ou réduire les risques de plus en plus graves auxquels sont exposées nos troupes de maintien de la paix. Avec d'autres, nous travaillons à clarifier et codifier les principes et mesures de protection des troupes de l'ONU, en particulier celles qui participent à des opérations de maintien de la paix. Le Canada fera des propositions quant aux dispositions particulières que pourrait contenir une telle convention, propositions qui seront débattues pendant l'actuelle session de l'Assemblée générale.

Ces dernières années, toutes sortes de propositions novatrices ont été faites en vue de rendre l'ONU plus apte à mener des opérations militaires multilatérales efficaces. On a discuté exhaustivement de ces suggestions au Canada, ainsi que dans d'autres pays. Certaines même émanent de nous. Nous sommes pleinement conscients, bien sûr, que notre point de vue en est un parmi d'autres. Pour concrétiser ces propositions, il faut toutefois un appui beaucoup plus général de la part des Etats Membres.

Il est donc temps de constituer un groupe de spécialistes civils et militaires ayant l'expérience des opérations de

l'ONU et de le charger d'évaluer toutes les propositions susceptibles de rehausser la capacité d'intervention des Nations Unies. Il conviendrait que ce groupe remette son rapport au Secrétaire général d'ici l'été prochain. On devrait y faire des recommandations claires sur la valeur de chacune des propositions, ainsi que sur la façon de les mettre en oeuvre et de les financer, ce qui est tout aussi important. Ce rapport pourrait ensuite guider nos décisions collectives sur l'opportunité d'adopter l'une ou l'autre des propositions. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions déterminer avec plus de précision non seulement les besoins potentiels, mais aussi le soutien qu'ils exigent.

Cet examen devrait notamment porter sur les éléments suivants : l'établissement d'un collège d'état-major permanent de l'ONU pour l'entraînement des officiers; la mise sur pied d'un plus grand nombre d'installations d'entraînement pour les troupes de l'ONU; la constitution d'un réseau de dépôts de matériel de l'ONU où l'on pourrait puiser l'équipement nécessaire aux nouvelles opérations afin de le faire parvenir rapidement aux forces de l'ONU; l'opportunité pour les Etats Membres de fournir au coût nominal, le cas échéant, du matériel et des ressources à mettre à la disposition des contingents de l'ONU qui en sont dépourvus; la création d'une force à déploiement rapide permanente sous commandement de l'ONU, qui pourrait prendre la forme d'une nouvelle force volontaire.

L'examen du groupe de spécialistes pourrait bien sûr porter sur d'autres questions. Ce qui importe toutefois, c'est que cette évaluation soit faite. Mon propre gouvernement entend étudier ces questions et d'autres dans le contexte d'une réévaluation de notre propre capacité militaire, y compris de notre participation aux opérations de l'ONU.

La sécurité ne consiste pas simplement à être en mesure de déployer un nombre suffisant de troupes en temps opportun. Les missions qui sont confiées actuellement à l'ONU font appel à des capacités qui dépassent largement celles des gardiens de la paix traditionnels. On a besoin maintenant de forces de police, de spécialistes des élections, de surveillants pour contrôler le respect des droits de la personne, d'ingénieurs, d'administrateurs et de tous autres experts que peut exiger la remise sur pied d'une infrastructure. Il ne suffit plus d'arrêter les hostilités; on attend maintenant de l'ONU qu'elle instaure la paix.

Nous passons graduellement à de nouvelles formes d'intervention qui ne se limitent plus à interposer des gardiens de la paix entre des forces hostiles. Reconstruire des sociétés pour qu'elles soient viables est une entreprise longue et complexe. Le rétablissement de la paix par des voies diplomatiques, le maintien de la paix par des forces militaires et civiles et la consolidation de la paix posent des défis d'un genre nouveau. Il devient évident, à notre avis,

que l'ONU doit adopter une approche plus intégrée et coordonnée si elle veut résoudre avec succès les nombreuses situations de crise qui font appel à ses forces. Nous avons remporté un certain succès à cet égard au Cambodge, mais beaucoup moins dans d'autres régions du globe, notamment en Somalie. Les opérations militaires de l'ONU ne permettent pas à elles seules de s'attaquer aux racines véritables des conflits. Ce n'est que grâce à un effort beaucoup plus concerté dans l'arène politique, économique et sociale que l'on pourra y parvenir. En fait, l'ONU doit se donner la capacité de reconstruire graduellement des sociétés ou des pays qui ont vu s'effondrer leurs structures internes.

L'instauration d'un régime efficace de sécurité collective, sous l'égide d'une ONU revigorée, sera onéreuse, mais la sécurité véritable se paie toujours. Cependant, les ressources sont limitées et nous devons tous partager le fardeau. Cela suppose qu'il faut payer intégralement et à temps les sommes dues à l'ONU. C'est ce que fait le Canada et nous nous attendons à ce que les autres pays fassent de même. On peut difficilement surestimer les dommages causés aux institutions de l'ONU, et à notre capacité d'action collective, par le fait que certains négligent de faire leurs versements et accumulent les arriérés.

Partager le fardeau de l'ONU signifie aussi prendre part à ses activités, en fournissant des troupes pour ses missions de maintien de la paix, ou des observateurs pour surveiller des élections, et ainsi de suite. Actuellement, le Canada fournit tout près de 4 % de toutes les forces de l'ONU. Il y a moins d'un an, cette proportion s'élevait à 10 %. Ce sont des chiffres assez remarquables si l'on considère que le Canada représente moins de 0,5 % de la population mondiale et que sa capacité militaire représente moins de 1 % de l'ensemble des dépenses militaires de la planète. Nous ne voulons pas dire par là que le Canada veut assumer un rôle moindre, davantage à la mesure de sa situation relative dans le monde; il faut plutôt se demander si les autres pays font leur juste part.

Partager le fardeau signifie également partager la responsabilité politique de façonner et de prendre les décisions, et de faire en sorte qu'on y donne suite et qu'on respecte les engagements pris. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'attention accrue que porte le Conseil à la rédaction des mandats, à la définition d'objectifs bien précis et à l'établissement des échéanciers. Il faut que les mandats soient clairs et réalistes si nous voulons que l'ONU demeure crédible et efficace.

Au Canada, comme dans de nombreux autres pays, le Gouvernement fait face à une situation budgétaire difficile et doit satisfaire une population qui exige des services gouvernementaux plus efficaces et plus économiques. Le

Gouvernement que je dirige a fait sienne depuis plusieurs mois la nécessité de rationaliser l'administration gouvernementale et de mettre fin aux chevauchements, au double emploi et au gaspillage. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens. Nous devons au contribuable de veiller à ce que les institutions internationales dont nous faisons partie appliquent les mêmes normes et se fixent les mêmes objectifs.

Les institutions des Nations Unies ne peuvent demeurer à l'abri des défis, financiers autant que politiques, qui se posent en cette fin du XXe siècle. Elles doivent elles aussi faire leur part en allégeant leurs structures, en devenant plus efficaces et plus concentrées, plus responsables et plus sensibles aux besoins. Elles doivent s'adapter, au même titre que les Etats Membres, aux nouvelles technologies, aux restrictions financières permanentes, à l'obligation de faire davantage avec moins de ressources. Les structures de l'ONU ne sont pas sacro-saintes. Les postes, les dépenses et les institutions doivent être assujettis au même type d'examen qui est maintenant la règle chez nous et ailleurs pour les structures administratives de l'Etat.

Nous applaudissons aux réformes amorcées par le Secrétaire général et nous nous engageons à appuyer les nouvelles mesures qui s'avéreront nécessaires. Nous l'invitons à aller de l'avant et nous incitons tous les Etats Membres à soutenir ses efforts. Notre sécurité, celle des générations à venir, en dépend.

Nous avons beaucoup à faire. Tous nos efforts en vue de redéfinir le rôle de pacification et de maintien de la paix de l'ONU seront vains si nous sommes incapables de trouver une solution collective à ce qu'il faut considérer comme la plus grave menace actuelle à la sécurité internationale : la prolifération un peu partout des armes de destruction massive. Dans de nombreuses régions du globe, la perspective d'un conflit où des armes nucléaires seraient employées risque de déstabiliser des situations déjà tendues et pourrait entraîner des catastrophes humaines aux proportions inimaginables. Nous devons mettre toute notre énergie collective à renforcer le Traité sur la non-prolifération (TNP), à imposer des sanctions sévères à ceux qui ne le respectent pas et à rassurer ceux qui s'y conforment. Nous sommes très heureux de la priorité que le Président Clinton attache à cette question et des mesures pratiques qu'il a proposées.

Nos priorités à nous sont claires : nouvelles réductions des armements nucléaires; prolongation indéfinie et adhésion universelle au TNP; négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires; mise en vigueur, le plus tôt possible, de la Convention relative aux armes chimiques; renforcement du Registre des armes

conventionnelles. Ces investissements directs dans la paix et la sécurité doivent s'accompagner d'une action collective pour s'attaquer aux racines mêmes de l'insécurité.

Nous devons établir et consolider les institutions démocratiques et la suprématie du droit. L'histoire contemporaine nous enseigne que les pays démocratiques sont les moins susceptibles de déclencher une guerre et les meilleurs garants de la paix. Le règne impartial du droit sur la scène nationale constitue le moyen le plus sûr de préserver la démocratie en pays démocratique; sur la scène internationale, il est le meilleur moyen de résoudre les différends avant qu'ils ne se transforment en crises.

Nous devons assurer la protection et la promotion des droits de la personne. La sécurité commence au niveau de l'individu et il ne peut y avoir de paix et de sécurité si les gens, individuellement ou collectivement, qu'ils fassent partie de la majorité ou de la minorité, sont incapables de protéger leur dignité et d'exercer leurs droits inhérents. L'Assemblée générale doit aller encore plus loin que la Conférence de Vienne qui a eu lieu plus tôt cette année et convenir d'établir d'ici la fin de l'année un haut commissariat des Nations Unies pour les droits de la personne.

Nous devons nous attaquer à la pauvreté, à l'indigence et au sous-développement économique, qui sont si souvent au coeur même de l'instabilité et de l'insécurité. Le Secrétaire général doit instituer un programme de développement qui n'hésiterait pas à repenser entièrement la manière dont l'ONU peut le mieux s'acquitter de son rôle important dans les sphères économique et sociale, tout en évitant de faire double emploi avec les activités que d'autres instances sont mieux à même de mener. Ce programme pourrait contribuer à redéfinir le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement viable, avec l'étroite collaboration des autres instances économiques et financières internationales. C'est le moins qu'on puisse faire pour les enfants du monde, en cette année du troisième anniversaire du Sommet des Nations Unies pour les enfants.

*(L'oratrice poursuit en français)*

Pour durer, la croissance économique doit être respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi nous devons donner suite aux engagements que nous avons pris collectivement au Sommet de Rio, l'an dernier, pour protéger l'environnement. Négliger de le faire aurait des répercussions économiques et sociales tout simplement inacceptables, comme en font actuellement l'expérience les milliers de Canadiens qui dépendent des pêches de l'Atlantique.

*(L'oratrice reprend en anglais)*

L'effondrement brutal des pêches dans l'Atlantique du Nord-Ouest et ailleurs nous commande d'intervenir de toute urgence. L'ONU doit adopter sans tarder un régime international exécutoire de conservation et de gestion des ressources de pêche en haute mer.

Il est clair cependant qu'aucune aide au développement, quelle que soit son importance, ne pourra jamais produire la croissance économique que susciterait une circulation plus libre des biens, des services, des capitaux et des idées entre les Etats Membres. La meilleure chose que nous puissions faire collectivement pour améliorer la prospérité des économies développées autant que celle des économies en développement serait d'amener, sans plus tarder, un dénouement heureux de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales. Les discussions en sont maintenant à un point critique; il faut éviter de rater cette précieuse occasion. Mon gouvernement demeure déterminé à faire sa part pour que cet objectif soit atteint et à poursuivre d'autres initiatives de libéralisation du commerce, notamment par la voie de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous sommes convaincus que cette entente permettra de rendre plus concurrentielles et plus ouvertes les économies du continent nord-américain et apportera un stimulant bien nécessaire aux échanges et aux investissements internationaux.

La paix et la sécurité ne sont pas offertes sur un plateau d'argent. Il faut travailler dur pour les mériter, dans nos pays respectifs, dans nos régions du globe et à l'échelle planétaire. Nous devons renouveler et revitaliser les structures existantes et, s'il le faut, en créer de nouvelles. Une occasion historique de donner une expression concrète à la Charte des Nations Unies, de respecter enfin la promesse faite à cette époque, s'offre à nous maintenant : celle d'ériger un régime coopératif de paix et de sécurité qui sache respecter les différences, mais qui adhère sans faillir aux principes universels de la dignité humaine et de la liberté. Il est temps, maintenant, de faire tous ensemble un pas en avant.

**Le Président** *(interprétation de l'anglais)* :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie la Première Ministre du Canada pour la déclaration qu'elle vient de faire.

*Mme Kim Campbell, Première Ministre du Canada, est escortée de la tribune.*

**Allocution de M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie**

**Le Président** *(interprétation de l'anglais)* :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Slovénie.

*M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie, est escorté à la tribune.*

**Le Président** *(interprétation de l'anglais)* :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République de Slovénie, S. E. M. Janez Drnovsek, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Drnovsek** (Slovénie) *(interprétation de l'anglais)* : Permettez-moi, Monsieur le Président, de présenter à la République du Guyana et à vous-même mes sincères félicitations pour votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Cette session se déroule à un moment de l'histoire du monde que tous s'accordent à qualifier d'exceptionnel, et il est donc important qu'elle connaisse tout le succès possible. Le fait que vous dirigiez ses travaux m'incite à penser qu'il en sera ainsi.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance pour la contribution apportée par l'ancien Ministre des affaires extérieures de la République de Bulgarie, S. E. M. Stoyan Ganev, en tant que Président de l'Assemblée lors de la quarante-septième session.

La présence même de la Slovénie en tant qu'Etat indépendant et que Membre de l'ONU témoigne adéquatement du fait que le monde a connu un changement fondamental. En compagnie d'un ensemble d'autres pays qui ont été récemment fondés, ou qui se sont soustraits du carcan de la souveraineté limitée - ou même les deux simultanément -, la Slovénie n'a pas, bien sûr, seulement subi ce changement, mais en a été un protagoniste. La force motrice de ces changements a résidé dans les aspirations démocratiques des pays, dans leurs mouvements démocratiques et l'action de personnes éminentes issues de toutes les sphères de la vie sociale. Nombre des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, et notamment le principe du respect des droits de l'homme, ont servi de motivation aux mouvements démocratiques dans leur lutte pour le changement politique et économique.

Nous ne devons pas oublier cela aujourd'hui, alors que nous observons les processus en cours dans la partie du monde autrefois dénommée l'Est. Les événements tragiques dont nous croyons qu'ils résultent de ce même changement ne doivent pas ternir la mémoire des mouvements pour la liberté et la dignité menés par des hommes et des femmes en tant qu'individus et que membres d'entités historiquement, culturellement et linguistiquement définies. Les difficultés que connaissent les nouvelles démocraties étaient prévues. Malgré cela, ces Etats consolident les institutions démocratiques et l'efficacité des mécanismes démocratiques. Par ailleurs, une autre partie - la plus petite - de l'Est est le

théâtre d'une énorme violence destructrice causée par une haine inconcevable.

L'ancienne terminologie, plaquée sur la notion de "pays de l'ancien bloc de l'Est", empêche une compréhension exacte des événements qui surviennent actuellement dans la partie du monde dont il s'agit ici. Les notions idéologiques doivent être remplacées par une terminologie qui respecte les caractéristiques culturelles et historiques de chaque région prise individuellement et que, dans l'histoire récente, toutes les politiques et les idéologies connues ont tenté d'effacer.

Les anciens pays socialistes ayant antérieurement donné naissance à des mouvements démocratiques sont maintenant le lieu d'un développement démocratique sûr. Par ailleurs, dans les pays dont les régimes totalitaires ont été soudainement confrontés à la fin du monde bipolaire et où les mouvements démocratiques n'en étaient qu'au tout premier stade, le vide idéologique subséquent a suscité un nationalisme accompagné d'un expansionnisme et de graves violations des droits de l'homme et des droits des minorités. L'ancienne Yougoslavie, Etat multiethnique typique et fédération composée de six membres territorialement distincts, a vécu à l'intérieur de ses anciennes frontières les conséquences de cette évolution différente, et c'est pourquoi elle n'a pu survivre.

Chaque région a ses propres caractéristiques particulières. Les respecter faciliterait dans une large mesure la stabilisation et améliorerait les perspectives d'un développement pacifique fondé sur la coopération multilatérale. Ce n'est pas seulement pour l'Europe dans le sens le plus large, que cela est valable, bien qu'il soit vrai que les processus de changement sont plus prononcés dans cette région, pour le meilleur ou pour le pire. Les changements dont je parle mettent durement à l'épreuve la plupart des principes de la coopération internationale et la plupart des mécanismes créés pour l'accroître. Le droit à l'autodétermination en est un exemple. Ce droit, d'une part, a été refusé à certaines nations alors que d'autre part, on a admis que le même principe fasse l'objet d'un abus permettant l'expansionnisme agressif et les saisies de terres.

Le rôle de l'ONU s'est considérablement accru depuis la fin de la guerre froide et l'Organisation se trouve face à un certain nombre de questions qui doivent être abordées d'une façon nouvelle correspondant à l'atmosphère nouvelle. Il est à présent plus ou moins clair aux yeux de tous que l'on ne peut se passer de nouveaux concepts, de nouveaux mécanismes devant permettre à cette organisation de réagir aux besoins de notre temps. Il est absolument essentiel de renforcer les droits de l'homme et la démocratie au sein des pays et que cela se reflète également dans les relations entre les pays.

On attend beaucoup de l'ONU pour ce qui est d'affronter ces questions et de s'y adapter efficacement. Pour ce faire, l'Assemblée générale devrait avancer des propositions dans ce sens. Je voudrais mentionner quelques-uns des domaines que pourraient englober ces propositions.

Le droit international a besoin d'une évolution plus poussée encore de ses dispositions fondamentales de même que de mécanismes de consensus pour leur application. Le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats doit être réaffirmé, mais tout en étant raisonnablement tempéré par des normes internationalement définies et appropriées. La coopération internationale et l'interdépendance de tous les Etats ne cessent de réduire la portée des questions qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des Etats, tandis que la portée de l'action internationale légitime s'élargit. Dans ce contexte, il semble apparaître une possibilité de protection nouvelle des droits de l'homme et des droits des minorités ethniques et de protection de l'environnement. La Conférence sur les droits de l'homme qui a eu lieu à Vienne en juin dernier a réaffirmé les normes mondiales de respect et de protection des droits de l'homme et a recommandé l'institution d'un haut commissaire aux droits de l'homme. La Slovénie a l'intention de présenter au cours de cette session des propositions visant à accroître les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, à renforcer le Centre des droits de l'homme et à instituer un poste de Haut Commissaire des droits de l'homme.

La coopération économique revêt une importance particulière. La coopération dans le cadre d'une série d'organisations internationales existantes et de mouvements d'intégration doit être envisagée dans le contexte de son extension à de nouveaux membres. Les accords de coopération économique entre membres et non-membres de blocs commerciaux sont déjà en cours de conclusion, même s'ils le sont parfois trop lentement. Quoi qu'il en soit, il est important que ces associations ne ferment pas la porte aux démocraties nouvelles, étant donné que cela pourrait gravement entraver le développement des économies de marché dans les nouvelles démocraties dès la première phase. Il faut espérer que les commissions économiques régionales, les institutions spécialisées de l'ONU et les institutions financières internationales useront de leur influence pour contribuer à éliminer les obstacles.

Au Sommet de la Terre à Rio l'année dernière, nous avons participé aux efforts tendant à instaurer une coopération internationale plus étroite en matière d'environnement. Nous offrirons tout l'appui possible à l'ONU pour réaliser les objectifs de la Conférence de Rio, y compris le développement durable, et pour relever en

même temps tous les nouveaux problèmes qui pourraient surgir dans ce domaine. Bien sûr, le succès nous échappera s'il n'y a pas de supervision et de sanctions appropriées.

La sécurité européenne depuis la fin de la guerre froide a pris un visage nouveau, et de nouveaux pays sont apparus sur la scène européenne. Quelques arrangements militaires aux objectifs déclarés de défense se sont dispersés et un certain nombre de pays recherchent de nouveaux arrangements pour garantir leur sécurité. Cela représente une occasion qu'il ne faut pas manquer de saisir. L'Europe doit être en mesure de combler le vide de la sécurité en mettant en place des arrangements de sécurité convenables et à long terme pour tous, d'autant plus que c'est la première fois dans l'histoire que la sécurité n'est pas liée à un accroissement du budget de la défense. C'est un fait encourageant. Mais d'autre part, nous nous trouvons face au danger de nouveaux conflits dans différentes régions. Cette situation, plus que toute autre chose, exige une diplomatie préventive qui, de par sa nature même, devrait faire l'objet d'une coordination de l'ONU, dont les conceptions devraient être définies à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Les associations de sécurité existantes, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et l'Union de l'Europe occidentale (UEO) devraient être systématiquement élargies, et il faudrait avoir soin de veiller à ce qu'il y ait coordination entre elles et les organes de décision de l'ONU. L'accord entre l'ONU et la CSCE signé en mai de cette année est encourageant de ce point de vue. Il peut être utile d'examiner sérieusement la possibilité de créer des forces pouvant rapidement entrer en action chaque fois que le Conseil de sécurité semble en mesure, en autorisant en temps opportun une action ferme, d'empêcher une crise.

Au cours des deux dernières années, la Slovénie a procédé de façon unilatérale à une réduction radicale de son potentiel militaire. Plus de la moitié des installations militaires de l'ancienne armée yougoslave qui se trouvaient sur le territoire slovène ont été réaffectées à des besoins civils. Toutefois, la République de Slovénie reste soumise à l'embargo sur les armes que le Conseil de sécurité a imposé à l'encontre de l'ex-Yougoslavie. Malheureusement, cette mesure n'a pas eu les effets souhaités dans d'autres parties de l'ex-Yougoslavie; elle a au contraire empêché les victimes de l'agression de se défendre efficacement. Nous estimons qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité réexamine cette décision et l'adapte aux réalités.

Je suis certain de ne pas être le seul à penser que tous ces nouveaux dilemmes que connaît le monde exigent également une réforme des structures et des mécanismes de l'ONU. L'Assemblée générale devrait utiliser plus pleinement sa propre compétence en la matière pour faire

face à des situations et prendre des mesures pour régler les questions de relations internationales. Le Conseil de sécurité, étant donné les circonstances nouvelles dans le monde et la nature des problèmes actuels, semblerait requérir une certaine modification afin d'être mieux à même de réagir de façon plus souple et plus effective. Il serait judicieux d'augmenter le nombre de ses membres pour le rendre plus représentatif et afin de renforcer sa responsabilité à l'égard des Etats Membres de l'ONU par l'intermédiaire de l'Assemblée générale. Un développement plus poussé de la compétence professionnelle du Secrétariat pourrait être envisagé, ce qui améliorerait les conditions de l'efficacité des activités du Secrétaire général. La situation actuelle du monde, alors que nous nous trouvons simultanément face à des conséquences potentiellement dangereuses de changements dont on ne peut d'autre part que se féliciter, aux prises avec les problèmes croissants bien connus des pays en développement, exige bien sûr une efficacité accrue de la part des mécanismes existants, voire des mécanismes nouveaux. Cela signifie qu'il sera également impossible d'éluder la question du financement du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

*M. Pursoo (Grenade) assume la présidence.*

Pour terminer, je dois malheureusement aborder également un sujet qui trouble et inquiète la communauté internationale depuis trop longtemps déjà : la crise qui existe dans certaines parties de l'ex-Yougoslavie. Bien qu'elle soit située à proximité des régions de conflit armé en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, la Slovénie n'a pas été directement impliquée dans les problèmes qui sont à l'origine de ce conflit armé, qui fait rage depuis deux ans. Cela ne signifie pas, bien sûr, que le peuple et le Gouvernement slovènes restent indifférents. La République de Slovénie respecte les sanctions et collabore à tous les efforts que déploie la communauté internationale pour rétablir la paix dans ces pays. Nous avons présenté des propositions visant à faire diminuer la crise, à trouver une solution politique et à mettre un terme à la guerre et aux souffrances. Malheureusement, la guerre continue de faire rage. La présence en Slovénie de 70 000 réfugiés en est un constant rappel. Leur prise en charge représente un lourd fardeau pour les 2 millions d'habitants de la Slovénie, même s'il est vrai que nous bénéficions de la coopération du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Toutefois, l'assistance internationale aux réfugiés décroît.

A notre avis, il est essentiel de respecter tous les principes sur lesquels doit se fonder l'ordre international de l'après-guerre froide. Cela encouragerait la nouvelle République fédérale de Yougoslavie à suivre ces principes et, comme les autres Etats fondés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, à solliciter son admission à l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions de la Charte.

Les intérêts politiques et économiques de tous les membres de l'ex-Yougoslavie ne peuvent commencer à être pris en considération que par la voie de négociations sur la succession de l'ex-Yougoslavie, sur un pied d'égalité juridique.

La Slovénie appuie, et continuera d'appuyer, toutes les initiatives tendant à créer un monde meilleur offrant des possibilités appropriées aux générations à venir - un monde fondé sur les intérêts mutuels de toute la communauté internationale, débarrassé des horreurs de la guerre, de la pauvreté et de la misère sociale, un monde dans lequel les droits de l'homme et la dignité de tout individu constitueront des normes respectées par tous les gouvernements.

J'adresse à l'Assemblée générale tous mes voeux de succès à la présente session dans ses travaux à cette fin.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République de Slovénie de son intervention.

*M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie, est escorté de la tribune.*

**M. Sattar** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le grand plaisir de présenter au Président de l'Assemblée générale les félicitations de la délégation pakistanaise à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-huitième session. Ses talents diplomatiques et sa vaste expérience, particulièrement à l'Organisation des Nations Unies, seront un atout précieux pour le succès de cette importante session de l'Assemblée.

Nous exprimons également notre reconnaissance et notre gratitude au Président sortant, M. Stoyan Ganev, pour la contribution mémorable qu'il a apportée à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée.

Un hommage particulier est dû au Secrétaire général de notre organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son dévouement et son dynamisme. Nous convenons avec le Secrétaire général que la paix, le développement et la démocratie sont liés et que

"Coopérer à l'intégration mondiale, voilà qui constitue maintenant un impératif incontournable pour tous les peuples du monde." (*A/48/I, par. 13*)

Le Pakistan est heureux de souhaiter la bienvenue à la République tchèque, à la Slovaquie, à l'Erythrée, à l'ex-République yougoslave de Macédoine, à la Principauté de Monaco et à la Principauté d'Andorre en tant que Membres

de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes prêts à coopérer avec eux dans les efforts qu'ils feront pour réaliser les objectifs de l'ONU.

Depuis son indépendance, le Pakistan est attaché à cet objectif et à cette noble vision de la Charte. Nous avons toujours cherché à respecter ses principes et nous réaffirmons notre foi dans leur validité éternelle. Comme dans le passé, le Pakistan continuera de fournir sa coopération sans réserve à tous les autres Etats dans les efforts communs visant à la réalisation des idéaux qui ont inspiré la création de l'Organisation des Nations Unies.

Près d'un demi-siècle plus tard, un examen rétrospectif suscite des sentiments mélangés. Les échecs et les actes d'omission de l'Organisation des Nations Unies nous hantent et nous affligent; et pourtant, les Membres des Nations Unies ont bien des raisons de se réjouir : certaines réalisations de ces décennies sont considérables.

Plus de 130 nations sont sorties de la longue nuit de la colonisation et de la domination étrangère, chacune contribuant par son génie unique à enrichir la civilisation mondiale et à faire progresser la cause de la dignité humaine.

Le cauchemar d'un holocauste nucléaire a été évité. Les stocks d'armes de destruction massive ont été réduits. La rivalité et l'affrontement idéologiques ont cédé le pas à la paix et à la coopération.

La démocratie continue de triompher. Les populations de nombreuses parties du monde ont accompli des progrès économiques et sociaux et jouissent de meilleures conditions de vie dans une plus grande liberté.

Dans les moments d'optimisme, nous percevons même la lueur d'une nouvelle aurore, d'une ère plus équitable et plus pacifique, où la puissance sera civilisée, où les divergences et les différends entre Etats seront résolus, non par l'agression ou l'intimidation, mais par des moyens pacifiques sur la base du droit et de la justice, comme ils le sont entre individus.

Cette vision qui nous paraît si tentante et si proche nous échappe pourtant. Les progrès de la communauté mondiale vers la paix et la prospérité sont à la fois lents et tortueux. Nous avons connus de nombreux revers et de multiples retards, et la vision de la paix semble alors reculer vers un horizon lointain.

Le respect des droits fondamentaux a été sévèrement sapé. Certains Etats ont fait preuve d'une indifférence et

d'un mépris flagrants à l'égard des normes internationales, autorisant leurs forces - voire les encourageant - à commettre des actes barbares qui révoltent la conscience des gens décents.

Au lieu de promouvoir les bonnes relations et la pratique de la tolérance, certains pays encouragent le chauvinisme et ces fléaux que sont le fanatisme et la haine. Il en est résulté des pogroms contre des minorités, et la destruction et la désécration de leurs lieux de culte.

Le nombre de personnes dans le monde qui ont été obligées de fuir leurs foyers et de devenir des réfugiés a atteint un niveau record, grevant les ressources disponibles pour leur venir en aide.

Le problème de la pauvreté s'est intensifié. Un milliard de personnes vivent dans le dénuement, sans alimentation ou abri adéquats. Pour elles, la vie est courte et brutale.

Manifestement, l'ONU a encore un long chemin à parcourir et de nombreux obstacles, anciens et nouveaux, à surmonter avant de pouvoir atteindre les buts et objectifs que la Charte lui a fixés. Mais alors même que nous faisons le décompte des défis variés qui nous sont lancés, nous pouvons tirer un certain encouragement de succès récents.

Une transition remarquable s'est produite au Cambodge où l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) a joué un rôle essentiel. La contribution louable du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Yasushi Akashi, et ses collaborateurs est une source de satisfaction pour l'Organisation et pour ses membres. Soucieux de promouvoir la paix et la stabilité, le Pakistan est heureux d'avoir fourni un contingent de 1 500 hommes à l'APRONUC au cours de la transition.

La Déclaration de principes signée par l'Organisation de libération de la Palestine et Israël est un événement positif. Appliquée de bonne foi, elle pourrait passer dans l'histoire comme un premier pas important sur la voie de la paix et de la coexistence au Moyen-Orient. Le respect des droits légitimes du peuple palestinien sera vital pour la réalisation de cet objectif et pour un règlement équitable des questions en suspens. Le statut d'Al Qods Al Charif reste un problème crucial qui intéresse les Pakistanais et certainement tous les musulmans du monde.

Nous espérons que la Déclaration, élaborée avec la participation digne d'éloges de la Norvège, et l'ordre du jour convenu entre la Jordanie et Israël donneront un élan aux négociations concernant la recherche d'une paix globale au Moyen-Orient pour laquelle les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité offrent une base acceptée et nécessaire.

En Afghanistan, l'arrangement auquel sont parvenus les chefs des moudjahidin ainsi que la formation d'un gouvernement de coalition sont une source de satisfaction. La consolidation de la paix permettra au peuple afghan de récolter les fruits de son épique victoire. Dans l'intervalle, il faut lancer immédiatement un programme pour la reconstruction de ce pays ravagé par la guerre. En fournissant des emplois, un tel programme renforcera le processus de paix. Le Pakistan est prêt à s'associer aux efforts déployés au plan international pour la reconstruction de l'Afghanistan. Une aide est également nécessaire pour le million et demi d'Afghans réfugiés au Pakistan qui sont toujours dans l'impossibilité de regagner leur patrie, en attendant la création de conditions économiques et politiques favorables.

L'évolution politique en Afrique du Sud ouvre des perspectives de paix et de liberté pour toute sa population. Le peuple sud-africain et le monde dans son ensemble félicitent de sa direction éclairée le vaillant combattant pour la liberté et l'homme d'Etat qu'est Nelson Mandela. Le Pakistan réagira de façon positive à ses propositions visant à ramener l'Afrique du Sud dans le concert des nations. La formation d'un gouvernement pluraliste et démocratique est en vue. Le Pakistan se réjouit de développer des relations étroites et amicales avec la nouvelle Afrique du Sud.

En Somalie également, des progrès notables ont été faits vers le rétablissement de l'ordre public et de l'administration, même si, regrettamment, le processus a été lent et pénible. Au Pakistan, nous sommes profondément affligés par les lourdes pertes en hommes subies par nos troupes en raison d'actes malavisés commis par une faction somalie. Cependant, le Pakistan ne renoncera pas à la mission qui lui a été confiée par les Nations Unies. Notre contingent continuera à porter haut les couleurs des Nations Unies, à prêter son concours aux opérations de secours et à encourager le rétablissement de la paix et de l'harmonie en Somalie, dont la population peut être assurée de notre indéfectible bonne volonté et de notre affection fraternelle.

Nous nous réjouissons des progrès réalisés au Mozambique, au Libéria et au Rwanda et j'espère que les accords nécessaires seront appliqués à la lettre et dans l'esprit. Les malheureux événements survenus en Angola doivent être inversés. Nous exhortons les parties concernées à rechercher le dialogue et la réconciliation nationale. La communauté internationale doit aider ces pays à rétablir la paix et la normalité.

L'immense tragédie de Bosnie-Herzégovine a terni l'optimisme engendré par la fin de la guerre froide. Un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies a été dépecé par l'emploi de la force, sa population brutalisée par

l'agression et un génocide commis de sang-froid. Des crimes contre l'humanité ont été perpétrés à une échelle sans précédent depuis l'Holocauste. La conscience de l'humanité a été scandalisée. Cependant, la communauté des Etats n'a pris aucune mesure pour défendre un petit Etat. Au contraire, elle a réussi à dénier à un Etat son droit naturel à la légitime défense. En fait, certains membres du Conseil de sécurité ont même fait obstruction aux tentatives d'aider les victimes de l'agression et de la boucherie, sachant parfaitement que les auteurs de l'agression étaient aidés et encouragés par leurs voisins ethniques.

Les mains liées, les Bosniaques ont été contraints de négocier un prétendu "accord". Ils ont été obligés de se soumettre à un diktat au mépris des principes de justice et même des résolutions du Conseil de sécurité. Un plan qui récompense l'agression et légalise la conquête de territoires par la force ne peut et ne saurait obtenir l'approbation de la communauté mondiale.

L'Assemblée générale peut encore agir, même en cette onzième heure, pour maintenir parmi les peuples du monde l'espoir qu'ils ont placé dans l'Organisation des Nations Unies. Elle doit hausser le ton pour défendre le droit et la justice, pour préserver la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, pour assurer une répartition équitable du territoire entre les différentes composantes ethniques, pour renforcer la force des Nations Unies afin qu'elle puisse maintenir et faire respecter la paix, protéger les zones de sécurité et fournir des secours pour lutter contre la faim et les rigueurs de l'hiver qui approche et pour punir les responsables des crimes bestiaux commis en Bosnie-Herzégovine.

L'Azerbaïdjan est une victime de plus de l'agression. Les Arméniens occupent le territoire azéri et expulsés des centaines de milliers d'individus de leurs foyers. Nous demandons la fin de cette agression et le retrait des forces arméniennes. De même, les réfugiés azéri ont besoin de recevoir une aide de la communauté mondiale pour soulager leurs souffrances.

La crise au Cachemire exige une action urgente des Nations Unies. L'Inde fait régner brutalement la terreur et la répression dans l'Etat occupé en tentant de soumettre le peuple du Cachemire par la force et de contrecarrer la lutte légitime qu'il mène pour réaliser son droit de décider de son propre avenir. Il s'agit, bien entendu, d'un droit naturel, mais, dans le cas du Cachemire, le Pakistan, l'Inde et les Nations Unies s'en sont spécifiquement portés garants. Les résolutions du Conseil de sécurité relatives au Cachemire l'ont consacré.

Des organisations non gouvernementales des droits de l'homme internationalement respectées ont apporté dans des

documents détaillés la preuve des crimes brutaux commis par les forces d'occupation indiennes.

Depuis 1990, Amnesty International fait état de violations massives des droits de l'homme au Cachemire par les forces indiennes, de la pratique de l'emprisonnement arbitraire, de la torture et de meurtres de Kashmiris détenus ainsi que de la perpétration de viols en tant que politique.

"Le viol est courant et la preuve existe qu'il est utilisé comme instrument de terreur",

a déclaré P. M. Vandarajan, maître de conférences à l'Université d'Oxford, qui s'est rendu, en septembre 1992, au Cachemire. Dans son rapport, publié par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (Paris), l'auteur rappelle :

"Les viols de masse infâmes commis par l'armée indienne à Kunan Poshpora ont été largement rapportés par la presse, aussi bien en Inde qu'à l'étranger. A ce jour, c'est l'exemple de loin le plus révoltant des excès brutaux commis par les forces de sécurité contre des femmes de la région."

C'est l'incident le plus révoltant, mais ce n'est certainement pas un incident isolé.

Le rapport dresse également la liste de cas de "disparitions" de personnes, et de jeunes gens qui "sont quotidiennement torturés au Cachemire", ainsi que d'exécutions extrajudiciaires ou illégales "dont la fréquence est alarmante".

Les titres mêmes des rapports publiés par des organisations internationales des droits de l'homme et par des journaux dignes de foi dépeignent les graves conditions qui règnent au Cachemire. Voici quelques titres de rapports publiés en 1993 : "Paradis en feu", rapport établi par Tim Gopsill au nom du groupe parlementaire britannique; "La honte de l'Inde", *The Observer*, journal publié à Londres le dimanche, du 17 janvier 1993; "L'intervention au Cachemire - Torture de détenus et attaques contre la communauté médicale", Asia Watch et Médecins pour les droits de l'homme; "Exécutions extrajudiciaires, viols, arrestations arbitraires, disparitions et autres violations des droits de l'homme fondamentaux commises par les forces de sécurité indiennes au Cachemire administré par l'Inde", rapport de la Fédération internationale des avocats pour les droits de l'homme; "Violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité indiennes au Jammu-et-Cachemire, rapport de la même organisation; "Le viol au Cachemire : un crime de guerre", Asia Watch et Médecins pour les droits de l'homme.

Le rapport d'Asia Watch, une division de Human Rights Watch à New York et à Washington, et de Physicians for Human Rights, à Boston, publié en juin 1993 conclut :

"Dans leur efforts visant à écraser le mouvement séparatiste militant du Cachemire, les forces gouvernementales indiennes ont systématiquement violé les droits de l'homme internationaux et le droit humanitaire. Les exécutions sommaires de centaines de détenus qui se trouvaient aux mains des forces de sécurité du Cachemire figurent parmi les violations les plus graves. Ces tueries sont perpétrées au nom de la politique..."

Les méthodes de torture incluent des raclées sévères, des électrochocs, la pendaison par les pieds ou les mains, l'écartèlement, les brûlures, la molestation sexuelle, les sévices et l'humiliation psychologiques. Une forme commune de torture consiste à écraser les muscles de la jambe avec un lourd rouleau de bois..."

Des dizaines de milliers de Cachemiriens ont été tués par les forces indiennes pendant les presque quatre ans qui se sont écoulés depuis le début de la répression indienne brutale de janvier 1990. Beaucoup d'autres encore ont été mutilés ou handicapés.

Les statistiques ne sauraient illustrer l'agonie d'un peuple ou brosser le tableau de son angoisse ou de sa douleur. Mais elles peuvent illustrer la résolution inébranlable d'un peuple décidé à recouvrer ses droits naturels. Maintenant, alors qu'elle entre dans sa quatrième année, la lutte du Cachemire continue de se fortifier de l'intérieur. Il a été établi sans le moindre doute que le peuple du Cachemire n'a pas accepté et n'acceptera pas l'occupation indienne. Il n'a pas accepté et il n'acceptera pas la domination indienne.

La position de l'Inde sur la question du Cachemire et sa politique dans le territoire occupé constituent un défi fondamental à la moralité et au droit internationaux. L'Inde proclame que le Jammu-et-Cachemire fait partie de l'Inde; cette revendication est historiquement et juridiquement dénuée de tout fondement. L'avenir de l'Etat n'est pas encore déterminé. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui prévoient un plébiscite pour décider du rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan, n'ont pas encore été mises en oeuvre. Un Membre de l'ONU ne peut pas se permettre de refuser la mise en application d'une résolution du Conseil de sécurité. Ces résolutions, de plus, ont été acceptées par le Pakistan ainsi que par l'Inde. La loi ne permet pas à une partie de renoncer unilatéralement à un accord international.

La lutte du peuple cachemirien pour recouvrer son droit à l'autodétermination est une juste lutte pour un droit fondamental. Elle mérite l'appui de tous les Membres de l'ONU. S'agissant du Pakistan, une partie au conflit, cet appui est une question de devoir aussi bien que de droit. Le Gouvernement et le peuple pakistanais demeurent inébranlables dans leur respect des résolutions du Conseil de sécurité et leur ferme appui au droit à l'autodétermination des Cachemiriens. Le Pakistan demande à l'Inde de s'acquitter de ses obligations au titre du droit. Nous demandons à tous les autres Membres de l'ONU de prendre des mesures appropriées pour qu'il soit mis fin aux violations des droits de l'homme perpétrées par l'Inde au Cachemire, et d'assurer la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité.

Des rapports récents font ressortir une escalade alarmante des abus de droits de l'homme commis par les forces indiennes au Cachemire. Afin qu'une enquête soit faite sur cette situation urgente de violations de droits de l'homme, nous avons adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité la semaine dernière et réitéré notre suggestion quant à l'envoi d'une mission d'enquête au Jammu-et-Cachemire. Si l'Inde n'a rien à cacher, elle devrait accepter notre suggestion.

En même temps que le règlement des conflits, le désarmement offre une véritable option pour que les Etats, grands et petits, puissent renforcer leur sécurité et étendre les frontières de la paix régionale et globale. La fin de la guerre froide a éliminé la menace de l'apocalypse nucléaire. Nous nous félicitons des accords conclus sur la réduction des armes stratégiques. Mais malgré cela, des milliers d'armes nucléaires sont encore entreposées dans les arsenaux des Etats dotés de ces armes. Nous espérons que ces Etats s'acheminent vers une nouvelle réduction et finalement une élimination complète de toutes les armes nucléaires. La Conférence de Genève sur le désarmement devrait reprendre ses travaux sur le programme de désarmement nucléaire, qui doit être terminé dans un délai donné.

Jusqu'à ce que le désarmement nucléaire soit réalisé, les Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires ont le droit d'être assurés par les Etats dotés d'armes nucléaires que ces derniers n'auront pas recours à l'utilisation ou à la menace de l'utilisation d'armes nucléaires. La disparition des blocs militaires rivaux qui s'appuyaient sur la dissuasion nucléaire pour assurer leur sécurité réciproque devrait permettre aux puissances nucléaires de s'engager à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser les armes nucléaires contre les Etats qui n'en possèdent pas.

Pendant plus de 20 ans, le Pakistan a préconisé la conclusion d'un traité complet d'interdiction des essais

nucléaires. Nous sommes donc heureux que les négociations soient sur le point de commencer à Genève pour la conclusion d'un tel traité. Le Pakistan participera activement à cette entreprise. Nous avons également fermement appuyé une interdiction globale de la fabrication des matières fissibles, qui devrait être réalisée sur une base non discriminatoire.

L'approche régionale s'est révélée être une façon efficace d'encourager la non-prolifération nucléaire. Le concept de zones exemptes d'armes nucléaires est finalement sur le point de se transformer en réalité. La dénucléarisation de la zone latino-américaine est entrée en vigueur cette année. Des arrangements mutuels de non-prolifération ont été également mis au point par le Brésil et l'Argentine. Le revirement dramatique du programme nucléaire qui a eu lieu en Afrique du Sud a créé les conditions nécessaires à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Au Moyen-Orient, aussi, les progrès du processus de paix peuvent créer un élan politique en faveur de la non-prolifération.

Malheureusement, les espoirs relatifs à la non-prolifération en Asie du Sud ont subi un grave revers lorsque l'Inde a fait exploser une bombe atomique en 1974. Néanmoins, le Pakistan a continué de préconiser des efforts visant à éliminer le danger de la prolifération en Asie du Sud. A cette fin, nous avons présenté plusieurs propositions. Celles-ci incluent la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud; la signature simultanée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) par l'Inde et le Pakistan; la vérification mutuelle par ces pays de leurs installations nucléaires respectives; un traité bilatéral d'interdiction des essais nucléaires; une conférence à laquelle participeraient l'Inde, le Pakistan, les Etats-Unis, la Russie et la Chine pour élaborer des arrangements de non-prolifération et de sécurité dans notre région. Malheureusement, ces propositions n'ont toujours pas été acceptées.

Le désarmement classique peut également être encouragé d'une manière plus efficace dans un contexte régional. La Conférence du désarmement, à Genève, devrait élaborer des principes pour encourager ce contrôle régional des armes et le désarmement dans le domaine des armements classiques. Le Registre des transferts des armes des Nations Unies s'est révélé être une expérience positive. Le Pakistan a fourni les informations requises sur ses acquisitions et ses ventes d'armes. Cependant, il est possible que ce registre ne brosse pas un tableau complet des dangers menaçant la paix dans différentes régions. C'est seulement lorsque le transfert et la fabrication locale des armements sont tous deux pris en considération que l'on peut procéder à une évaluation complète des équilibres et des déséquilibres en matière d'armements.

Pour encourager la paix et la prospérité, il est essentiel de faciliter plutôt que de restreindre l'application des technologies modernes au développement économique et social. L'ONU devrait préparer une étude complète des obstacles placés arbitrairement sur la voie de l'application de techniques de pointe pour la promotion du développement économique et social dans les pays en développement.

La récession mondiale des dernières années a infligé de grandes épreuves à de nombreux pays parmi les plus pauvres, et en particulier aux couches les plus pauvres de ces pays. Le nombre croissant de personnes qui vivent dans une pauvreté totale menace la stabilité politique dans de nombreux pays en développement. La communauté mondiale devrait accorder la plus haute priorité à un programme complet de développement.

Il faut s'opposer au protectionnisme. Les accords de l'Uruguay Round doivent être conclus d'ici la fin de l'année 1993. Des ressources publiques adéquates devraient être acheminées vers les pays en développement qui mettent en application des mesures de réforme et de libération économique de grande portée. Il faut se pencher d'urgence sur les besoins désespérés de l'Afrique. Un nouveau courant d'assistance publique devrait viser en particulier l'élimination de la pauvreté, les programmes de développement social et humain et la croissance durable dans les pays en développement.

Il est urgent que les pays en développement abordent le problème de la croissance inexorable et écrasante de leur population. Nous sommes infiniment reconnaissants au dévouement et aux efforts de M. Nafis Sadik, dirigeant infatigable du Fonds des Nations Unies pour la population. Nous espérons que la prochaine Conférence sur la population au Caire arrêtera une stratégie globale à long terme pour relever le défi de la croissance démographique. En même temps, les besoins des enfants du monde doivent occuper une place prioritaire à l'ordre du jour national et international.

Avec l'écroulement du rideau de fer, aucun obstacle politique ou idéologique n'empêche plus la création d'une économie véritablement mondiale, fondée sur les principes du marché. Nous espérons que les groupements économiques régionaux donneront une impulsion vers l'interaction et l'intégration économiques et non pas en sens inverse. Le Pakistan se trouve au carrefour de l'Asie du Sud, de l'Asie centrale, de l'Asie de l'Ouest et du Golfe. Il peut servir de lien entre ces régions voisines pour une coopération économique, commerciale et industrielle dont toutes profiteront.

Les Nations Unies sont la seule instance où les nations du monde puissent concerter leurs politiques pour mettre en

place de nouvelles structures de paix et de progrès dans le monde. Le Secrétaire général a montré la voie dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix".

Il est indispensable de renforcer les mécanismes de règlement des différends prévus dans la Charte des Nations Unies. En même temps, le Conseil de sécurité doit faire preuve d'une détermination plus uniforme et cohérente de mettre en oeuvre ses propres décisions et résolutions. Ce n'est qu'ainsi que la sécurité collective pourra devenir une réalité vivante.

Le Pakistan estime qu'un élargissement approprié de la composition du Conseil de sécurité est nécessaire pour renforcer son caractère représentatif. Il faudra rendre ses procédures plus transparentes. Les principes directeurs de la réforme doivent être la démocratie et l'égalité souveraine des Etats Membres. Nous ne saurions envisager d'accorder un statut privilégié à des pays qui ont, dans le passé, foulé aux pieds les principes de la Charte des Nations Unies et refusé d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

Les Nations Unies sont de plus en plus sollicitées dans le domaine du maintien et du rétablissement de la paix. Aujourd'hui, 80 000 hommes participent à quelque 17 opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Leur mission est souvent difficile et dangereuse. Les Membres des Nations Unies doivent néanmoins accepter les risques et aider les Etats et communautés menacés par des voisins et adversaires plus puissants. Le Pakistan est parmi les pays qui contribuent le plus aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Plus de 6 000 Pakistanais participent à présent à des opérations des Nations Unies.

Si les Nations Unies veulent s'acquitter de leurs responsabilités croissantes, elles doivent pouvoir compter sur des ressources stables et suffisantes pour financer leurs activités. Toute alternative pourrait entraîner des coûts énormément plus élevés.

La quarante-huitième session de l'Assemblée générale doit faire date et marquer une transition des habitudes de la guerre froide vers un effort visant à établir la paix et la prospérité universelle d'une ère nouvelle multipolaire. Pour y parvenir, nous devons arrêter la dangereuse prolifération des conflits et différends nationaux et ethniques, établir la primauté des droits de l'homme, de la démocratie et de la liberté, prévenir la prolifération des armes de destruction massive, avancer vers le désarmement nucléaire et classique et arrêter les forces du protectionnisme commercial et du mercantilisme pour favoriser le développement durable dans le monde.

Les défis que doivent relever les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont vraiment

considérables. Mais les possibilités d'une paix véritable et d'une prospérité universelle sont en même temps très prometteuses. Avec de la bonne volonté et en coopérant, les Etats Membres peuvent faire à cette session d'importants progrès vers la vision de paix, de progrès et de solidarité humaine envisagée dans la Charte des Nations Unies.

**M. Solana** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Les Nations Unies ont entamé un processus irréversible de transformation. L'efficacité et la souplesse seront déterminantes pour ce processus. Mais l'efficacité des Nations Unies doit rester au service de la paix et du développement.

Les Nations Unies du siècle prochain ne doivent pas être un mécanisme, si efficace soit-il, pour établir l'équilibre entre les intérêts des plus puissants. L'Organisation doit s'affirmer en tant qu'instrument par excellence du développement et de la solidarité entre les nations et entre les hommes.

Notre organisation est avant tout un ensemble de nations souveraines. Elle n'a pas et ne peut avoir d'autre volonté que celle qu'expriment par son intermédiaire ses Etats Membres. L'augmentation spectaculaire du nombre de ses membres que nous avons vue ces quatre dernières années, phénomène sans précédent depuis la décolonisation, souligne ce caractère. C'est aussi la preuve de la confiance que les Etats Membres placent dans les Nations Unies.

Cette communauté de nations peut internationaliser certaines questions qui, en d'autres temps, relevaient exclusivement de la juridiction interne de l'Etat. Conscient de ses responsabilités internationales, le Mexique participe à la mise au point de ces nouveaux processus. Mais nous ne devons avoir cesse de rappeler que nous refusons que la nouvelle action internationale se développe au détriment de la souveraineté nationale.

Tous les peuples ici représentés doivent aider à façonner l'Organisation de l'avenir. Le Mexique voit en cette réforme une occasion historique de renforcer la vie démocratique de l'Organisation.

La question de la représentation équitable au Conseil de sécurité occupe une place centrale dans la réforme de notre organisation. Il existe un consensus quant à la nécessité d'augmenter le nombre de sièges. En 1945, l'Organisation comptait 51 pays, mais aujourd'hui, nous sommes 184. Peut-être, devrions-nous donc envisager de doubler au moins le nombre de sièges au Conseil. Mais un simple élargissement de sa composition serait à tous égards insuffisant.

La restructuration du Conseil doit prendre en considération en premier lieu le fait qu'il n'a pas d'autorité propre. Il agit en vertu d'un mandat du fait que nous avons décidé souverainement de lui déléguer nos pouvoirs pour la tâche délicate consistant à maintenir la paix dans le monde. La question de la composition du Conseil de sécurité doit être abordée sous l'angle de l'impérieuse nécessité de garantir la légitimité et la transparence de ses actions.

Devraient être membres du Conseil de sécurité les pays qui ont le plus contribué au maintien de la paix, et non pas nécessairement ceux qui fabriquent ou exportent le plus d'armes dans le monde. Il ne s'agit pas seulement de mettre à la disposition du Conseil des contingents militaires pour permettre les opérations de maintien de la paix. Nous devons reconnaître les efforts de tous les pays qui ont obtenu que la solution pacifique des différends internationaux l'emporte. Ces derniers temps, le recours fréquent au Conseil de sécurité tend à faire oublier que notre première obligation consiste à résoudre les différends par la voie pacifique.

Un organe représentatif doit être une instance démocratique. Le droit de veto n'est pas démocratique. C'est pourquoi le Mexique ne lui a jamais accordé son appui. Il nous faudra chercher ensemble de nouvelles façons de réglementer son exercice et d'éviter à l'avenir qu'un membre permanent puisse, à lui seul, décider ou empêcher l'action du Conseil de sécurité.

La transparence dans les méthodes de travail du Conseil confèrera à l'Assemblée générale la primauté qui lui revient du fait de son universalité et de son pluralisme. Nous proposons la création d'un groupe de travail de l'Assemblée générale chargé de formuler des recommandations en ce qui concerne tous les aspects de la réforme du Conseil de sécurité.

Les opérations de maintien de la paix ont connu un essor impressionnant ces dernières années. Mais cela montre également que le monde n'a pas encore réussi à résoudre ses problèmes les plus pressants.

Les nationalismes exclusifs persistent. La xénophobie et le racisme augmentent. Les conditions de pauvreté extrême croissent.

Le Mexique reconnaît que les opérations de maintien de la paix constituent un excellent instrument pour contenir les effets d'une situation conflictuelle. Elles existent pour favoriser les conditions permettant de parvenir à une solution politique par des moyens pacifiques. Elles sont un espoir de paix, mais elles ne sont pas la paix elle-même.

Avant que le Conseil de sécurité ne décide l'établissement d'une opération de maintien de la paix, toutes les parties au conflit doivent avoir manifesté leur consentement. C'est seulement ainsi que nous pourrions garantir l'inviolabilité des droits souverains et le respect de la juridiction interne des Etats.

Avoir un clair mandat est indispensable pour ces opérations. C'est précisément parce que leurs fonctions sont diversifiées que les Casques bleus doivent avoir un champ d'action clairement défini. Mon gouvernement est préoccupé par le fait que la portée de l'action des membres de ces forces puisse être élargie *in situ* et que leurs compétences puissent être confondues avec d'autres actions collectives fondées sur les mesures coercitives qui sont énoncées au Chapitre VII de la Charte.

En Somalie, les forces des Nations Unies devraient se borner à veiller à ce que l'aide humanitaire internationale parvienne à ses destinataires. L'appui de la communauté internationale aux opérations de maintien de la paix et de secours humanitaire dépend de l'impartialité et de la transparence de ses actions.

Le Mexique lance un appel urgent aux Etats Membres pour qu'ils entreprennent immédiatement la définition des paramètres régissant tous les aspects de la création et du fonctionnement de ces opérations.

Il n'existe aucune force qui puisse se substituer à la volonté politique de trouver une solution aux conflits internationaux. C'est ce que démontre l'accord réalisé entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et l'Etat d'Israël sur le statut d'autonomie dans les territoires occupés. Le Mexique félicite les deux parties concernées et ceux qui les ont aidées à parvenir à ce succès important de l'intelligence politique, de la concertation et du respect des droits d'autrui. Les armes cèdent le pas à l'empire de la raison. L'autodétermination des peuples et le droit de chaque Etat à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, principes que le Mexique a toujours invoqués, commencent à s'imposer au Moyen-Orient.

Par contraste avec les signes d'espoir que nous commençons à voir au Moyen-Orient, il est manifeste que les efforts de pacification dans l'ex-Yougoslavie ont échoué. Les plans de paix vont et viennent sans avoir pu jusqu'à présent mettre fin à la tuerie et aux souffrances des innocents. Le Mexique exhorte toutes les parties au conflit à convenir de mesures concrètes propres à instaurer la confiance de manière à créer les conditions d'un accord large et durable.

Le Mexique se félicite de la décision récemment adoptée par les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et la

Russie, de prolonger unilatéralement le moratoire sur les

essais nucléaires. Cette décision permettra à la Conférence du désarmement d'entamer enfin des négociations en vue de signer un traité d'interdiction complète de ces essais. Nous espérons que toutes les puissances nucléaires, y compris la Chine, s'associeront à cette décision.

Inspirée et encouragée dès le départ par mon pays, cette volonté historique devra se traduire en un mouvement transcendantal pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. Le Mexique souligne la priorité qui doit être attachée à ces négociations tant de par leurs mérites propres qu'en raison de l'effet qu'elles auront sur la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui devra déterminer l'avenir de cet instrument international si important. Pour le Mexique, la cessation complète des essais nucléaires est indissociablement liée au sort qui sera réservé au régime de non-prolifération.

La communauté des Etats doit maintenant faire face à un autre danger : la drogue. Devenue le commerce illégal le plus important de l'histoire, elle détruit les vies humaines, corrompt les forces de l'ordre, compromet les institutions politiques et peut mettre en péril la stabilité des Etats.

Nous ne saurions minimiser l'importance de la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Cet instrument a servi à orienter les politiques des Etats et à coordonner la coopération internationale. Sur cette base, certaines batailles locales et nationales ont été gagnées. Mais on n'a pas gagné la guerre, et cette guerre est devenue mondiale.

Devant l'augmentation et la dispersion incontrôlables sur toute la planète de ce sale commerce des drogues, de leur consommation, de leur production et de leur trafic, ainsi que de toutes les activités illicites qui sont liées à ce phénomène, nous devons réfléchir au peu d'efficacité des stratégies que nous avons suivies et changer de cap. Nous devons renforcer la volonté politique, l'imagination et la créativité stratégiques, et surtout la coopération internationale dans le respect des souverainetés et sans revendication de prééminence, afin d'arrêter la progression de ce grand fléau social.

Une autre question fondamentale de notre époque est celle des grands courants migratoires qui prennent une vigueur renouvelée en cette fin de siècle. Les grandes migrations internationales découlent de la polarisation de la richesse et du bien-être et constituent un problème qui concerne le monde entier. Leurs manifestations sont fondées sur la capacité d'action des Etats au niveau individuel. Nous avons besoin de nouveaux schémas de coopération internationale qui nous permettent de rechercher la solution aux problèmes les plus déchirants du sous-développement économique.

On peut expliquer chaque vague migratoire, tout au long de l'histoire, mais leurs raisons ne sont pas nécessairement liées entre elles. Toutes, cependant, procèdent de la recherche de meilleures possibilités de vie. Les changements constatés dans la structure mondiale représentent à la fois des détonateurs et des freins de migrations. En 1989, 1 % de la population mondiale, c'est-à-dire plus de 50 millions de personnes, vivait en dehors de son pays d'origine. En 1992, à peine trois ans plus tard, ce chiffre avait doublé. Au début des années 90, le nombre de réfugiés dans le monde s'élevait déjà à 17 millions de personnes.

Des pays qui, par leur niveau de développement économique et de paix sociale, semblaient être en mesure d'accueillir de nouveaux groupes de migrants connaissent aujourd'hui des conflits internes qui se manifestent parfois sous la forme d'une intolérance ethnique et religieuse.

En cette période de difficile transition vers un nouvel ordre du pouvoir et des équilibres dans le monde, les tensions internationales, les tendances protectionnistes, la récession mondiale et la désintégration de nombreux Etats se conjuguent pour que ce phénomène de la migration soit perçu par certains pays comme une menace à leur sécurité nationale.

Pour éviter que le phénomène nous dépasse, n'adoptons pas de mesures restrictives qui ne seraient que des palliatifs superficiels.

Le Mexique propose à l'Assemblée générale de commencer le plus tôt possible un travail sérieux de réflexion sur cette question.

Les plans nationaux de tout Etat doivent reposer sur des politiques permettant à ses habitants de vivre avec dignité dans leur propre pays. C'est ainsi seulement que l'on peut éviter que des populations entières s'expatrient pour trouver de meilleures conditions économiques. La misère extrême a augmenté dans toutes les régions du monde. Tant qu'un cinquième de la population mondiale la plus riche détiendra 83 % du revenu total, nous ne pourrons qu'échouer dans nos efforts de coopération économique.

Les pays d'Amérique latine et les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ont fait d'extraordinaires efforts d'ajustement interne qui ont entraîné des réformes économiques difficiles à imaginer il y a quelques années encore. Mais les problèmes de la misère ne peuvent et ne doivent pas rester à l'arbitraire des forces du marché. Au Mexique, l'Etat n'a pas renoncé à ses responsabilités sociales. Bien au contraire, nous avons renforcé nos politiques de développement et de solidarité.

Le Président Carlos Salinas de Gortari a réaffirmé à maintes reprises que si l'on veut renforcer le moindre programme d'ajustement et de stabilité économique, il est indispensable de promouvoir les programmes sociaux. Il a également insisté sur l'élargissement, la modernisation et la bonne orientation des programmes d'enseignement, moyen unique d'augmenter à long terme la productivité et le niveau de vie de la population.

L'organisation du Sommet mondial sur le développement social en 1995 montre que l'Organisation des Nations Unies reconnaît le caractère prioritaire de cette question inscrite à l'ordre du jour international. Le Mexique participe d'ores et déjà avec enthousiasme à la préparation de cette importante manifestation.

La Conférence mondiale des droits de l'homme a eu lieu au cours de l'année à Vienne. Les accords conclus doivent se traduire par un renforcement des instruments juridiques en vigueur. La communauté des Etats ayant participé à la Conférence a manifesté sa volonté politique de les appliquer, de façon non sélective, objectivement et dans le respect de l'universalité. C'est là un aspect fondamental de la protection et de la promotion des droits de l'homme dans le monde. Le Mexique réaffirme devant l'Assemblée que le plein respect des droits de l'homme nous oblige à orienter nos efforts vers les groupes les plus faibles : ceux qui vivent dans la misère, les réfugiés, les minorités ethniques et tous ceux qui veulent que soient respectés leur mode de vie et leur culture.

La valeur totale du commerce que le Mexique fait avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada représente 20 % de notre produit national brut. C'est la raison pour laquelle nous avons signé le Traité de libre-échange d'Amérique du Nord et les accords parallèles. Nous espérons ainsi favoriser, réglementer et garantir les échanges commerciaux, les services et les investissements entre les trois pays. Ce sera en son temps la zone de libre-échange la plus importante du monde : 360 millions d'habitants avec un produit de 7 000 milliards de dollars, c'est-à-dire un moteur de première importance pour la relance de l'économie mondiale.

Mais le Mexique demeure une partie substantielle et fière de l'Amérique latine. C'est en Amérique latine que nous avons nos liens culturels et nos alliances historiques. Nous donnons la priorité à notre coopération avec l'Amérique centrale et avec les pays des Caraïbes. Nous participons activement au Groupe de Rio et au Système économique latino-américain (SELA). Nous négocions en ce moment au sein du Groupe des Trois, auquel nous appartenons aux côtés de la Colombie et du Venezuela, un accord de libre-échange que nous espérons mener à bien avant la fin de cette année. Avec le Chili, nous en avons

d'ores et déjà conclu un qui est en vigueur depuis janvier 1992, et nous avons des conversations avec d'autres pays de la région.

Nous participons activement à la Conférence ibéro-américaine, qui est en train de prendre l'importance qui sied à une conférence regroupant les 21 pays de langues espagnole et portugaise d'Amérique et d'Europe.

Pays de l'Atlantique, le Mexique se sent proche de l'Europe, où se trouvent certains de nos principaux amis et associés. Nous nous sentons particulièrement proches de la Communauté européenne, avec laquelle nous avons un dialogue permanent.

Pays du Pacifique aussi, nous avons sensiblement élargi nos représentations et notre commerce avec les pays asiatiques. Nous apprécions l'appui que nous a accordé le Conseil de coopération économique Asie/Pacifique en vue de notre entrée prochaine dans cette organisation.

De même, nous avons été invités par les 24 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Nous apprécions cette invitation et sommes en train de régler les détails de notre entrée dans ce groupe prestigieux.

Nous félicitons les dirigeants de l'Afrique du Sud, le Président De Klerk et M. Nelson Mandela, des accords déjà conclus. Nous sommes prêts à nouer immédiatement de pleines relations avec cette République.

Nous reconnaissons et appuyons sans réserve les efforts faits en Haïti. Notre ambassadeur est d'ores et déjà retourné à Port-au-Prince. Nous renouvelons l'offre que nous avons faite au Secrétaire général de fournir des ressources techniques et économiques pour le relèvement d'Haïti.

Ce que nous voulons, c'est nous montrer des amis respectueux de chacun des 184 pays qui forment les Nations Unies.

La politique étrangère du Président Carlos Salinas de Gortari a pour stratégie centrale la diversification et le renforcement de nos relations avec toutes les régions et tous les pays du monde.

Le Mexique a déjà entrepris de préparer la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies. Dans mon pays, cet anniversaire ne sera pas l'occasion de vaines commémorations et d'exercices d'autosatisfaction. Nous nous livrons à un sérieux effort de réflexion sur l'avenir de l'Organisation. La première question à laquelle nous devons répondre est celle de savoir quel rôle nous voulons voir jouer aux Nations Unies au siècle prochain. Tout le reste suivra.

Si nous avons véritablement la possibilité - comme on l'a souvent dit depuis la fin de la guerre froide - de faire de l'Organisation la pierre angulaire d'un ordre international véritablement nouveau et plus juste, alors faisons-le!

**M. Kooijmans** (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) :

Je vous prierai tout d'abord, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre mes félicitations à l'Ambassadeur Insanally pour son élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Cette session de l'Assemblée générale a lieu à un moment où l'on demande aux Nations Unies de jouer un rôle constructif dans de nombreux domaines. La lourde tâche qui consiste à aider à relever ces défis repose sur ses solides épaules. Je lui souhaite plein succès dans sa tâche et l'assure du plein appui de la délégation du Royaume des Pays-Bas.

Le monde hésite entre de grands espoirs et d'immenses souffrances. Ce n'est pas seulement en Europe que des murs se sont écroulés. Au Moyen-Orient, deux dirigeants courageux, le Premier Ministre Rabin et le Président Arafat, ont montré la voie de la réconciliation entre leurs peuples. En Afrique du Sud, M. Mandela et le Président De Klerk ont fait preuve du même courage en rompant avec le passé et en inaugurant une Afrique du Sud nouvelle et démocratique. Dans le même temps, nous voyons maintes formes de violence se répandre sur la surface de la terre. De l'Angola à la Bosnie, des villages sont détruits et des innocents sont abattus de sang-froid.

L'avenir de la Russie est lui aussi crucial pour la réalisation de nos espoirs. Une Russie démocratique, en paix avec elle-même et avec ses voisins, est un facteur décisif de stabilité internationale. En Russie aussi, nous voyons un homme d'Etat courageux - le Président Boris Eltsine - essayer de rompre avec le passé. Je m'associe à ceux, nombreux, qui ont exprimé leur plein appui aux efforts entrepris pour asseoir la démocratie en Russie.

La fin de la guerre froide a créé une occasion historique de façonner un monde plus juste et plus pacifique. L'histoire nous jugera sévèrement si nous laissons échapper cette occasion.

Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales sous-entend le déploiement d'efforts dans plusieurs domaines. Il est maintenant largement reconnu que la "sécurité" ne peut être vue sous l'angle militaire ou politico-militaire seulement. Une définition plus large s'impose. A cet égard, le sommet du Conseil de sécurité tenu l'année dernière soulignait que les sources non militaires d'instabilité sur les plans économique, social, humanitaire et écologique peuvent également menacer la

paix et la sécurité. La distinction classique entre les conflits inter-Etats et les conflits internes s'estompe elle aussi. L'effusion de sang à l'intérieur d'un Etat a tendance, tôt ou tard, à déborder des frontières nationales. Cela, bien entendu, pose le problème de la souveraineté. Comment définir la souveraineté à un moment où l'interdépendance et la vulnérabilité mutuelle ne cessent de croître? La souveraineté est certainement un principe important du droit international. Mais jamais ce principe n'a été conçu pour protéger du monde extérieur les dictateurs qui massacrent leur propre peuple. Et il ne peut être invoqué non plus pour permettre que les souffrances et les morts se multiplient dans un Etat tombé dans l'anarchie. La communauté internationale peut parfois avoir le devoir moral d'intervenir. Et il peut arriver que l'ONU doive exercer de facto la souveraineté dans un Etat en ruine de façon à en permettre la reconstruction. Nous devons espérer que cela réussira en Somalie. Et nous sommes encouragés par les événements actuels au Cambodge, qui prouvent que d'ambitueuses entreprises de ce genre peuvent réussir.

Dans une série de résolutions récentes, le Conseil de sécurité s'est écarté des sentiers battus et a étendu la responsabilité de la communauté internationale au sort de pays individuels comme la Somalie et la Bosnie, de sorte que la définition de ce qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales a été élargie progressivement.

Dans un récent discours prononcé au Québec, le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a abordé la question des "situations de conflit au sein des nations". Il a dit :

"Ce sont ces nouveaux conflits qui représentent la plus grande menace pour la paix internationale aujourd'hui et qui portent le plus atteinte aux droits des individus."

A l'occasion de ce discours, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'une "diplomatie nouvelle axée sur la démocratie et les droits de l'homme". Je crois que cette idée est une précieuse addition à notre "Agenda pour la paix".

Permettez-moi de parler ici de la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme, qui a ouvert de nouvelles perspectives pour améliorer la protection des droits de l'homme. Après un début difficile, l'issue de cette conférence nous a certainement rassérénés. Le Document final contient d'importantes recommandations pour des mesures ultérieures qui devraient être mises en oeuvre dès à présent.

Par conséquent, le Royaume des Pays-Bas aimerait souligner l'appel urgent lancé par la Conférence au Secrétaire général et à l'Assemblée générale pour que soit augmenté de façon radicale le financement du Centre des

Nations Unies pour les droits de l'homme. Il est d'une importance cruciale que le poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme soit créé au cours de la présente session de l'Assemblée générale et que les grandes lignes de son mandat soient établies. Nous aurons également l'occasion, au cours de la présente session, de nous attaquer à l'une des catégories les plus odieuses de violations des droits de l'homme - celle des crimes de guerre graves - grâce à la création du Tribunal international des crimes de guerre. Le Royaume des Pays-Bas, qui a une longue tradition dans le domaine du droit international, est fier d'avoir été prié de recevoir ce Tribunal à La Haye.

Les responsabilités sans cesse croissantes dont l'ONU est investie soulignent la nécessité à la fois de la légitimité et de l'efficacité. Cela nous amène au coeur du débat sur l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous devons, évidemment, nous assurer de ne pas compromettre la capacité de décision du Conseil de sécurité en le rendant difficile à manier. Je verrais toutefois d'un oeil favorable l'élargissement du Conseil à quelques pays importants pourvu que ceux-ci soient prêts à assumer leur part de la responsabilité collective qui va de pair avec la qualité de membre du Conseil et qu'ils en soient capables.

L'"Agenda pour la paix" nous invite à voir de façon plus large le maintien de la paix et de la sécurité. Il souligne, à juste titre, la nécessité d'un avertissement précoce et de mesures rapides ou, mieux encore, d'action préventive en cas de crise. Les derniers événements dans l'ancienne Yougoslavie et dans d'autres foyers de violence dans le monde confirment une fois encore que plus on laisse couvrir une crise, plus il est difficile de la maîtriser et plus le coût d'une telle action est élevé.

J'estime donc que nous devrions repenser l'interrelation entre les divers instruments de gestion des crises. Les efforts diplomatiques, les sanctions économiques et la pression militaire devraient être considérés non pas nécessairement comme des étapes séquentielles, mais comme des instruments intégrés. Le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et l'édification de la paix après un conflit exigent tout l'éventail des instruments dont dispose l'ONU, y compris dans les secteurs humanitaire et socio-économique.

L'augmentation énorme du nombre et de la portée des opérations de maintien de la paix de l'ONU nous met devant une tâche immense. De plus, dans de nombreux cas, l'environnement dans lequel ces opérations se déroulent a changé : alors que, auparavant, les opérations de maintien de la paix se déroulaient généralement dans un environnement propice, les parties bénéficiant toutes de la mise en oeuvre d'un mandat limité, les défenseurs de la paix se trouvent souvent, de nos jours, dans un climat hostile où une ou

plusieurs parties s'opposent à la présence de l'ONU et au mandat de l'Organisation. Ceci veut dire que nombre d'opérations actuellement en cours mettent vraiment la vie du personnel civil et militaire de l'ONU en danger et que les privilèges et les immunités sont souvent violés. Le drapeau bleu ne commande plus automatiquement le respect, ce qui affecte directement la crédibilité de l'ONU. Par conséquent, les mandats tendent aujourd'hui à être plus forts qu'auparavant et sont bien souvent fondés explicitement sur le Chapitre VII de la Charte.

Le caractère changeant des opérations de maintien de la paix fait appel à des catégories de personnel possédant des qualifications diverses. Auparavant, la tâche était confiée à des soldats bien entraînés; aujourd'hui, nous avons besoin d'unités spécialisées en logistique, d'officiers habitués aux opérations multinationales, d'experts en déminage, etc. Parmi le personnel civil, les policiers, les agents électoraux, les administrateurs et les spécialistes des droits de l'homme sont indispensables pour la bonne intégration des opérations.

Le recours sans cesse croissant à l'ONU, surtout lorsqu'il s'agit de lancer des opérations de paix, pousse l'Organisation à la limite de ses ressources financières et organisationnelles. Cela signifie que l'ONU devra, à l'avenir, davantage compter sur les organisations et les structures régionales pour mener à bien des opérations de paix et d'autres missions. La Charte le prévoit et le Secrétaire général a fait une proposition semblable dans son "Agenda pour la paix". D'une part, cela soulagera l'ONU d'une partie de ses engagements et, d'autre part, cela permettra aux organisations ou structures régionales d'acquérir une connaissance plus directe des conflits qui font rage dans leur région de façon à leur permettre de contribuer plus efficacement à régler les problèmes sous-jacents.

Il n'existe pas de formules types qui dictent la façon dont ces institutions doivent agir réciproquement, aussi chaque cas devra-t-il faire l'objet d'un examen séparé afin de déterminer quel type de coopération est la mieux appropriée.

Le Royaume des Pays-Bas s'est toujours efforcé d'apporter une contribution de haut niveau à la mise en oeuvre d'opérations efficaces de maintien de la paix, estimant que c'est notre devoir en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. La réorganisation des forces armées à laquelle les Pays-Bas procèdent à l'heure actuelle vise tout particulièrement à permettre à notre pays de participer de façon encore plus large, rapide et efficace aux futures opérations de maintien de la paix.

De l'avis des Pays-Bas, une préparation adéquate et une supervision efficace sont des facteurs déterminants pour le succès des opérations de paix, aussi mon pays a-t-il mis à la

disposition de l'Organisation des Nations Unies un certain nombre de cadres militaires.

L'appui du Secrétariat s'avère d'autant plus nécessaire qu'augmentent le nombre et la portée des opérations de paix. Le Secrétariat doit être en mesure de s'élargir - ou de se contracter - en fonction des besoins en matière d'opérations de maintien de la paix. Lorsqu'il convient de procéder à un élargissement, celui-ci doit s'effectuer le plus tôt possible. La préparation, la planification et le financement qui précèdent l'opération effective constituent précisément les éléments indispensables à son succès. Les budgets actuellement proposés à l'Assemblée générale pour le lancement de nouvelles opérations de paix sont inadaptés. Non seulement cela complique la tâche des Etats Membres au moment de prendre des décisions sur le financement des opérations, mais il en ressort également qu'à l'heure de la présentation des budgets, on ne dispose d'aucun aperçu complet de la manière dont l'opération devra être mise en oeuvre. Il est évident que si le nombre des opérations de paix est en diminution, il ne sera plus nécessaire de recruter du personnel supplémentaire. Je propose donc que tout renforcement soit temporaire, souple et rapide.

Outre une planification et une formation appropriée, des effectifs suffisants et un niveau satisfaisant de surveillance, éléments indispensables au succès d'une opération de paix, il est important que les forces de paix des Nations Unies parviennent sur les lieux le plus rapidement possible dès qu'a été prise la décision de leur déploiement. Sinon, on court le risque d'une reprise des hostilités et que les chances de mettre en oeuvre pleinement le mandat du Conseil de sécurité s'effacent avant que les forces ne soient déployées. Par conséquent, la rapidité est essentielle si l'on veut éviter le recours à une force encore plus grande.

Cela n'est possible que si l'on a un aperçu très clair des forces qui peuvent être mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies dans un court délai. A cet égard, les Pays-Bas se félicitent de la constitution d'une Equipe de planification des forces de réserve qui aura pour tâche d'élaborer un concept et de dresser un inventaire des forces de déploiement rapide. Les Pays-Bas ont entrepris de communiquer d'ici à la fin de 1993 quelles unités hollandaises pourraient être désignées comme forces de réserve. C'est bien entendu au Gouvernement des Pays-Bas que reviendra la décision finale du déploiement de troupes.

Les exigences croissantes du système des Nations Unies ne pourront être satisfaites que si les normes de gestion, d'administration et de responsabilité sont élevées. C'est à nous, Etats Membres, qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de déterminer et de maintenir ces normes. Il est de notre responsabilité de définir des priorités claires, de veiller à la cohérence des décisions prises par les différents

organes directeurs et commissions des Nations Unies et de fournir les ressources financières nécessaires pour répondre aux priorités fixées.

Bien des critiques formulées à l'encontre de l'Organisation montrent à quel point il est nécessaire d'améliorer la gestion et le fonctionnement du Secrétariat. Certaines de ces critiques s'expliquent par la façon dont les Etats Membres s'acquittent de leurs responsabilités : l'incapacité de certains gouvernements de fixer des priorités, l'adoption de résolutions dont les objectifs sont mal définis et le défaut de paiement des quotes-parts ne sauraient être imputés au Secrétariat.

Je suis convaincu que l'immense majorité des membres du personnel de l'Organisation sont des fonctionnaires internationaux loyaux et dévoués. Ils méritent notre respect. Dans des domaines qui vont de la prestation directe de soins de santé à la mise en oeuvre de la non-prolifération des armes nucléaires, beaucoup d'entre eux travaillent dans des conditions difficiles, certains au péril de leur vie.

Mais en dépit de la qualité et de la conscience de son personnel, le Secrétariat devrait examiner de près sa propre structure de gestion. Des phrases clés comme la gestion par objectifs, la transparence et la responsabilité devraient devenir des mots usuels du vocabulaire de l'Organisation des Nations Unies. Les supérieurs hiérarchiques devraient se voir confier des responsabilités accrues et être comptables de la réalisation des objectifs préétablis.

En outre, le Secrétariat devrait réagir plus efficacement aux critiques : tout d'abord, en s'assurant que si les critiques sont justifiées, les mesures qui s'imposent seront prises, et deuxièmement, en rejetant rapidement toute fausse allégation. L'Organisation des Nations Unies doit améliorer ses services de relations publiques.

Le Secrétaire général a pris plusieurs initiatives louables pour réformer le Secrétariat. Les premiers changements ont été apportés aux secteurs politiques et, cette année, les secteurs sociaux et économiques ont été réorganisés. Cette restructuration a permis d'améliorer l'efficacité et la coordination. Mais de nouvelles mesures s'imposent. Il est important de préserver l'élan et d'offrir des perspectives claires aux membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies : ils ne doivent pas être tenus dans l'incertitude concernant leur avenir et l'orientation que prendront les réformes. L'incertitude a durement affecté le moral du personnel, et donc son efficacité.

J'ai déjà indiqué que les Etats Membres assument la responsabilité de fournir les ressources financières pour faire face aux priorités fixées et aux activités prescrites. L'Organisation des Nations Unies ne peut vivre dans la

pénurie. Chaque année, l'Organisation est affectée par de longs délais dans la mise en recouvrement des quotes-parts. Il s'ensuit que les activités prescrites ne peuvent être mises en oeuvre que partiellement ou avec un retard important. Dans le domaine du maintien de la paix, les pays contributeurs de troupes doivent malheureusement s'attendre à devoir assumer pendant longtemps les premiers frais des opérations de maintien de la paix.

Ce manque de discipline entre les Etats Membres contraint le Secrétariat à déployer beaucoup d'énergie pour chercher à résoudre d'incessants problèmes de liquidité. Dououreux paradoxe : le succès relatif du Secrétariat dans les budgets de pénurie semble encourager les Etats Membres à se montrer de plus en plus indisciplinés en matière de paiement. De plus, le fardeau consistant à maintenir l'Organisation en activité, pèse injustement sur les épaules des Etats Membres qui s'acquittent dans les délais et pleinement de leurs paiements.

Un certain nombre d'Etats Membres procèdent à de paiements partiels pour témoigner leur mécontentement face à certains aspects du travail de l'Organisation. L'Organisation des Nations Unies ne propose pas un menu à la carte : le mécontentement doit s'exprimer par la voie du débat et par la force des arguments, non en retenant des quotes-parts.

Nous allons étudier pendant cette session les recommandations figurant dans le rapport Volcker/Ogata sur le financement du système des Nations Unies. Les mérites de ces recommandations sont manifestes, mais, d'une façon générale, elles ne peuvent que pallier les problèmes immédiats; elles ne s'attaquent pas à la racine du problème. En fait, la seule solution aux problèmes financiers de l'Organisation - on ne le répétera jamais assez - est le paiement en temps voulu et total des quotes-parts par tous les Etats Membres.

Tout en insistant pour que les Etats Membres s'acquittent de leurs obligations financières, nous attendons du Secrétariat qu'il utilise efficacement ses ressources financières. Certains Etats Membres ont suggéré la création de nouveaux mécanismes de contrôle des finances. Ces propositions ne sont pas sans intérêt, mais nous ne devrions pas oublier que plusieurs mécanismes semblables existent déjà. Je pense qu'un sérieux examen de leur fonctionnement s'impose avant qu'une décision soit prise au sujet de nouvelles structures.

Mais une simple vérification est insuffisante. La structure même de l'Organisation devrait permettre d'éviter toute mauvaise gestion financière et administrative. Les administrateurs par exemple doivent être tenus responsables des budgets qu'ils administrent. Ces dernières années, la

délégation des Pays-Bas a présenté plusieurs idées destinées à améliorer la gestion des programmes de l'ONU, et celles-ci ont par la suite été adoptées par l'Assemblée générale.

De plus, je préconise une plus grande sensibilisation aux coûts, non seulement des membres du personnel des Nations Unies mais aussi et surtout des Etats Membres. Il est relativement simple de demander au Secrétaire général d'entreprendre de nouvelles activités, de convoquer des réunions supplémentaires ou de produire des rapports sur diverses questions. Mais nous devons nous demander chaque fois si ces requêtes correspondent à un besoin réel, car elles sont en compétition avec d'autres pour des ressources financières et humaines restreintes.

Bien que les ressources de l'ONU soient limitées, il faut s'acquitter de priorités réelles. A cet égard, pendant cette session, l'Assemblée générale devra faire face à une tâche particulièrement difficile. Elle aura à déterminer quelles activités seront prioritaires dans le budget de 1994 et 1995. A mesure que surgissent de nouvelles priorités, un certain nombre d'activités devront être réduites, voire éliminées. Nous devons vivre selon nos moyens. Les Pays-Bas estiment que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour augmenter la capacité des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, pour améliorer la capacité du Secrétariat de planifier et de gérer les activités de maintien de la paix et d'assurer une coordination efficace des opérations humanitaires et des opérations d'urgence.

Jusqu'ici, je n'ai abordé qu'un certain nombre de conditions qui devront être remplies si l'ONU doit répondre efficacement aux nouveaux défis auxquels elle est confrontée. Une base financière solide, une gestion efficace et la disponibilité de personnel qualifié, tant au Secrétariat que dans le cadre des opérations de paix sur le terrain, sont les exigences essentielles qui doivent être satisfaites. Cependant, la détermination de mettre en oeuvre les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité est tout aussi cruciale. La prise de décisions au Conseil devrait refléter la volonté politique combinée de ses membres - agissant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies - de faire véritablement suivre leurs paroles d'actes partout où cela est nécessaire, une fois que les conditions matérielles ont été remplies. Il est arrivé trop souvent, récemment, qu'il se soit avéré impossible d'entreprendre une action décisive malgré une volonté déclarée de le faire, alors qu'une telle action était à la fois nécessaire et justifiée.

Sans tenir compte de l'effet préjudiciable que cela peut avoir sur les opérations de paix en soi, cela peut aussi à long terme porter atteinte irréparablement à la réputation et à la crédibilité de l'ONU dans son ensemble. Que l'on me

comprenne bien : je ne préconise pas le recours à l'action militaire sous n'importe quel prétexte. Mais si le Conseil de sécurité déclare qu'une action militaire sera entreprise au cas où la ligne qu'il a tracée a été franchie, il doit agir en

conséquence. Si une telle action s'avère impossible, c'est que le mandat n'était pas adapté à la situation. Si, d'autre part, le mandat est approprié mais que la volonté de s'en acquitter fait défaut au Conseil, son apparente détermination n'est rien d'autre qu'une menace creuse. Dans les deux cas, un grave coup est porté à la crédibilité de l'Organisation. Si cela se produit trop souvent, le risque est grand de voir l'Organisation des Nations Unies, nouvelle et résolue, de l'après-guerre froide se transformer en un "tigre de papier", prenant des décisions qu'elle ne peut mettre en oeuvre. Il ne faut pas que cela se produise.

Maintenant plus que jamais nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies résolue et d'Etats Membres décidés à respecter leurs obligations. L'ONU a besoin que les Etats Membres s'acquittent de leurs dettes, qu'ils fournissent à l'Organisation les ressources humaines nécessaires et qu'ils fassent preuve de la volonté politique d'appliquer les décisions qu'ils ont adoptées collectivement. Les Etats Membres ont besoin que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter de ces tâches, fonctionner efficacement et répondre des ressources qui lui sont confiées. Le Royaume des Pays-Bas souhaite que la quarante-huitième session de l'Assemblée générale nous rapproche de la réalisation de ces objectifs.

**M. Kravchanka** (Biélorus) (*interprétation du russe*) :

Je tiens sincèrement à féliciter le représentant du Guyana de son élection unanime au poste élevé de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. C'est là l'expression d'un grand respect pour lui et pour son pays. Je tiens à souligner l'énorme somme de travail ardu et complexe, digne de la plus haute reconnaissance, dont M. Stoyan Ganév, un représentant du peuple bulgare, frère et ami, s'est acquitté dans ses fonctions.

Nous souhaitons la bienvenue à la République tchèque, à la Slovaquie, à l'ancienne République yougoslave de Macédoine, à Monaco, à l'Andorre et à l'Erythrée, qui sont cette année devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies, et nous les en félicitons.

La fin du XXe siècle passera sans doute dans l'histoire comme une époque de mouvements tectoniques dans les relations internationales. Nous avons vu de nos yeux l'énorme plaque tectonique de la guerre froide, caractérisée par l'intense confrontation entre deux superpuissances et deux idéologies, s'enfoncer dans le passé. L'espace vital d'un nouvel ordre mondial s'est alors dégagé. A quoi ressemblera-t-il?

La fin du XIXe siècle foisonnait de terribles prédictions reflétées dans la quête surréaliste, et ces prédictions se sont malheureusement concrétisées. Ce difficile XXe siècle est devenu le siècle de la confusion pour l'âme humaine et pour

la société humaine, et celui d'une tension exacerbée entre les antagonismes, qui a déjà plusieurs fois amené la civilisation à un doigt de la destruction.

Les sentiments et les attentes d'aujourd'hui sont différents. A la fin du siècle, il semblerait que les bases ont été jetées pour l'harmonisation de nouveaux modes de vie dans la communauté internationale.

Mais l'instauration d'un nouvel ordre mondial n'est pas aussi indolore qu'on aurait pu imaginer. Ces changements dans l'équilibre du pouvoir et le dynamisme des relations internationales se transforment souvent de façon imprévue en des scènes chaotiques de contradiction tendue et de conflit. Les puissances mondiales, les alliances d'Etats et les pays naissants sont à la recherche de leur identité et repensent leur rôle dans un monde complètement différent.

Il n'est pas courant dans ce monde de sentir un vecteur organisationnel ou un système de valeurs, de lignes directrices et d'idées qui est pour tous une source d'inspiration.

Dans cette situation, il existe une nouvelle perception du rôle éventuel de l'ONU. Je crois que ce rôle organisateur de l'ONU est plus noble, plus important et plus réaliste que celui qui lui avait été confié dans les décennies de l'après-guerre et qui s'est avéré impossible à remplir dans le contexte de la confrontation entre les superpuissances. C'est précisément ce rôle de l'ONU dans un nouveau monde que la République du Biélorus prône le plus activement.

C'est au moment actuel que se concrétisent les possibilités de la Charte des Nations Unies et de l'Organisation elle-même en tant que centre d'harmonisation et de coordination de l'action des nations. L'ONU, comme l'a souligné le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, devient véritablement irremplaçable.

Nul doute que le nouveau rôle de l'ONU exige un nouveau degré d'efficacité de la part de l'Organisation, notamment de ses principaux organes, soit le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. La République du Biélorus appuie les réformes visant à aider l'Organisation à s'adapter aux réalités fondamentalement nouvelles et à rendre plus démocratiques les procédures de ses principaux organes. Mais, en s'élançant ainsi, on ne doit pas perdre le contact avec la terre ferme. Les réformes, les responsabilités et l'avenir sont les points de référence sur lesquels nous croyons que nous devons constamment concentrer notre attention.

Au moment décisif actuel, le Conseil de sécurité devient le centre d'attention, comme une boule de cristal magique dans laquelle on pourrait entrevoir l'avenir. La réforme du

Conseil, y compris l'élargissement de sa composition, exige évidemment une démarche particulièrement sérieuse. Conscients du fait que, dans ces nouvelles conditions, le plus important organe de l'ONU ne peut demeurer tel qu'il a été conçu et mis sur pied il y a près d'un demi-siècle, nous appuyons la recherche attentive du consensus sur toutes les questions liées à sa réforme. Les changements apportés au Conseil de sécurité - surtout maintenant, alors que son travail est devenu beaucoup plus intense - ne doivent pas entraver la productivité de ses efforts. Dans une large mesure, ces efforts dépendent, à notre avis, de la bonne coordination des activités entre les 15 membres du Conseil, de leur adhésion aux principes et objectifs de la Charte de l'Organisation et de leur attitude aussi consciencieuse que sérieuse et prouvée par des actes concrets à l'ensemble de la communauté internationale.

La République du Bélarus, comme les représentants le savent, est un des candidats au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 1994-1995. Aujourd'hui, à la veille des noces d'or de l'ONU - le cinquantième anniversaire de sa création - il est approprié de rappeler que, au moment de l'établissement du parlement mondial en 1945, le Bélarus a été un Membre fondateur de l'ONU et un des premiers à en signer la Charte.

Il est bon de rappeler ici que nous avons acquis une certaine expérience en oeuvrant au sein du Conseil pendant la période 1974-1975. Il est aussi exact que nous avons été représentés dans cet important organe moins souvent que nos amis et collègues du groupe régional, mais nous espérons que cette injustice sera réparée lors des prochaines élections.

Les nouvelles conditions historiques qui ont amené la création de la Communauté des Etats indépendants, dont Minsk accueille les organes de coordination, nous ont incité à jeter un regard neuf sur notre rôle et sur nos possibilités de participation dans la vie de la communauté internationale. Cela est également attesté par l'appui commun donné par la Communauté et divers Etats amicaux à la candidature du Bélarus au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité. Pour nous, la présentation de la candidature de la République du Bélarus au poste de membre du Conseil de sécurité ne constitue pas un simple geste politique spontané, pas plus qu'un désir de prestige *pro forma*. Les circonstances historiques sont telles que l'expérience et le potentiel du Bélarus, au très difficile moment actuel dans la formation d'un nouvel ordre mondial, peuvent être d'une importance certaine pour la communauté internationale.

Examinons cette expérience et ces possibilités dans les domaines qui sont devenus très importants pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales, comme il ressort clairement du débat actuel.

J'aborderai d'abord la question de la prolifération des armes de destruction massive. Ainsi que les représentants le savent, le Bélarus est un des quatre Etats qui ont hérité du potentiel nucléaire stratégique de l'ancienne Union soviétique. Dans notre cas, il s'agit d'un important arsenal moderne situé au coeur du continent européen et constitué de missiles stratégiques mobiles. Cet arsenal affecte directement la sécurité mondiale, l'équilibre nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Le Bélarus renonce cependant au prestige d'être un Etat doté d'armes nucléaires - l'épée de Damoclès évoquée ici par le Président Clinton - et a choisi le statut d'Etat non nucléaire.

Après avoir pris les engagements appropriés, nous les respectons dans la pratique. En 1992, nous avons été les premiers à retirer de notre territoire les armes nucléaires tactiques; en fait, cela a été effectué avant terme. En février dernier, le Parlement du Bélarus a ratifié presque unanimement le Traité de réduction des armes stratégiques (START I) et le Protocole de Lisbonne de ce Traité, et il a aussi décidé que le Bélarus adhérerait, en tant qu'Etat non nucléaire, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En juillet dernier, les instruments d'adhésion ont été déposés à Washington, Moscou et Londres.

Je tiens à souligner que, depuis mai 1992, soit depuis la signature du Protocole de Lisbonne, nous n'avons jamais fait quoi que ce soit autorisant quiconque à douter de l'honnêteté, de la logique et de la cohérence de nos actes. De tous les Etats qui sont les héritiers nucléaires de l'Union soviétique, le Bélarus a été le premier et le seul à rejeter concrètement les armes nucléaires. De plus, il l'a fait sans conditions préalables ni réserves. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de la communauté internationale, un Etat souverain a volontairement renoncé à la possibilité réelle de posséder et d'élaborer un potentiel nucléaire. Il s'agit véritablement d'une très grande contribution du Bélarus à la sécurité mondiale et à la non-prolifération des armes nucléaires. Je souhaite souligner de nouveau que nos paroles et nos actes s'accordent entre eux.

Après avoir exprimé, de cette noble tribune en 1990, l'idée de la création d'une ceinture non nucléaire allant de la mer Baltique à la mer Noire, nous avons, au maximum de nos possibilités, transformé notre territoire pour l'intégrer à cette ceinture. Nous espérons que, en temps opportun, notre idée sera appuyée et développée par nos voisins.

La communauté internationale est très préoccupée par la menace d'exportations illégales, à partir du territoire de l'ancienne Union soviétique, d'équipement, de technologie et de matériels nucléaires qui pourraient tomber entre des mains irresponsables. En réaction à ce danger, le Bélarus a été le premier Etat de la région à adhérer à un large accord

avec les Etats-Unis pour la mise sur pied d'un système rigoureux de contrôles à l'exportation. Le travail de mise en oeuvre de cet accord a déjà été amorcé.

L'Organisation des Nations Unies connaît bien d'autres initiatives de notre part. A la suite des efforts déployés depuis de nombreuses années par le Bélarus, il y a eu un accord sur un mécanisme international disposant du potentiel nécessaire pour empêcher que les arsenaux des Etats ne soient complétés par de nouveaux types d'armes de destruction de masse. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, nous avons l'intention de poursuivre notre travail actif dans cette direction.

Adoptant une position d'autorité sur ces questions, le Bélarus a l'intention de présenter à cette session de l'Assemblée générale, au nom des Etats de la Communauté des Etats indépendants, une déclaration conjointe sur les questions de non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Je passe maintenant aux réductions des armes classiques. Notre pays ne fabrique pas et n'a jamais fabriqué de chars de combat. Mais aujourd'hui, il en a plus par tête d'habitant que n'importe quel Etat d'Europe - encore un aspect du lourd héritage de l'ancienne Union soviétique. Lorsque nous avons pris la décision d'accéder au Traité sur les forces conventionnelles en Europe, nous savions que le Bélarus aurait à éliminer 1,7 fois plus de chars que les Etats-Unis, 10 fois plus que le Royaume-Uni et 50 fois plus que la France. Ce fardeau disproportionné n'est pas pris en considération dans le Traité, étant donné que les républiques de l'ancienne Union soviétique n'ont pas eu la possibilité de participer à sa préparation.

L'enjeu, cependant, était le sort d'un accord international extrêmement important sur lequel de nombreux pays européens travaillaient depuis plus de 20 ans, et pour ne pas saper tout ce travail et faire reculer l'Europe de plusieurs années, nous avons accepté d'assumer ces charges trop lourdes pour nous. Aujourd'hui, le Bélarus apporte une très grande contribution au renforcement de la sécurité régionale et internationale en détruisant les armes de ce qui était la concentration de chars militaires la plus puissante dans l'ancienne Union soviétique. Mais cela provoque beaucoup de tensions dues aux problèmes de la période de transition actuelle. En outre, cela n'est souvent pas compris par notre population : en pleine crise de l'énergie, nous détruisons des chars alors que nous manquons des ressources en énergie nécessaires pour la campagne de semailles.

Les armes sont immorales, tout comme la guerre. Mais le processus du désarmement est loin d'être idyllique : un aphorisme de notre siècle "les fusils passent avant le beurre"

s'est révélé étrangement juste, la destruction des fusils n'ayant rien fait pour augmenter les réserves de beurre.

En réduisant ses armes classiques, le Bélarus, qui est guidé par les intérêts de tous, est en droit d'attendre la compréhension des autres Etats pour surmonter ses difficultés.

Dans l'ensemble, nous avons reçu un lourd héritage de l'ancienne Union soviétique : l'une des économies les plus militarisées et de vastes contingents militaires. Qu'il me suffise de dire qu'au début de 1992, sur le territoire national, sur 1 000 civils, on trouvait trois fois plus de soldats et d'officiers en moyenne qu'il n'y en avait dans l'ensemble de l'URSS.

En se fondant sur notre désir réel de neutralité, notre parlement et notre gouvernement ont adopté une politique en vue de démilitariser l'économie nationale, de réduire de 50 % en cinq ans le nombre de militaires dans notre pays et d'élaborer une doctrine militaire défensive.

La République du Bélarus, ayant connu les horreurs de nombreuses guerres et ayant perdu dans leurs flammes plusieurs millions de ses citoyens, fera l'impossible pour s'assurer que l'enfer des affrontements militaires ne ravagera plus jamais son territoire.

Je passe maintenant aux conflits ethniques.

Des affrontements graves et sanglants dus à des raisons ethniques, religieuses et intercommunautaires sont devenus une particularité dangereuse du monde nouveau. Les racines profondes et parfois irrationnelles de ces conflits représentent un défi malaisé pour l'ensemble de la communauté internationale, car ils ne se prêtent pas à des remèdes simples. Au Bélarus, les transformations sociales profondes se font sur une toile de fond de remarquable tolérance entre les différentes composantes ethniques, culturelles et religieuses de notre société. Pas une seule goutte de sang n'a souillé le sol de la République du Bélarus durant ces moments difficiles de la période de transition. Nous continuerons à faire tout notre possible pour que le Bélarus, niché au coeur même du continent européen, puisse continuer à montrer l'exemple d'un équilibre politique, ethnique et religieux.

*M. Nyakyi (République-Unie de Tanzanie),  
Vice-Président, assume la présidence.*

L'esprit humaniste du Bélarus est unique, qui peut offrir une garantie de la stabilité et du caractère irréversible de la réforme démocratique, et nous offrons sincèrement au Conseil de sécurité notre expérience de la coexistence parmi les différents groupes ethniques et la tradition, vieille de

plusieurs siècles, de tolérance nationale, culturelle et religieuse qui caractérise notre pays.

Je suis certain que la tolérance peut être une clef importante pour la solution de tout conflit. Par le biais des efforts internationaux, nous pouvons réussir. C'est la tolérance, au sens le plus noble du mot, qui a rendu possible une poignée de mains récente, qui a finalement ouvert la voie à ce qui, jusque-là, avait semblé impossible : un règlement au Moyen-Orient. C'est la tolérance qui décidera de la réussite du processus en cours en Afrique du Sud, et c'est le manque de tolérance qui retarde le règlement de la crise en Bosnie.

L'instabilité, les affrontements ethniques, le séparatisme ethnique et régional, les tensions politiques intérieures, tous ces phénomènes ont atteint des niveaux inquiétants dans les régions postsoviétiques. Dans un certain nombre de cas, ils se sont transformés en conflits militaires locaux, voire en guerres. La stabilité intérieure du Bélarus et sa situation en tant que centre des organes de coordination de la Communauté des Etats indépendants le mettent en mesure de jouer le rôle d'intermédiaire pacifique dans ces conflits.

Par exemple, nous souhaitons sincèrement apporter notre aide au règlement du problème du Haut-Karabakh. Le Bélarus reste prêt à participer à l'organisation de la conférence internationale sur le Haut-Karabakh, sous les auspices de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), devant se tenir dans notre capitale, Minsk, à une date qui doit être déterminée par les participants.

Nous pensons que la déclaration de neutralité proclamée par le Bélarus représente un actif international. Cet objectif constitutionnel permet d'adopter une approche plus ample, sans parti pris, pour définir nos positions sur différentes questions. Nous les définissons en tenant compte des réalités du monde d'aujourd'hui et de notre place dans ce monde. Nous continuons de vouloir mener notre politique de façon à créer des bases pour un Bélarus florissant et neutre. Spécifiquement, nous continuons à développer et à appliquer les principes de la démocratie.

Le Parlement du Bélarus se trouve au stade final de l'examen de la nouvelle Constitution, qui permettra de consolider de façon irréversible le processus de démocratisation de notre Etat. Nous édifions une nouvelle structure politique : de nouveaux partis politiques, des mouvements sociaux et politiques et des centaines d'organisations civiques ont été officiellement enregistrés et ont commencé leurs activités politiques.

Parmi ces organisations se trouve la Ligue pour la protection des droits de l'homme. Le statut en évolution des droits de l'homme du Bélarus est conforme aux normes

internationales. Dès 1991, nous avons ratifié le Protocole facultatif au Pacte international sur les droits civils et politiques et nous avons reconnu la compétence du Comité des droits de l'homme, conformément à son article 41.

Le Bélarus se félicite des résultats obtenus par la deuxième Conférence sur les droits de l'homme, qui s'est tenue cette année à Vienne. La Conférence a notamment réaffirmé les obligations qui incombent aux Etats de veiller à ce que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient appliqués intégralement et effectivement, sans aucune discrimination quelle qu'elle soit contre des personnes appartenant à des minorités nationales. Nous accordons une grande importance à cette disposition.

Le Bélarus a créé et continue de créer toutes les conditions nécessaires pour que les minorités nationales qui vivent sur son territoire puissent jouir pleinement de leurs droits de l'homme. Mais en même temps, nous sommes loin d'être indifférents à la façon dont sont traités les Bélarussiens qui vivent en dehors de notre territoire national, et nous continuerons à l'avenir de suivre de près la situation des plus de 2 millions de Bélarussiens ethniques qui vivent dans différents pays du monde.

Les réformes économiques gagnent du terrain dans la République. La progression vers une économie de marché s'est traduite par une plus grande ouverture de l'économie et a limité le monopole de l'Etat dans un certain nombre de secteurs de la vie. Des mesures concrètes ont été prises en vue de créer un secteur privé. La loi sur la propriété foncière privée, qui est d'une importance fondamentale à cet égard, est entrée en vigueur le 1er septembre. L'adoption de ces mesures législatives, telles que les lois sur la propriété, sur les entreprises et sur les investissements étrangers, a permis de jeter les bases d'un développement accru des relations de marché. Actuellement, le Bélarus est au seuil d'une privatisation plus large.

Pour la République du Bélarus, comme pour les autres Etats de la région, le développement et le renforcement de la coopération multilatérale dans le domaine économique sont d'une importance vitale. Nous estimons que certaines formes de discrimination et de limitations à l'égard des Etats d'Europe centrale et d'Europe de l'Est devraient, à l'instar de la guerre froide, appartenir maintenant au passé. Tout retard dans ce domaine ira à l'encontre des réalités politiques et économiques du monde.

Le Bélarus s'efforce de lever les barrières et les restrictions imposées dans le domaine du commerce et a pris la décision d'entamer des négociations au sujet de son adhésion à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Nous espérons également que l'Uruguay Round aboutira sans tarder.

L'intégration à un nouveau niveau d'activité économique au sein de la Communauté des Etats indépendants (CEI) revêt une urgence particulière pour nous. Le Bélarus a été l'un des principaux instigateurs de la création d'une union économique dans le cadre de la CEI et de la conclusion d'un accord approprié à cet effet. Je suis très heureux de déclarer qu'un accord sur la création de cette union économique a été signé récemment, sous la présidence de M. Shushkevich, lors de la réunion, à Moscou, du Conseil des chefs d'Etat de la CEI.

Cela ouvre des perspectives encourageantes pour la stabilisation économique de la Communauté des Etats indépendants et pour le règlement progressif des problèmes les plus aigus de cette étape transitoire. Je suis certain que les accords conclus à Moscou marqueront une transition vers des relations radicalement nouvelles, plus précisément des relations commerciales, et conduiront inévitablement à la formation, sur cette base, d'une communauté de l'Europe de l'Est, d'un groupe géopolitique et économique de type de marché qui, de manière graduelle mais en même temps régulière et résolue, s'intégrera aux structures économiques européennes et mondiales.

Ces nouvelles perspectives sont également encourageantes dans la mesure où, nous l'espérons, elles permettront au Bélarus, dans un proche avenir de renforcer sa capacité réelle de paiement et de régler pour une bonne part le problème de nos obligations financières envers l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes parfaitement conscients de l'acuité de la situation financière de l'Organisation. C'est pourquoi, malgré notre propre situation économique et financière extrêmement difficile, le Gouvernement du Bélarus a versé récemment une contribution s'élevant à 3,5 millions de dollars au budget de l'Organisation et, en fait, a réglé intégralement ses arriérés. Je souhaite assurer les Membres des Nations Unies que nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons, dans les limites de nos faibles moyens. Mais l'Organisation des Nations Unies elle-même doit, par l'intermédiaire de son organe principal, l'Assemblée générale, prendre des mesures afin que les obligations financières du Bélarus soient strictement en rapport avec notre capacité réelle de paiement. Les nouvelles réalités justifient notamment qu'une décision soit prise sans tarder pour faire passer notre pays du Groupe B au Groupe C dans le système de répartition des dépenses des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Au début de mon intervention, j'ai parlé des grands espoirs que le Bélarus place dans les activités futures de l'ONU. Mais il existe un domaine particulier pour lequel l'aide de l'ONU au Bélarus est pour nous d'une importance

vitale. Il s'agit de l'écologie et de cette "éternelle blessure qui ne guérit pas" - Tchernobyl - la plus terrible catastrophe nucléaire.

Outre l'augmentation des cas de cancer, plus particulièrement chez les enfants, un autre phénomène a commencé récemment à nous préoccuper vivement, à savoir les tensions sociales et psychologiques ressenties au sein de la population. Le taux de natalité a chuté de façon spectaculaire et le nombre de maladies psychogènes augmente rapidement. Les gens sont accablés par les soucis que leur causent leur santé et de celle de leurs enfants. Cela a également eu pour résultat de freiner le rythme du passage de la République aux nouvelles réalités sociales et économiques. Nous appelons l'Organisation des Nations Unies, en étroite coopération avec la Commission des Communautés européennes, à poursuivre ses efforts afin d'étudier plus à fond et de venir à bout des séquelles de la catastrophe de Tchernobyl. Nous espérons, que dans le cadre de la réforme du système de l'ONU et de son secrétariat, on élaborera les mécanismes institutionnels et les programmes nécessaires pour poursuivre les activités concernant Tchernobyl dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière, compte tenu de l'importance considérable et du caractère unique des enseignements tirés de la tragédie de Tchernobyl.

L'activité déployée par M. Jan Eliasson, le nouveau Coordonnateur de l'ONU pour Tchernobyl, dont nous apprécions beaucoup les travaux entrepris à ce jour, nous laisse espérer que les capacités de l'ONU seront utilisées de façon suffisamment efficace pour qu'on puisse arriver à des résultats pratiques tangibles.

Dans la période de l'après-Tchernobyl, nous avons besoin d'appui moral et psychologique, et tout simplement parfois de compassion. J'aimerais rappeler à cet égard les paroles d'un grand écrivain russe, Fiodor Dostoïevsky, qui est lié au Bélarus par sa naissance. Il a dit un jour que la beauté et la noblesse des relations humaines sauveraient le monde. J'ajouterai à cela la compassion, car les trois sont en fait inséparables, étant donné que la beauté est toujours noble et que la compassion et la noblesse sont toujours belles.

Le Bélarus qui vit le cauchemar de l'après-Tchernobyl, et qui a survécu des siècles durant à l'enfer de nombreuses attaques, invasions et guerres, à la misère et aux privations, comprend mieux que personne la douleur et les souffrances des populations des pays en développement. La misère, la maladie, la mortalité infantile qui sévissent dans de nombreuses parties du monde ne peuvent laisser indifférents les gens de bonne volonté. Il serait immoral en fait de n'en faire aucun cas. Je suis convaincu que le nouvel ordre

mondial entraînera une répartition plus juste des richesses du globe et qu'il sera marqué par l'aide apportée à ceux qui, pendant des décennies, ont été injustement condamnés à la misère, à la stagnation et, c'était prévisible, à rester en arrière, et qui ont dû se contenter des miettes laissées par les richesses produites par eux mais redistribuées ensuite à d'autres.

En tant que l'un des membres fondateurs de la Commission sur le développement durable, notre pays s'efforce de contribuer à ses travaux en tenant compte, de façon équilibrée, des intérêts écologiques et économiques de tous les groupes d'Etats. Nous appuyons les efforts visant à élaborer une convention internationale sur la désertification; la recherche d'une solution aux problèmes des petits Etats en développement insulaires; et la recherche de ressources nouvelles additionnelles pour les pays en développement.

Conscient, compte tenu des réalités de l'après-Tchernobyl, de l'importance des problèmes écologiques dans la recherche d'une solution, le Bélarus a soutenu activement la mise en oeuvre des décisions et recommandations du premier sommet qui se soit jamais tenu dans l'histoire pour préserver les intérêts de la planète Terre. Le Parlement de la République du Bélarus a déjà ratifié la Convention sur la diversité biologique et examine actuellement la question de l'adhésion à la Convention sur les changements climatiques. Nous pensons qu'il faut accorder la priorité à l'examen des problèmes écologiques dans le cadre de la coopération internationale et nous appuyons l'idée de transformer, dans un avenir proche, la Commission du développement durable en un Conseil des Nations Unies pour la sécurité écologique. Nous sommes prêts à apporter notre contribution à l'élaboration de sa structure et de son mandat.

L'Organisation des Nations Unies est en train de passer de l'ère ancienne à l'ère nouvelle avec une expérience considérable. Une partie de cette expérience est dépassée et ne présente de l'intérêt que pour les historiens. Une autre partie porte en germe le nouveau rôle que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer dans ce monde en mutation rapide que j'ai déjà évoqué - par exemple, l'expérience positive et tournée vers l'avenir des opérations de grande ampleur de maintien de la paix en Namibie et au Cambodge. Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, il est difficile de broser un tableau précis du monde futur. Toutefois, ce sont les perspectives qui s'ouvrent qui sont importantes et elles sont déjà clairement visibles. Du rôle de l'ONU en tant qu'organisateur de cessez-le-feu au rôle de garant de la paix, du rôle de garant de la paix à celui de coorganisateur de la vie de la communauté internationale, en tant qu'arbitre sage et jouissant d'une grande autorité et dont la volonté politique est acceptée sans réserve par tous : telle est la manière dont

nous percevons le rôle de l'Organisation des Nations Unies au cours du siècle prochain. Relevant tous les défis de notre temps, le Bélarus est prêt, avec d'autres pays amis, à oeuvrer dans cette direction, y compris, si tel est le voeu de l'Assemblée générale, au sein du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Poos (Luxembourg) :**

Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à adresser au Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de notre assemblée. Ses qualités éminentes ont remporté un vote unanime, qui honore son pays, le Guyana.

Notre Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, mérite nos remerciements les plus chaleureux pour ses efforts et sa détermination dont il ne cesse de faire preuve dans la mise en oeuvre des décisions de notre organisation et dans l'application des principes de notre Charte.

L'universalité déjà très large des Nations Unies a été encore renforcée - et je m'en félicite - par l'adhésion de six nouveaux pays : la République tchèque, la République slovaque, l'Erythrée, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Monaco et Andorre.

M. Willy Claes, Ministre belge des affaires étrangères, a exposé hier les vues de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Ceci me permet de me concentrer sur quelques questions qui tiennent particulièrement à coeur à mon gouvernement.

Il y a trois ans déjà, nous nous félicitons, à cette tribune, de la fin de l'affrontement Est-Ouest et de la menace d'annihilation nucléaire qui en était le corollaire. Partout à travers le monde, la démocratie et le respect de l'état de droit connaissent des progrès encourageants. Au vu de l'évolution entamée au cours des dernières années, il semble bien que nous devons mettre un bémol à notre enthousiasme.

Les changements intervenus dans les rapports de force entre les puissances qui dominaient l'ordre ancien ont permis aux nationalismes et aux régionalismes de se développer. Ceci a conduit dans certains cas à la déstabilisation de régions entières à la suite de rivalités de voisinage, de tensions ethniques et de fanatismes religieux.

Le nationalisme n'est certes pas un mal en soi. Il est en quelque sorte la manifestation logique des sentiments de fierté et de confiance en soi qui, finalement, peuvent s'exprimer à la suite de longues années d'oppression durant lesquelles la libre parole était réprimée par la force.

Mais à partir du moment où l'expression légitime de la fierté retrouvée d'un peuple se transforme en des manifestations d'hostilité ouverte envers tout ce qui est différent, le nationalisme porte en soi la semence de graves dangers.

Le sentiment national exacerbé se manifeste en de nombreux endroits, que ce soit sur le territoire de l'ancienne Union soviétique, ou encore en ex-Yougoslavie, où il a trouvé son expression la plus intolérable. Il aboutit à des explosions de violence, des agressions armées, des actes de terrorisme et d'indicibles souffrances pour les populations civiles.

Les conflits ethniques se multiplient à travers toutes les régions du monde. En Europe occidentale même, ils se traduisent par la résurgence d'incidents racistes et xénophobes.

De par les défis qu'il lance à la primauté du droit et au respect des droits de l'homme, le nationalisme extrémiste constitue ainsi une menace contre l'ordre international.

Une stratégie claire et cohérente nous paraît nécessaire pour répondre à ce nouveau défi.

Tout d'abord, l'éducation à la tolérance est à relancer. En deuxième lieu, une protection juridique des minorités est à assurer.

Les principes et les règles élaborés en la matière par le Conseil de l'Europe et par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe peuvent inspirer les solutions à trouver. De nouveaux instruments devraient être définis la semaine prochaine lors du Sommet du Conseil de l'Europe. Le plan sur la stabilité en Europe s'inscrit dans la même logique.

Enfin, troisièmement - et c'est l'action essentielle - il s'agit de développer tous les efforts possibles, aux niveaux national, régional et international, pour renforcer le processus de démocratisation et pour promouvoir la protection des droits de l'homme.

C'est sur la base de ces principes, axés sur la libre expression des peuples et le développement de structures démocratiques, que l'ONU a proposé des solutions et des accords pour résoudre les conflits qui, en nombre croissant, lui sont soumis.

Le Gouvernement luxembourgeois exprime sa profonde satisfaction à la suite de l'accord de reconnaissance mutuelle et de l'accord sur l'autonomie des territoires occupés conclus entre Israël et l'OLP.

Il tient à rendre hommage aux artisans de ces accords, et plus particulièrement au Premier Ministre Rabin, à son Ministre des affaires étrangères, M. Peres, et au Président Arafat. Ils ont donné au monde une leçon de courage, de lucidité mais aussi de réalisme politique.

Les développements dont nous avons été témoins, sont d'une importance historique comparable à celle de la chute du mur de Berlin. Ils changent de façon fondamentale les données du Proche-Orient. Ils déclenchent un processus de réconciliation appelé à mettre fin à une situation explosive, intenable et injuste.

Ainsi, dans une région déchirée par plus de 40 années de guerre, de violences et de haines, une fenêtre s'entrouvre sur un avenir plus paisible et plus démocratique. La dynamique encore fragile étant créée, il faut la renforcer et l'amplifier sans tarder.

Cela peut se faire d'abord par une conclusion des accords de paix entre Israël et ses voisins : le Liban, la Jordanie et la Syrie. Le Gouvernement luxembourgeois encourage les dirigeants concernés à surmonter les derniers obstacles et à ouvrir la voie vers une normalisation de leurs relations avec Israël.

Il faut ensuite qu'Israéliens et Palestiniens agissent ensemble et de bonne foi avec une communauté régionale et internationale solidaire pour réussir la mise en oeuvre de l'accord sur l'autonomie dans les territoires occupés, première étape vers un règlement global. Premier bailleur de fonds, la Communauté européenne et ses Etats membres sont prêts à intensifier la coopération au bénéfice d'une population qu'il faut aider à sortir de la pauvreté, et à construire un avenir plus digne et plus prospère. Le Gouvernement luxembourgeois participera pleinement à cet effort.

Grâce à l'action des Nations Unies, la Namibie et le Nicaragua ont retrouvé la paix il y a trois ans.

Aujourd'hui, au Cambodge, l'action menée par l'ONU a permis à un peuple d'ancienne culture humilié par des décennies d'oppression sanglante et d'occupation étrangère de participer massivement à des élections libres et honnêtes. C'est à travers la consolidation d'un Etat de droit et du processus de réconciliation que la reconstruction du pays réussira.

En Haïti, c'est une politique de fermeté et de coopération étroite entre l'ONU et l'Organisation des Etats américains qui a conduit à un accord prévoyant la restauration de la démocratie.

En El Salvador, l'ONU a, de manière décisive, aidé à mettre fin à une guerre civile, à relancer la construction d'une société civile et à engager un processus de réconciliation nationale. Des élections libres, auxquelles tous les Salvadoriens doivent pouvoir participer, devront se tenir l'année prochaine.

En Somalie, par contre, l'intervention de l'ONU a fait apparaître les limites d'une intervention armée dans une guerre civile tribale, en l'absence d'un accord politique et d'un cessez-le-feu. Les difficultés rencontrées à Mogadishu ne devraient cependant pas nous faire oublier que l'ONU a apporté une contribution essentielle pour combattre la famine.

En Afrique du Sud, nous enregistrons de nouveaux progrès décisifs sur la voie de l'abolition définitive de l'apartheid. Je salue l'accord sur l'institution d'une Autorité transitoire appelée à préparer une constitution provisoire et des élections libres pour avril 1994. Seule une détermination commune et une coopération étroite entre toutes les parties permettront d'endiguer la violence meurtrière qui continue de tuer et qui compromet le processus de réconciliation.

Des progrès importants vers la restauration de la démocratie et la réconciliation nationale ont également été obtenus dans d'autres pays d'Amérique centrale et d'Afrique.

Ces résultats, pour imparfaits qu'ils soient, sont encourageants et démontrent le rôle que notre organisation peut jouer dans la préservation de la paix et la consolidation des régimes démocratiques.

En ex-Yougoslavie, la situation reste extrêmement préoccupante. Nous sommes les témoins quotidiens, par téléviseurs interposés, de la barbarie qui accompagne le "nettoyage ethnique" et des déchirements sanglants en Bosnie-Herzégovine, qui fut jadis un exemple de convivialité ethnique et religieuse.

L'accord qui reste à finaliser entre les trois parties bosniaques est certes complexe et loin d'être parfait. Il a pourtant le mérite d'ouvrir une perspective permettant de mettre fin à la terreur et à la violence. Il présente un règlement global pour sortir de la crise. Le succès de cet accord, qui est loin d'être assuré, présuppose une volonté réelle des trois parties de s'entendre, pour exécuter et respecter ce qui aura été signé. La Communauté européenne et ses Etats membres - le cas échéant, assistés par l'Union de l'Europe occidentale (UEO) - sont disponibles pour contribuer à la mise en oeuvre de l'accord, en coopération avec l'ONU, l'OTAN et la CSCE. La levée des sanctions deviendrait possible pour autant que les différentes résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées pour

l'ex-Yougoslavie soient exécutées et qu'une solution satisfaisante au problème des minorités soit trouvée.

D'une manière générale, les activités de notre organisation en matière de maintien de la paix ont désormais atteint un niveau sans précédent dans l'histoire. Presque 80 000 Casques bleus - militaires et civils - sont engagés sur le terrain dans un nombre inégalé de missions humanitaires et d'opérations de maintien de la paix. Je rends hommage à tous ceux qui servent ainsi la cause de la paix, et en particulier à ceux qui ont perdu leur vie au cours de ces actions. Mais nous nous devons de mieux assurer la sécurité de ce personnel.

Le Luxembourg, né lui-même en tant qu'Etat moderne à la suite d'un pacte international et sous la garantie des puissances de l'époque, est particulièrement sensible au besoin de sécurité et au besoin de préservation de la paix. Aussi a-t-il contribué activement, par l'envoi de personnel militaire et par des contributions financières appropriées, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mon gouvernement entend poursuivre cette coopération à l'avenir.

De même, le Luxembourg appuie fermement les efforts entrepris en faveur de l'accroissement des activités des Nations Unies en matière de diplomatie préventive. Ces efforts doivent s'intensifier. A cet égard, des mesures telles que l'envoi de missions d'enquêtes, l'utilisation de systèmes d'alerte rapide, la constitution d'un corps d'intervention à déploiement rapide, ainsi que le renforcement du rôle des organisations régionales pourraient s'avérer extrêmement utiles dans la prévention des conflits. Tout conflit, une fois déclenché, exigerait une intervention ultérieure, beaucoup plus coûteuse, pour assurer le rétablissement de la paix.

Une coopération nouvelle se développe entre l'ONU et les organisations régionales. Celles-ci seront de plus en plus souvent appelées à exercer à leur niveau des fonctions de préservation de la paix, ou bien à appuyer et à compléter les actions menées par l'ONU dans le domaine de la sécurité collective. L'UEO, dont mon pays assume actuellement la présidence, est en train de définir son rôle dans les opérations de maintien de la paix. L'OTAN et la CSCE poursuivent une démarche analogue.

Le maintien de la paix, la promotion de la démocratie et de l'état de droit vont de pair avec la protection des droits de l'homme.

Au cours des années, notre organisation a réussi à développer et à codifier progressivement les droits de l'homme. Mais cela n'est pas suffisant; encore devons-nous veiller à ce que ces droits soient mieux respectés. Les rapports annuels des organisations de défense des droits de

la personne humaine nous montrent que nous sommes encore bien éloignés de cet objectif.

Aussi nous félicitons-nous de ce que la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme a permis d'obtenir des progrès encourageants. L'universalité de ces droits a été clairement affirmée. Des propositions concrètes ont été formulées pour mieux assurer leur connaissance, leur promotion et leur respect. Il appartient à cette assemblée de les approuver y compris celle qui vise l'institution d'un haut commissaire aux droits de l'homme.

Un lien indissoluble existe entre le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie. Il se concrétise dans le système des Nations Unies par les activités croissantes que notre organisation déploie en matière d'assistance électorale. J'appuie les propositions de notre Secrétaire général visant à étendre les activités d'appui de l'Organisation à la création d'une presse libre, à l'établissement de partis politiques et à la mise sur pied d'administrations judiciaires indépendantes.

Dans ce contexte, je salue la décision prise par le Président Eltsine d'organiser des élections libres, ceci afin de procurer une légitimité démocratique à tous les organes de l'Etat russe.

L'ONU doit également renforcer son action dans les domaines économique et social et dans celui de l'environnement. Une telle action passe aussi par la poursuite d'une réforme courageuse de ses structures et de ses méthodes de travail.

En effet, nous n'aurons pas de paix durable tant que les peuples seront livrés à l'extrême misère et à la famine et tant qu'il n'y aura pas pour eux un espoir de progrès vers plus de justice et plus d'égalité. Relancer la coopération et le commerce, voilà les deux axes d'une même politique à mener. Au cours des dernières années, mon gouvernement a doublé le volume d'aide réservée à la coopération et au développement. Il se prononce pour la conclusion rapide d'un accord équilibré au sein de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Un tel accord est susceptible de donner, au niveau mondial, une impulsion nouvelle aux relations commerciales et économiques.

Après la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, il est nécessaire que la nouvelle Commission sur le développement durable assure de manière résolue le suivi des engagements pris.

La population mondiale a plus que doublé durant les 40 dernières années et elle devrait, selon les estimations, doubler à nouveau durant les prochaines 30 années. Une

croissance d'une telle ampleur exige de la part de la communauté internationale une analyse approfondie des conséquences qui en résultent, comme le problème des réfugiés et celui de la concentration urbaine avec les contraintes énormes qu'elle engendre en matière d'alimentation, de logement, d'assistance sanitaire et d'éducation. D'où l'importance qui s'attache à la Conférence sur la population et le développement qui se tiendra au Caire en 1994.

Il n'est pas surprenant que les problèmes sociaux revêtent une importance croissante à l'heure où de nombreuses économies se voient confrontées à des difficultés d'ajustement et où d'autres opèrent une transition délicate de l'économie planifiée vers une économie de marché. D'autre part, tous les rapports publiés récemment confirment que s'accroissent de manière préoccupante les graves disparités qui existent entre les secteurs les plus riches et les secteurs les plus pauvres de la population, et cela autant à l'intérieur des pays qu'entre les pays.

Le Sommet mondial du développement social, qui aura lieu en 1995, fournira, pour autant qu'il ait été préparé de façon adéquate, l'occasion pour la communauté internationale de mettre au point une stratégie contre la pauvreté et pour une meilleure distribution de la richesse.

Voilà plus d'un an que notre Secrétaire général a soumis son rapport "Agenda pour la paix" visant à renforcer la capacité de notre organisation dans le domaine de la diplomatie préventive et du maintien et du rétablissement de la paix. Certaines de ses propositions ont trouvé d'ores et déjà une application pratique. D'autres, cependant, restent en souffrance. Nous souhaitons que l'examen en cours puisse se traduire par des résultats concrets, susceptibles de répondre aux besoins de l'Organisation.

La réforme du Conseil de sécurité est une question délicate qui touche à l'essence même de la coopération internationale de l'après-guerre. Après 50 ans de fonctionnement, le moment est venu d'aborder cette question de manière franche au cours d'une discussion en profondeur. L'année 1995, qui sera celle du cinquantième anniversaire de notre organisation, pourra constituer un pivot important dans ce processus.

La seconde crise à laquelle les Nations Unies sont confrontées - et elle a été soulignée dans presque tous les discours à cette tribune - est celle de son déficit budgétaire chronique. Les Nations Unies, pour le dire crûment, se trouvent au bord de l'insolvabilité. Cela peut susciter l'étonnement, d'autant plus que le budget annuel de notre organisation ne dépasse pas celui d'une ville de moyenne importance.

L'obligation juridique qui lie tous les Etats Membres implique qu'ils s'acquittent tous de leur contribution financière dans sa totalité et dans les délais impartis. La crédibilité et la capacité opérationnelle des Nations Unies sont à ce prix.

Revenons, pour terminer, à la vieille Europe.

En construisant l'union européenne, les pays membres de la Communauté européenne ont tenté de saisir une occasion sans précédent pour le continent tout entier : celle de la réalisation d'une Europe véritablement unie entre des pays qui se sont souvent fait la guerre.

Sans vouloir nier les difficultés du moment, j'estime que le processus d'intégration mené par la Communauté européenne peut également inspirer des initiatives d'intégration régionale en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

L'unification européenne a en effet été conçue et réalisée sur la base de principes qui gardent toute leur valeur : réconciliation entre les peuples hier ennemis, vaste coopération sur les plans politique, économique, commercial et culturel, et développement d'un modèle de société fondée sur la démocratie pluraliste, l'économie de marché et la solidarité. Ce modèle garantit la justice et la cohésion sociale, même s'il n'est jamais terminé et appelle des ajustements continus.

C'est sur la base de ces valeurs communes que tous les peuples d'Europe peuvent, pour la première fois dans leur histoire, construire ensemble leur avenir. Je suis persuadé qu'au niveau mondial également, grâce à une action internationale concertée, nous serons mieux en mesure de surmonter les obstacles à la paix et de créer un ordre mondial plus démocratique, plus tolérant, plus juste et plus social, bref, plus conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

**M. Han** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais féliciter l'Ambassadeur Insanally, du Guyana, à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je tiens également à rendre hommage à l'excellent travail accompli par S. E. l'Ambassadeur Stoyan Ganev, de la Bulgarie, en sa qualité de Président de la dernière session de l'Assemblée générale.

Je rends également hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son dévouement à la cause des Nations Unies et à la réforme de l'Organisation en cette phase importante.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Etats Membres - Andorre, la République tchèque, l'Erythrée, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Monaco et la Slovaquie. Ma délégation leur souhaite le plein succès et attend avec impatience l'occasion de travailler étroitement avec eux dans tous les domaines.

Nous vivons une ère de transition historique. Les changements spectaculaires intervenus dans la situation internationale depuis la dernière session le confirment. Un nouvel ordre mondial, fondamentalement différent de l'ordre ancien, prend forme. La tendance est maintenant à la paix, à la coopération et à l'interdépendance, plutôt qu'aux conflits, aux affrontements et à l'intransigeance idéologique. L'illustration la plus éclatante en est l'accord de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) signé à Washington ce mois-ci.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans un environnement qui n'était qu'une vision pour les pères fondateurs des Nations Unies. Je voudrais citer les remarques de M. Oswaldo Aranha, éminent diplomate brésilien, qui était Président de l'Assemblée générale en 1947. Il a dit :

"Toute idée de violence, aujourd'hui, est périmée et négative. L'ordre ancien, fondé sur la Puissance politique, s'efforce de survivre, mais l'ère de la prédominance par la force est révolue. Les Nations Unies défendent l'ordre nouveau, fondé sur l'accord pacifique, la compréhension, la libre discussion, la libre décision, la responsabilité commune et égale de tous les peuples." (*Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, 128e séance plénière, p. 1442*)

Quarante-cinq ans plus tard, nous sommes finalement parvenus à la fin d'une époque et au seuil d'une ère nouvelle. C'est peut-être la seconde, voire la dernière, occasion que nous ayons de nous acquitter de la mission fixée à l'ONU au moment de sa création.

Bien sûr, la fin de la guerre froide ne signifie pas la fin de tous les problèmes. Le monde s'inquiète de la persistance et de l'aggravation des conflits ethniques et religieux. Nous devons faire face à la prolifération des armes de destruction massive. La protection de l'environnement est un autre défi important du monde contemporain. Le développement n'est pas acquis. Il s'agit là de questions extrêmement importantes qui exigent des efforts collectifs de la part de tous les membres de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies en particulier.

Nous sommes entrés dans une ère de diversité et d'incertitude, mais nous ne devons pas nous laisser impressionner par cette nouvelle réalité. Nous n'y sommes peut-être pas accoutumés, mais nous ne devons pas avoir peur de vivre dans un monde pluraliste. Les pays n'ont pas tous les mêmes objectifs ni les mêmes façons d'y parvenir. Ces objectifs différents, qui peuvent être source de conflit, devraient également former la base de la complémentarité et de la coopération entre les nations.

Certains prétendent que la bipolarité est en train d'être remplacée par la multipolarité. Pourtant, le terme "pluraliste" conviendrait mieux que le terme "multipolaire" pour décrire l'ordre mondial naissant. Un monde multipolaire suppose une géopolitique fondée sur le conflit et l'équilibre de la force. En revanche, un monde pluraliste accepte la diversité et encourage la coopération. Ainsi, le monde a la potentialité de devenir plus démocratique et plus harmonieux qu'il ne l'a jamais été tout au long de l'histoire.

Un des changements les plus notables survenus après la guerre froide est le renforcement de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'"Agenda pour la paix" présenté l'année dernière par le Secrétaire général Boutros-Ghali, fournit une base solide d'un renforcement du rôle de l'ONU dans ce domaine.

La diplomatie préventive, notamment, est d'une suprême importance étant donné les énormes coûts humains et matériels des conflits une fois qu'ils ont éclaté. Ma délégation continuera de participer aux efforts destinés à traduire en réalité concrète des initiatives telles que la "diplomatie préventive" et la "consolidation de la paix après les conflits".

Comme le montre la poursuite des tragédies de Bosnie et de Somalie, les conflits alimentés par les divergences ethniques et religieuses, la pauvreté et le désordre interne représentent une menace nouvelle et extrêmement grave pour la sécurité internationale. En réponse à des demandes croissantes, 17 opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont en cours dans diverses parties du monde.

Cependant, les opérations traditionnelles de maintien de la paix ne sont peut-être plus la réponse appropriée aux conflits actuels. Nous constatons que le champ d'action de ces opérations ne cesse de s'agrandir, allant de la supervision d'un cessez-le-feu à l'édification d'une nation. De plus, le déploiement en temps voulu des forces de maintien de la paix est impératif pour pouvoir contenir un conflit à son début.

C'est pourquoi nous pensons que le mécanisme constitué de forces de réserve des Nations Unies qu'il a été

proposé de créer est un moyen approprié de renforcer le rôle de l'Organisation pour répondre à ces nouveaux défis à la paix. La disponibilité de ces forces de réserve permettra à l'ONU de réagir rapidement et efficacement aux conflits.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'appui de mon gouvernement à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Nous avons envoyé un bataillon du génie en Somalie au mois de juin, et nous prions instamment toutes les factions intéressées de coopérer pleinement avec l'ONU. Compte tenu du succès remporté par l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), je suis convaincu que l'ONUSOM II parviendra également à s'acquitter de sa mission de maintien de la paix.

Nous sommes cependant vivement préoccupés par le nombre sans cesse croissant de victimes en Somalie. Des dispositions efficaces s'avèrent nécessaires pour renforcer la sécurité de ceux qui participent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies aussi bien en Somalie que partout ailleurs.

En matière de paix et de sécurité, prévenir la prolifération des armes de destruction de masse, aussi bien nucléaires que biochimiques, est une autre tâche d'importance cruciale.

La République de Corée appuie fermement les efforts visant à arrêter la prolifération des armes nucléaires au-delà de 1995, grâce à la prorogation du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP). Nous appuyons également le renforcement du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant que mécanisme central chargé d'assurer l'efficacité du TNP.

Parallèlement, et conformément à l'esprit et aux objectifs du TNP, nous exhortons les puissances nucléaires actuelles non seulement à intensifier leurs efforts de réduction de leur arsenal nucléaire mais à participer activement à l'action entreprise pour parvenir à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Cela encouragera les pays non dotés d'armes nucléaires à souscrire et à accepter une prorogation indéfinie du régime du TNP. Ma délégation se félicite de l'engagement pris par les Etats dotés d'armes nucléaires de poursuivre le moratoire sur les essais nucléaires.

En ce qui concerne les armes chimiques et biologiques, la conclusion, au mois de janvier, de la Convention sur les armes chimiques a été un grand pas en avant. Nous prions instamment les Etats qui n'ont pas encore adhéré à la Convention à le faire dans les plus brefs délais. Cette convention, à l'instar de la Convention sur les armes biologiques, servira d'instrument fondamental pour empêcher la prolifération des armes biochimiques.

Avec la fin de la guerre froide, le désarmement est désormais entré dans le domaine des véritables possibilités. Au cours des dernières années, le désarmement a pris de plus en plus d'élan avec la conclusion des accords sur la réduction des armements nucléaires et sur la réduction des forces classiques. Nous devons conserver l'élan acquis. A la lumière de cette évolution, le rapport du Secrétaire général d'octobre 1992, intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" fournit des directives utiles et opportunes en matière de désarmement.

En même temps, nous devons prendre note de la réévaluation dont les mécanismes de désarmement multilatéral font actuellement l'objet. La Conférence du désarmement revêt une importance particulière en tant que seule instance de négociations de désarmement multilatéral. Ma délégation estime que la composition de la Conférence du désarmement devrait être élargie de façon à refléter comme il se doit les changements intervenus dans le climat international.

De plus, le Registre des Nations Unies sur les armes classiques, lancé avec la participation de plus de 70 Etats Membres, devrait être mis en vigueur sur une base universelle dans les plus brefs délais.

Alors que nous parlons de désarmement, je me dois d'attirer l'attention sur la péninsule coréenne. En dépit des tendances mondiales en faveur de la paix et de la coopération, des tensions subsistent en Corée.

Mon gouvernement estime que la solution du problème intercoréen doit être recherchée dans le contexte de l'ordre international de réconciliation et de coopération de la période de l'après-guerre froide. Autrement dit, la Corée du Nord et la Corée du Sud doivent participer activement à cet ordre régional et planétaire.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le programme nucléaire de la Corée du Nord. La Corée du Nord doit coopérer et dissiper tous les doutes la concernant en respectant les obligations de non-prolifération qui lui incombent en vertu du TNP.

Conformément à la résolution 825 (1993) du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée doit respecter l'accord qu'elle a conclu avec l'AIEA en matière de garanties. En même temps, nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée de coopérer avec nous à la mise en oeuvre de la Déclaration conjointe de 1991 sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Ma délégation est également fortement préoccupée par la sécurité des réacteurs nucléaires de la Corée du Nord.

L'AIEA et les pays intéressés devraient accorder une attention particulière à la question de la sécurité ainsi qu'à celle de la non-prolifération pour ce qui concerne le programme nucléaire de la Corée du Nord.

Il y a plusieurs questions urgentes de nature non militaire dont la solution exige une démarche planétaire, par exemple le développement et les échanges commerciaux, l'environnement et les droits de l'homme, pour n'en citer que quelques-unes.

L'environnement international de l'après-guerre froide tout à la fois nous demande et nous permet d'insister davantage sur le développement économique et social. Nous devrions maintenant consacrer les dividendes de la paix aux efforts de développement. Etant donné le degré élevé d'interdépendance qui existe dans le monde d'aujourd'hui, aucun pays n'est à l'abri des conséquences des difficultés économiques qui surgissent dans d'autres pays. La pauvreté, les problèmes démographiques et la dégradation de l'environnement sont devenus une menace commune qui pèse sur le bien-être de l'humanité. Ces crises non militaires sont aujourd'hui les questions auxquelles il faut s'attaquer, de façon urgente, en mobilisant l'effort collectif de toutes les nations.

Le rôle des Nations Unies dans ce domaine devrait être renforcé. Je me félicite des récentes initiatives prises en vue de restructurer et de revitaliser le système des Nations Unies dans le domaine économique et social. La structure du système devrait être rationalisée de façon à permettre la mobilisation efficace de ressources limitées. Entre-temps, une augmentation substantielle des ressources allouées au développement est nécessaire pour stimuler la coopération au développement. Les pays développés sont encouragés à redoubler d'efforts dans ce domaine.

Pour créer un monde plus prospère, il nous faut renforcer le système mondial de libre-échange. L'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT) a été instauré peu après la fondation de l'Organisation des Nations Unies. La doctrine qui l'inspirait était claire : la paix et la sécurité seront mieux garanties si elles sont étayées par la prospérité économique. Au cours de la période de la guerre froide, ce système mondial de libre-échange a dépassé toutes les attentes en apportant la richesse et la prospérité à ceux qui l'avaient embrassé. A présent que la guerre froide est terminée, le monde entier peut en tirer pleinement profit.

Notre option est claire : nous devons renforcer le système de libre-échange par une conclusion heureuse de l'Uruguay Round.

Le développement économique est étroitement lié à la question de l'environnement. C'est au Sommet de Rio, l'année dernière, que l'attention du monde a été attirée sur cette question fondamentale. Le Sommet a fortement insisté sur l'importance d'un partenariat planétaire pour réaliser un développement durable et écologique à l'orée du XXIe siècle.

En abordant les problèmes d'environnement, il est important de rechercher un équilibre entre le Nord et le Sud. Le Nord donne la primauté à la protection de l'environnement tandis que le Sud met l'accent sur les impératifs du développement. Nous pensons que la Commission du développement durable offre un forum parfaitement adapté pour assurer cet équilibre et coordonner la mise en oeuvre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

En tant que membre de la Commission du développement durable, la République de Corée est prête à apporter sa part de contribution à l'action mondiale. Nous espérons combler les divergences entre pays développés et pays en développement. Nous sommes actuellement sur le point d'adhérer à la Convention sur les changements climatiques et à d'autres instruments en matière d'environnement.

La question des droits de l'homme fait l'objet d'une attention croissante à l'échelle internationale. Ceci peut être un phénomène naturel issu d'une société pluraliste en émergence qui facilite la promotion de la démocratie de par le monde. A la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en juin, j'ai eu le privilège d'annoncer que les droits de l'homme sont enfin arrivés à maturité en Corée. J'ai également pris l'engagement de prêter notre ferme appui aux mouvements internationaux qui se consacrent à la promotion des droits de l'homme.

La Déclaration de Vienne et le Programme d'action sont les résultats les plus patents de la Conférence. Nous devons prendre les mesures de suivi nécessaires. Dans cinq ans, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. J'espère que notre génération sera à la hauteur des attentes placées en nous par ceux qui ont rédigé cette Déclaration.

Alors que nous nous consacrons à juste titre à la question des droits de l'homme, nous devrions également être alarmés par la question des réfugiés et des groupes défavorisés. Les conflits armés et les catastrophes naturelles qui sévissent de par le monde augmentent la nécessité de l'aide humanitaire et de la protection des réfugiés et des personnes déplacées. La récente adhésion de la République

de Corée à la Convention relative au statut des réfugiés témoigne de notre engagement envers cette cause.

J'aimerais également souligner l'importance particulière du Sommet mondial pour le développement social qui aura lieu en 1995, à Copenhague. J'espère que seront présentés à cette Conférence des programmes d'action efficaces permettant de s'attaquer aux principaux obstacles qui freinent le développement social.

Alors que l'Organisation des Nations Unies fait face à de nouveaux défis, riches de possibilités, elle a également besoin de réformes afin de pouvoir mieux les relever. C'est là en effet un enjeu de taille.

Nous pensons que l'augmentation considérable du nombre de Membres de l'Organisation des Nations Unies justifie un élargissement de la composition du Conseil de sécurité. Mais comment le faire sans nuire à son efficacité? Peut-être faudrait-il envisager la création d'une troisième catégorie, composée de membres permanents ne disposant pas du droit de veto, ainsi que l'accroissement du nombre de membres non permanents.

En ce qui concerne l'Assemblée générale, la simplification de la structure des commissions, par la fusion de la Quatrième Commission et de la Commission politique spéciale, renforcera incontestablement son efficacité. La rationalisation de l'ordre du jour pourrait être une mesure supplémentaire pour augmenter le potentiel et l'efficacité de l'Assemblée générale.

Ma délégation se félicite également des mesures mises en place par le Secrétaire général pour restructurer le Secrétariat et l'appuie dans cette tâche complexe. La création récente du Bureau du Secrétaire général adjoint aux inspections et aux enquêtes constitue un premier pas vers l'augmentation de la responsabilité financière au sein du Secrétariat.

Je prends note avec inquiétude du rapport du Secrétaire général relatif à l'état financier de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes entièrement d'accord avec lui sur le fait que pour permettre à cette organisation de répondre aux exigences actuelles, les ressources fournies doivent être à la hauteur des volontés politiques exprimées. Ma délégation est favorable à un débat constructif, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, sur les moyens de surmonter les difficultés financières actuelles que traverse l'Organisation des Nations Unies.

Je pense que la restructuration devra se fonder sur une bonne compréhension du changement de la situation mondiale. Elle devra également être conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. J'espère que ce

processus débouchera sur une Organisation des Nations Unies efficace et productive, qui répondra vraiment

aux aspirations de l'humanité d'ici 1995, date qui marquera le cinquantième anniversaire de cette organisation mondiale.

Etant donné le rôle vital que les Nations Unies ont joué en République de Corée, nous observerons cette commémoration avec une attention particulière. Un comité national sera formé et des activités seront organisées en coordination avec le Secrétariat, en s'attachant particulièrement à faire passer le message des Nations Unies à la prochaine génération coréenne.

En République de Corée, le nouveau Gouvernement a entrepris de réorienter sa politique étrangère. Notre nouvelle diplomatie met l'accent sur des valeurs universelles - paix, démocratie, liberté, bien-être et droits de l'homme. Le planétarisme est au coeur de notre nouvelle diplomatie.

La Corée joue un rôle sans cesse plus actif dans l'examen de questions mondiales telles que la paix et la sécurité internationales, le désarmement, l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement et l'exploitation rentable des ressources naturelles. C'est en s'impliquant ainsi dans les affaires mondiales que la Corée veut accomplir sa part des efforts des Nations Unies pour faire du monde un endroit plus sûr, plus juste et plus prospère.

La République de Corée participe à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Elle remplit un mandat de trois ans au Conseil économique et social. Nous chercherons activement tous les moyens permettant d'augmenter notre contribution aux organisations internationales, en particulier à celles qui opèrent dans le cadre de l'ONU.

A cet égard, la République de Corée espère contribuer davantage au maintien de la paix et de la sécurité internationales en ayant la possibilité de servir au Conseil de sécurité. Nous espérons bénéficier de l'encouragement et de l'appui de la communauté mondiale dans cette entreprise.

La démocratisation et l'harmonie entre les nations sont les tendances les plus importantes du nouvel ordre mondial. En sachant en tirer parti, nous aurons la possibilité d'édifier un avenir plus pacifique et plus sûr que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité. Notre succès ou notre échec dépendra de notre compréhension de la nature du nouvel ordre et de notre capacité de le consolider.

Bien sûr, il y a aussi des dangers. La Société des Nations a été un échec. Nous avons souvent souffert de frustrations amères pendant la guerre froide. Néanmoins, nous sommes au seuil d'une ère nouvelle. Nous devons nous tourner vers l'avenir, car l'avenir nous appartient. Nous devons nous prouver que nous sommes à la hauteur de cette tâche.

**M. Mc Kinnon** (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) :

L'ONU est notre organisation; nous en sommes ses gardiens, et nous devons nous adapter aux changements. Nous avons la lourde responsabilité de la transmettre dans un meilleur état que celui dans lequel nous l'avons trouvée. Les historiens, dans les années à venir, reconnaîtront cette période de changement radical.

Mais quels sont les objectifs de cette organisation qui est la nôtre en 1993? En fait, ils ne sont pas très difficiles à énumérer, car ils sont énoncés pour nous et par nous dans le Préambule de la Charte, et ils demeurent tout aussi valides aujourd'hui qu'ils l'étaient lorsqu'ils ont été acceptés en 1945.

Le premier, bien sûr, c'est la paix, car sans paix et sans sécurité, aucune société humaine ne peut prospérer; ensuite, c'est la dignité humaine, car si, en tant qu'individus nous ne nous traitons pas avec respect, nous ne le ferons pas en tant que nations; puis la justice, car si les relations entre les nations ne reposent sur le droit, les puissants pourront toujours triompher des faibles; et enfin le progrès social et économique, car sans le développement soutenu et durable de nos économies, toutes nos autres réussites n'auront aucune valeur.

Je crois qu'à cette liste nous devons maintenant ajouter le maintien d'un environnement propre et attrayant. Nous faisons le dur apprentissage du fait que la planète a également des droits, que nous ne saurions ignorer qu'à nos propres périls.

Voilà les bases de la vision qui devrait être celle du monde. En Nouvelle-Zélande, nous dirions qu'elles offrent des possibilités à tous. Lorsque l'ONU a été créée il y a près de 50 ans, la vision était plus claire que la réalité, mais les fondateurs de l'ONU n'ont certes pas été découragés. Ils se trouvaient à un tournant critique des affaires du monde. Ils venaient de connaître l'affreuse réalité d'un conflit mondial au cours duquel des millions de personnes avaient été tuées, et ils étaient décidés à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour faire en sorte qu'un tel conflit ne se reproduise jamais. Ils ont bien travaillé. Ils ont concrétisé leur vision non seulement dans cette organisation, mais également dans une série d'institutions économiques, financières, sociales et humanitaires, et ils lui ont donné la seule force qui comptait : leur détermination absolue, en tant qu'hommes et femmes venant de pays très différents, de la réaliser.

Seules la plus grande patience et la plus grande persévérance ont maintenu ce rêve et cette détermination vivants pendant la plupart du temps depuis 1945. Les progrès ont été lents et hésitants. Quelques grandes choses

ont été réalisées, mais trop souvent les Membres de l'ONU ne pouvaient se mettre d'accord que sur le plus petit dénominateur commun, un effet des fossés et des tensions politiques qui existaient entre eux.

Il y a cependant quatre raisons pour lesquelles je crois que cette longue période grise appartient au passé.

Premièrement, la guerre froide qui faisait peser sur le monde la menace d'un conflit global, est maintenant chose du passé. Libre de cette contrainte, l'ONU peut opérer, comme il était prévu qu'elle devrait le faire, en tant qu'ultime gardien de la sécurité de tous ses Membres et qu'arbitre ultime de la paix mondiale.

Deuxièmement, la démocratie, un des garants les plus efficaces de la paix entre les nations, va s'étendant. Nous nous félicitons de l'établissement d'institutions et de processus démocratiques dans des pays qui en ont été privés pendant trop longtemps.

Troisièmement, dans les négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Uruguay Round, le monde a une occasion majeure de rejeter le protectionnisme et de se consacrer aux perspectives de croissance économique grâce au commerce et à d'autres formes d'intégration économique. La liberté et le libre échange vont de pair.

Quatrièmement et enfin, le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro et le programme Action 21 ont fait ressortir un consensus global, une détermination universelle d'agir pour préserver notre environnement.

Cette conjoncture représente un nouveau tournant; si nous gardons la foi dans les fondateurs de cette organisation, nous devons faire ce qu'ils ont fait en 1945 dans les mêmes circonstances et édifier solidement non seulement pour nous-mêmes, mais bien sûr pour les générations futures.

S'agissant de la question de la sécurité et du rétablissement de la paix, mon premier point est que l'élimination de l'affrontement entre les superpuissances a ouvert de nouvelles possibilités pour oeuvrer à la sécurité et au rétablissement de la paix collectifs. La conséquence malheureuse de 50 ans d'affrontement est que, paradoxalement, nous ne savons pas encore très bien travailler ensemble : tout comme une nouvelle équipe de sport, nous sommes en réalité plutôt mal coordonnés manquant trop de stratégie, étant insuffisamment entraînés ou encore ne connaissant pas les nouvelles règles, et enfin, manquant aussi de volonté collective. Nous ne pouvons pas corriger ces déficiences du jour au lendemain, mais nous devons continuer à essayer de nous améliorer.

L'autre paradoxe est que la paix ne s'est pas instaurée simplement parce que l'ex-Union soviétique et les Etats-Unis ont cessé de s'affronter. Il y a eu des conséquences inattendues : certains en comparent le résultat à ce qui se passe lorsqu'on ôte le couvercle d'une marmite à pression. Des conflits, internes et entre voisins semblent avoir éclaté un peu partout. Leurs conséquences, en termes humains, sont terrifiantes.

Donc nous sommes ici, à l'ONU, avec peu de ressources, mal entraînés et confrontés à un défi énorme de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix. Nous n'avons pas véritablement d'autre choix que d'apprendre à mesure, et je crois que c'est ce que nous faisons.

Au cours de l'année dernière, j'ai parlé à des soldats et à des agents de secours, sur le terrain, dans des missions des Nations Unies aussi éloignées l'une de l'autre que celles de Somalie et de Croatie, et je rends un vibrant hommage au dévouement dont ils font preuve, parfois dans les circonstances les plus difficiles. Le personnel des Nations Unies essaie, là comme ailleurs, de créer des conditions qui permettront finalement de se passer de leur travail. En fait ils travaillent pour perdre leur emploi.

Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" en est à la phase de consolidation. Les problèmes sont clairement définis : des espoirs nouveaux, des mécanismes qu'il faut réformer, le manque de fonds et le manque de forces prêtes, bien entraînés et bien équipées. M. Boutros Boutros-Ghali a déjà fait des propositions réfléchies, y compris l'envoi d'équipes aux Etats Membres pour les aider à identifier à l'avance les ressources disponibles pour les opérations des Nations Unies. La Nouvelle-Zélande est prête à répondre de façon positive à cette démarche.

*M. Han (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.*

Le Secrétaire général a également apporté des changements organisationnels aux départements du Siège qui soutiennent les opérations du maintien de la paix. La transformation du Département des opérations du maintien de la paix est un bon départ, dans la mesure où nous reconnaissons que nous avons besoin de beaucoup plus que d'un simple déplacement des ressources. La nouvelle philosophie de la consolidation de la paix et du rétablissement de la paix doit oeuvrer de pair avec la philosophie du maintien de la paix qui a si bien été mise à l'épreuve et qui a si bien réussi dans le passé.

En ce qui concerne la question de la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, les

récentes opérations de maintien de la paix ont mis en relief les risques que court le personnel des Nations Unies qui travaille dans des situations dangereuses et instables. Cela n'aide guère le recrutement des membres de ces opérations, pas plus que le recrutement des pays voulant contribuer à ces opérations. Les Nations Unies doivent avoir les moyens de tenir personnellement responsables tous ceux qui lancent des attaques ou commettent d'autres actes de violence contre le personnel des Nations Unies ou le personnel associé.

Au début de cette année, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a pris l'initiative de demander que toutes les mesures possibles soient prises pour veiller à la sécurité du personnel des Nations Unies. Nous avons demandé au Secrétaire général de faire rapport sur l'efficacité des dispositions existantes. Son rapport présente un certain nombre de recommandations constructives. Il a fait ressortir que l'Assemblée générale doit élaborer un nouvel instrument multilatéral concernant le rôle que le Conseil de sécurité pourrait jouer pour créer les conditions propres à améliorer la sécurité du personnel.

J'ai été très heureux, cet après-midi même, de participer à une séance au cours de laquelle le Conseil de sécurité a adopté une résolution dans laquelle il se félicite du rapport du Secrétaire général qui contient les conditions que le Conseil imposera à l'avenir pour la protection du personnel des Nations Unies. Je me suis également réjoui de voir que, la semaine dernière, l'Assemblée générale a accepté la proposition présentée par la Nouvelle-Zélande tendant à l'inclusion d'un nouveau point sur la sécurité du personnel à l'ordre du jour de cette année. J'espère que la Sixième Commission créera un groupe de travail chargé d'examiner la question et pourra faire des progrès urgents. Je souhaite que le sujet soit également pleinement discuté au sein de tous les autres organes compétents des Nations Unies.

Bien entendu, tous les mécanismes permettant de protéger le personnel des opérations de la paix doivent également exiger que les parties au conflit respectent l'intégrité du personnel qui a été déployé à leur intention. Cette exigence devrait, en principe, faire partie du mandat confié à toute opération de maintien de la paix. Nous nous félicitons tout particulièrement de la pratique récente du Conseil de sécurité visant à définir, dès le départ, de clairs mandats pour les opérations de maintien de la paix; mais il incombe de plus à l'Etat hôte d'expliquer en détail à son peuple la raison de la présence des Nations Unies et de prendre les mesures actives pour garantir la sécurité du personnel des Nations Unies.

Pourtant, l'objectif du maintien, du rétablissement et de la consolidation de la paix n'est pas seulement de traiter de conflits qui ont déjà surgi, si urgente la tâche puisse-t-elle sembler. Nous devons améliorer notre capacité de prévenir

les conflits avant qu'ils n'éclatent, et je tiens à reconnaître ici l'importance et l'opportunité des récentes améliorations apportées aux mécanismes de règlement des conflits et des travaux en cours sur la diplomatie préventive. J'accueille très chaleureusement la contribution apportée par mon collègue australien, le sénateur Gareth Evans, au débat sur ce sujet. Il nous a fourni beaucoup d'idées qui incitent à la réflexion et quelques suggestions utiles de mesures concrètes que nous pourrions prendre pour améliorer notre efficacité dans ce domaine.

Les mesures de désarmement restent un élément fondamental de la prévention de conflits. Cette année, au moment où la communauté internationale entend prolonger - je l'espère, pour une période indéfinie - le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Assemblée examinera la non-prolifération en tant que l'une des questions principales à son ordre du jour. A cet égard, le fait que la Corée du Nord continue d'éluder les responsabilités qui lui incombent en vertu du Traité exige une réponse internationale ferme.

Nous nous félicitons tout particulièrement de la retenue dont les Etats nucléaires font preuve en matière d'essais nucléaires et de leur attitude constructive devant le lancement de négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Cela n'est pas prématuré. La Nouvelle-Zélande parraine depuis de nombreuses années un projet de résolution sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Cet objectif est maintenant sur le point d'être réalisé. Cette question devra être examinée par la Conférence du désarmement. Compte tenu de l'importance des tâches présentement inscrites à son ordre du jour, la Conférence du désarmement doit pouvoir accueillir tous les Membres qui veulent participer de façon constructive à ses travaux.

En ce qui concerne les armes classiques, nous saluons les projets faits en matière de réglementation de ces armes grâce au Registre des transferts d'armes classiques. Nous avons maintenant une convention sur les armes chimiques qui est en place, à côté de la Convention sur les armes biologiques.

Il est grand temps de voir ce qui, de façon similaire, pourrait être fait dans le domaine des armes classiques. Au moment où le désarmement passe du domaine de l'utopie au domaine du réalisable, nous devons déployer tous les efforts, ici aux Nations Unies comme à l'extérieur, pour garantir des progrès plus rapides vers le désarmement. Aucune proposition raisonnable ne devrait être écartée sous de simples prétextes idéologiques désuets.

La prolifération d'institutions démocratiques dans tous les coins du monde est, je pense, l'un des phénomènes les

plus encourageants de ces dernières années, et le rythme en est époustouflant. En l'espace de 24 heures seulement la semaine dernière, le Parlement d'Israël a approuvé une Déclaration de principes sur un gouvernement autonome palestinien; le Parlement de l'Afrique du Sud a promulgué une loi portant création du Conseil exécutif de transition pour diriger le pays en attendant qu'un gouvernement démocratiquement élu soit installé; et un gouvernement constitutionnel est entré en fonction au Cambodge.

Nous nous félicitons de ces événements historiques et de la promesse qu'ils renferment d'une existence plus juste et plus prospère pour les peuples de ces pays. Comme les délégations se le rappelleront, le Moyen-Orient et l'Afrique du Sud ont dominé l'ordre du jour politique de l'Assemblée pendant de nombreuses années. Ces événements positifs dans ces deux régions vont jeter une nouvelle lumière sur les délibérations de l'Assemblée.

Nous sommes également encouragés par les progrès réalisés dans un autre domaine qui préoccupe depuis longtemps l'Assemblée. Il y a maintenant trois ans que l'Organisation des Nations Unies a inauguré la Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme. La bonne nouvelle est que nous constatons déjà que les buts et objectifs des Nations Unies dans ce domaine sont maintenant presque tous réalisés. Le nombre de territoires non autonomes qui figurent encore sur la liste des Nations Unies est maintenant très petit, et plusieurs d'entre eux explorent de nouvelles façons d'achever le processus de décolonisation. Le récent Séminaire des Nations Unies sur le colonialisme, tenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée en juin, a confirmé cette tendance. Il a également révélé que, dans certains cas, de très petits territoires non autonomes ne veulent pas en fait d'un changement constitutionnel fondamental qui leur serait imposé.

La Nouvelle-Zélande a toujours été un défenseur acharné du principe que, dans tous les cas, il appartient aux populations locales de prendre les décisions portant sur l'autodétermination. Nous comprenons très bien que certains territoires, comme celui des Tokélaou, puissent en fin de compte choisir d'élaborer des concepts de gouvernement autonome et de libre association qui développent les modèles déjà utilisés avec succès dans d'autres petits territoires précédemment non autonomes.

A cet égard, et conformément à la position de principe de la Nouvelle-Zélande sur toutes les questions de décolonisation, je suis heureux de confirmer que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et le peuple des Tokélaou ont invité les Nations Unies à envoyer une nouvelle mission de visite aux Tokélaou au début de 1994 pour rencontrer les dirigeants locaux et, bien entendu, examiner les derniers événements.

La démocratie est un fondement solide de la paix entre nations. Elle est l'expression politique du respect universel des droits de l'homme, auxquels nous sommes tous attachés. La Déclaration de Vienne et le Plan d'action qui découle de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue cette année donnent une certaine orientation aux mesures que l'Organisation peut prendre pour renforcer le respect des droits de l'homme.

Je crois que nous devons nous empresser d'opter pour la nomination d'un haut commissaire pour les droits de l'homme. Les Nations Unies ont besoin d'un haut responsable qui serait chargé de jouer un rôle constructif s'agissant de prévenir, de surveiller et d'adoucir les violations des droits de l'homme à travers le monde. Le Centre des droits de l'homme devrait être doté des ressources correspondant à l'immense tâche qui sera la sienne. Nul doute qu'il faut un programme amélioré de services consultatifs et d'assistance technique pour aider les pays à mettre en place leur infrastructure nationale en matière de droits de l'homme.

Mais les droits de l'homme, c'est aussi reconnaître le droit des peuples à une identité propre. En cette Année internationale des populations autochtones, je voudrais appuyer la proposition visant à ce que les Nations Unies proclament une décennie des populations autochtones. Nous devons poursuivre l'oeuvre qui a déjà été accomplie, d'abord à Rio de Janeiro et ensuite au cours de l'Année internationale partout dans le monde. Il s'agit d'une entreprise à long terme, qui exigera des efforts soutenus et très coordonnés.

Malheureusement, notre tâche ne consiste pas simplement à veiller à un plus grand respect des droits de l'homme. En cette dernière décennie du XXe siècle, il semble parfois que nous allions à reculons quand nous voyons se multiplier les cas de violation et de déni des droits de l'homme d'une ampleur dont nous étions réellement convaincus qu'elle n'appartenait plus qu'au passé. Les souffrances de millions de réfugiés et de personnes déplacées par les conflits, si elles dépassent notre entendement, méritent cependant notre compassion. Cette dimension apparaît de manière frappante dans pratiquement toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité. En juin dernier, le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a avancé le chiffre de 19 millions de personnes déplacées à travers le monde, chiffre qui ne fait qu'augmenter.

Il convient de rendre un hommage tout particulier à Mme Ogata et à ses collaborateurs pour la manière avec laquelle, souvent dans des circonstances dangereuses et éprouvantes, ils font face aux difficultés soulevées par ce problème. La Nouvelle-Zélande a répondu à ces exigences

sans cesse accrues en adoptant une disposition spéciale en faveur des réfugiés de Bosnie, de Somalie et du Cambodge, par la création de programmes spéciaux destinés à venir en aide aux groupes les plus vulnérables, comme les femmes qui sont en danger. Nous avons maintenant l'un des taux de réinsertion par habitant les plus élevés du monde. Evidemment, on s'attaque ici aux symptômes et non aux causes. L'objectif final doit être de créer ou de rétablir les conditions qui permettront aux réfugiés de rentrer dans leurs foyers et dans leur patrie avec dignité et en toute sécurité.

Nous ne pouvons non plus ignorer la nécessité de traduire en justice ceux qui sont responsables de tant de souffrances. La création d'un tribunal pour juger des crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie constitue certainement l'un des éléments centraux de la réaction de la communauté internationale à ce conflit particulier. Le plein accomplissement du mandat du Tribunal revêt la plus haute priorité. En même temps, et dans un contexte plus vaste, la Nouvelle-Zélande se félicite de l'attention accordée à la question de la création d'une cour pénale internationale. Nous aimerions que d'autres progrès soient accomplis sur cette question au cours de la présente session de l'Assemblée.

Une croissance économique durable pour tous les pays est essentielle pour la stabilité et la paix dans le monde. L'existence d'un système commercial international ouvert et sain, un système qui encourage des relations économiques plus étroites et renforce les échanges entre le Nord et le Sud, est déterminante à cet égard. Il n'est pas de plus grande aide que les pays développés puissent fournir aux pays en développement que de leur ouvrir leurs marchés. Le succès des négociations commerciales de l'Uruguay Round serait extrêmement avantageux pour chacun de nous, comme l'ont déclaré, je crois, pratiquement tous les orateurs qui sont intervenus à cette tribune au cours du débat.

Comme chacun sait, les progrès faits dans ce sens par le GATT ont bien sûr été lents. Bien des fois des délais ont été fixés et dépassés sans qu'on ait trouvé de solution. Nous ne devons pas nous faire d'illusions. En décembre, après sept années d'Uruguay Round, ou bien nous serons arrivés à une libéralisation du commerce multilatéral au bénéfice de tous, ou bien les chances d'éviter une guerre économique mondiale auront sérieusement diminué. Pour le Gouvernement néo-zélandais, l'objectif de ces négociations est de maintenir en place aujourd'hui ce qui est politiquement réalisable, et de bâtir sur ce qui pourrait s'avérer possible demain. En nous y préparant, nous devons également axer notre attention sur ce qui est nécessaire de manière que tous les pays soient en mesure d'en récolter les fruits à venir.

Nous avons encore beaucoup à faire en ce qui concerne le suivi de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement. Mais le temps joue contre nous. La détérioration de l'environnement continue de faire peser une grave menace sur la planète et ses ressources, et il n'est pas de pays - pas un seul - qui soit à l'abri de ses conséquences. La responsabilité des dommages causés à l'environnement peut varier d'un pays à l'autre, mais nous devons faire face ensemble à leurs conséquences. Nous devons réaliser les objectifs du programme Action 21 et de la Déclaration de Rio. Tous les pays doivent se décider à ratifier les Conventions sur le climat et la biodiversité, décision prise récemment par la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande contribuera au Fonds mondial pour l'environnement prévu pour ces deux Conventions. Nous avons commencé à travailler en vue de réduire les émissions de dioxyde de carbone et nous sommes en train de mettre au point une stratégie globale en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous faisons également de grands progrès vers l'élimination de la consommation de produits chimiques responsables de la diminution de la couche d'ozone. La Nouvelle-Zélande est prête à partager l'expérience qu'elle possède en matière de biodiversité avec les autres pays pour les aider à s'acquitter de leurs obligations aux termes des Conventions précitées.

Je suppose que l'une des meilleures choses que nous puissions faire ici, c'est tirer les enseignements des expériences et des vues que je viens d'exposer. La plus évidente me paraît être que, si important qu'il soit de répondre aux aspirations à la paix, au respect de la personne humaine, au bien-être économique et à un environnement propre et convenable - aspirations propres à chaque pays -, on ne doit jamais perdre de vue le lien existant entre chacune d'elles. Le Secrétaire général a montré comment la paix, le développement et la démocratie forment un tout et se renforcent mutuellement. Nous sommes d'accord avec lui. S'assurer que ces éléments sont parfaitement liés entre eux est probablement aussi important pour le succès de l'opération que chacun des éléments. Il y a peu de chances que la paix et la sécurité reposent sur des bases solides si les gens ont faim. La croissance économique ne peut durer si les ressources naturelles utilisées pour l'engendrer ne sont pas préservées. Il est peu probable que les gens fassent l'effort qu'exige la restructuration économique si les choix importants sont faits pour eux. La croissance économique ne saurait être maintenue si les pays continuent d'invoquer un prétexte après l'autre, telle la protection de l'environnement, pour justifier d'exclure la concurrence étrangère de leurs marchés.

Les aspirations et la sécurité humaines doivent être considérées comme un tout. C'est l'un des principaux défis

auxquels les Membres de l'Organisation sont confrontés. Le travail fait par les Nations Unies dans les situations faisant suite aux opérations de maintien de la paix mérite à mon avis un regain d'attention. Dans les pays dont le développement économique, social et politique a encore besoin d'être encouragé, nous devrions chercher à créer un partenariat entre les Nations Unies et le gouvernement souverain. Un organisme de coordination comprenant le gouvernement et un groupe d'amis du Secrétariat pourrait contribuer à faire en sorte que les acquis du maintien de la paix soient maintenus jusqu'au stade de la reconstruction. Je crois que nous avons besoin d'un nouveau cadre institutionnel de façon à sortir les problèmes du cadre de la sécurité pour les confier à une instance mieux à même de répondre aux besoins de redéveloppement et de reconstruction.

Le deuxième enseignement, c'est que nous devons continuer à examiner dans quelle mesure les Nations Unies sont aptes à relever les défis auxquels elles sont confrontées et être prêts à procéder aux transformations nécessaires. Le nombre des Membres des Nations Unies ne cesse d'augmenter et je souhaite une chaleureuse bienvenue aux nouveaux Etats Membres.

De nombreux orateurs ont parlé de la réforme du Conseil de sécurité. Le Conseil a besoin d'être réformé sans tarder. Nous sommes pour une augmentation modeste du nombre de ses membres et pour une réévaluation de l'institution dans son ensemble. La possibilité, pour certains membres, de représenter des groupes régionaux, disons pour une période de 10 ans, est une idée qui mérite d'être étudiée. La Nouvelle-Zélande continuera de s'opposer à toute extension du droit de veto.

L'amélioration des méthodes de travail du Conseil constitue un autre élément essentiel. Des consultations plus larges avec un plus grand nombre de Membres de l'ONU sont essentielles. Les institutions des Nations Unies devraient également être restructurées. L'Assemblée générale a pris un bon départ. Nous avons rationalisé les Commissions, mais nous devons également rationaliser l'ensemble de la charge de travail, qui est devenue trop lourde.

Depuis plusieurs années déjà, nous nous efforçons de trouver les moyens de financer les nouvelles demandes adressées à l'Organisation en épargnant dans d'autres domaines. Nous devons nous interroger sérieusement sur la question de savoir si tout ce qui est fait traditionnellement doit continuer à l'être. Je me félicite de voir que les propositions budgétaires du Secrétaire général envisagent déjà des changements majeurs dans ce domaine. Il a également identifié de meilleurs contrats d'entreprise qui constitueront une source de nouvelles économies.

En fin de compte, cependant, tout ce qui peut être fait pour accroître l'efficacité et réduire les coûts ne servira à rien si les Etats Membres ne respectent pas leurs engagements financiers. La Nouvelle-Zélande verse ses contributions en temps voulu; la plupart des autres pays ne le font pas. Je leur lance un appel pressant pour qu'ils le fassent. Continuons de parler de réformes financières, certes, mais en assurant le financement de base de l'Organisation.

Mais quel est le véritable rêve de chacun de nous? J'invite tous les Membres à continuer de faire, d'une année à l'autre, des progrès réels pour satisfaire les aspirations humaines fondamentales que j'ai mentionnées au début de mon discours et de le faire au sein d'une Organisation des Nations Unies forte, bien équipée et sûre de ses objectifs. Je tiens notamment à voir le Conseil de sécurité doté de nouvelles structures, l'Assemblée générale mieux centrée sur ses objectifs, des pratiques de maintien de la paix améliorées, le Secrétariat équipé comme il convient pour s'acquitter de ses tâches de consolidation de la paix et d'accords de partenariat, et des dispositions financières reposant sur l'efficacité et la ponctualité. Cela ne donnerait-il pas un sens aux célébrations du cinquantième anniversaire qui nous attendent en 1995, et cela ne transformerait-il pas l'ONU des 50 prochaines années en un endroit plus efficace, plus dynamique et plus passionnant pour traiter des affaires du monde que celui qu'elle a offert au cours des 50 dernières années? Les plus démunis du monde n'en attendent pas moins. Les privilégiés savent que le monde est trop petit pour que le fossé qui sépare les peuples soit maintenu.

**M. Dossou (Béni) :**

Au nom de la délégation béninoise, au nom du Gouvernement et du peuple béninois, je voudrais adresser mes chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Insanally pour sa brillante élection à la tête de la présente session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. La désignation de M. Insanally, désignation unanime, pour conduire nos délibérations, est la reconnaissance de ses qualités, mais également un honneur pour son pays et souligne le rôle que jouent les pays des Caraïbes sur la scène internationale.

Je profite de cette occasion pour adresser mes sincères félicitations à son prédécesseur, M. Stoyan Ganey, qui a présidé avec compétence les travaux de la quarante-septième session de notre Assemblée générale.

C'est aussi un grand plaisir et un privilège pour moi de rendre un hommage mérité à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations Unies, qui dirige avec efficacité et succès l'organisation mondiale et qui déploie

d'intenses activités pour ramener la paix et la sécurité dans les différents foyers de tension à travers le monde.

Enfin, c'est un moment solennel pour la délégation béninoise de saluer les nouveaux Etats qui s'ajoutent à la communauté mondiale pour apporter leur contribution au respect des valeurs fondamentales communes de la nouvelle société qu'ensemble nous, peuples du monde, nous efforçons de bâtir. Je veux nommer la République tchèque, la Slovaquie, l'Erythrée, la Principauté de Monaco et la Principauté d'Andorre dont l'admission en notre sein enrichit le caractère universel de l'Organisation.

Comme chaque année en pareille circonstance, nous sommes réunis ici pour mener une réflexion collective sur les voies et moyens de promouvoir la paix et la prospérité de tous nos peuples.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons été témoins de nombreux événements fort significatifs, lesquels événements ont placé la communauté internationale dans son ensemble devant des perspectives et des défis nouveaux dans cette quête de la paix.

Il est heureux de constater, aujourd'hui, que la confrontation entre les deux blocs qui avait longtemps créé une situation de tension politique est remplacée par les valeurs universelles de la démocratie et de l'égalité dans les relations internationales. Ces valeurs sont interdépendantes du développement économique et social de même que de la sécurité de tous les Etats.

Il est aussi encourageant de noter que la confiance renouvelée dans l'efficacité des Nations Unies pour le règlement des conflits, a renforcé la crédibilité et la capacité d'action de l'Organisation, ouvrant des domaines nouveaux dans lesquels elle est en mesure de favoriser le règlement d'un vaste éventail de problèmes affectant l'humanité.

En l'espace de cinq ans, les tâches de l'Organisation en matière de maintien de la paix se sont considérablement accrues et élargies.

Malgré les évolutions positives constatées, les mutations en cours qui devraient assurer une plus grande liberté et favoriser l'instauration de sociétés plus justes et plus dynamiques, sont malheureusement aussi source de nouveaux défis et source d'une plus grande incertitude dans les relations internationales. Chaque jour, en un point ou en un autre de notre planète, des situations de guerres civiles, de partitions territoriales, d'affrontements ethniques, de luttes tribales ou religieuses appellent l'intervention urgente des Nations Unies.

On mesure combien est alors difficile la tâche de l'Organisation, obligée de respecter un équilibre fragile entre la souveraineté des Etats et le devoir d'intervention.

En Europe, le paysage politique s'est profondément modifié en quelques années, et les espoirs nés de la disparition du mur de Berlin se sont pratiquement estompés avec la guerre, dirais-je d'un autre âge, dans l'ex-Yougoslavie, et la situation qui prévaut dans certains Etats nés de la dislocation de l'Union soviétique, menaçant ainsi la stabilité et la sécurité du vieux continent.

Sur le continent africain, des guerres civiles majeures se poursuivent. Elles sont à l'origine de tant de souffrances et de destruction qui entravent les efforts pour le développement socio-économique et le redressement du continent.

L'Afrique a besoin de paix et de sécurité, sans lesquelles les courageuses et profondes réformes entreprises sur les plans politique et économique ne peuvent aboutir.

Le vingt-neuvième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenu au mois de juin au Caire, en Egypte, a été l'occasion d'adopter un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Ce mécanisme constitue un pas important dans la prise en compte de l'impératif de paix si essentiel à la gestion maîtrisée du développement. En effet, la gestion des conflits reste une préoccupation majeure pour nos pays dans la mesure où les mouvements massifs de réfugiés qui en résultent nous distraient douloureusement des tâches primordiales de développement.

La sous-région ouest-africaine, qui était jusque-là une paisible terre d'asile, accueillant des réfugiés du reste du continent et même d'ailleurs, vit des moments particulièrement difficiles avec une multiplication sans précédent des situations d'urgence et du nombre de réfugiés, qui est passé en moins de quatre ans de 20 000 à plus de 1 200 000.

C'est le lieu de saluer les actions humanitaires et les efforts considérables des Nations Unies en faveur du règlement des conflits en Afrique et dans le monde.

En effet, grâce au soutien de l'Organisation des Nations Unies, le conflit libérien offre aujourd'hui d'encourageantes perspectives de règlement pacifique et durable. Les principaux protagonistes du drame libérien, désormais disposés au dialogue et à la concertation, se sont rencontrés à Genève du 10 au 17 juillet 1993 en vue d'évoquer, avec l'aide des représentants du Secrétaire général

de l'Organisation de l'unité africaine, du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, ainsi que du Président en exercice de cette communauté, les voies et moyens de faire taire les armes et de ramener la paix dans leur pays. Les assises de Genève ont atteint leur objectif dans la mesure où elles ont abouti à l'élaboration d'un accord global qui prend en compte tous les aspects de la tragédie libérienne.

Les représentants des différentes factions et du Gouvernement intérimaire au Libéria ont signé, le 25 juillet 1993, à Cotonou, cet accord de paix grâce aux efforts de médiation de M. Nicéphore Soglo, Président de la République du Bénin et Président en exercice de la CEDEAO. Le Bénin se félicite de la disponibilité des frères libériens et de l'esprit de dialogue constructif et fraternel dont ils ont fait preuve et sans lesquels rien de positif n'aurait pu être obtenu. Le Bénin demeure convaincu que le dialogue est la seule voie susceptible de ramener la paix dans ce pays déchiré.

Nous nous réjouissons des résultats positifs enregistrés jusqu'ici dans la mise en oeuvre de cet accord, notamment l'observation par toutes les factions belligérantes d'un cessez-le-feu et d'une cessation effective des hostilités.

La délégation béninoise se félicite tout particulièrement de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 856 (1993) appuyant les efforts de la CEDEAO et approuvant l'envoi au Libéria d'une première équipe de 30 observateurs militaires pour participer aux travaux de la Commission de contrôle du cessez-le-feu, ainsi que de la résolution 866 (1993) créant la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL).

Cette mission ne sera possible et ne pourra réellement être mise en oeuvre que grâce à une mobilisation de la communauté internationale pour soutenir les efforts de la CEDEAO, notamment par le versement de contributions au Fonds d'affectation spéciale, qui faciliterait l'envoi de renforts à l'ECOMOG par les Etats africains, aiderait à assurer l'entretien des contingents mis à la disposition de l'ECOMOG par les Etats participants et aiderait aussi à mener les activités de déminage, d'assistance humanitaire et de développement, de même que cela faciliterait le bon déroulement du processus électoral.

Du 15 au 18 août 1993, les trois signataires de l'accord de paix du 25 juillet 1993 se sont retrouvés à Cotonou pour constituer le Conseil d'Etat, organe exécutif de transition. Comme on peut le constater, l'accord de paix du 25 juillet porte la promesse de mettre définitivement fin à la très longue guerre dévastatrice au Libéria.

Je voudrais lancer du haut de cette tribune un appel pressant à toutes les parties signataires de l'accord en les

exhortant à continuer de respecter les engagements pris au cours des négociations de Cotonou et à collaborer avec la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies pour l'exécution correcte et rapide desdits engagements, en vue de mettre fin aux souffrances du peuple libérien et afin que le processus de réconciliation nationale aille jusqu'à son terme.

Dans le sens de la solution en cours au Libéria, nous devons oeuvrer pour que la paix revienne en Somalie, en Angola, au Soudan et au Mozambique.

En Angola par exemple, en dépit des grands espoirs et attentes qu'avaient suscités les accords d'Estoril, au Portugal, nous sommes gravement préoccupés, profondément attristés par la reprise des hostilités, à la suite du refus de l'UNITA de reconnaître les résultats des élections libres des 29 et 30 septembre 1992.

Le Bénin se félicite de l'évolution de la position du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, qui a accordé la reconnaissance diplomatique au Gouvernement légal de l'Angola. Cette action de l'administration Clinton vient renforcer la position de la communauté internationale dans son soutien au verdict des urnes plutôt qu'à la force du fusil.

En Afrique du Sud, l'évolution de la situation donne de sérieux espoirs. En effet, les pourparlers multipartites ont permis de conclure un accord comportant, entre autres, la mise sur pied d'un conseil exécutif de transition et la tenue des premières élections démocratiques et non raciales de l'histoire de l'Afrique du Sud, prévues pour le 27 avril 1994.

Le Gouvernement du Bénin soutient l'appel courageux et responsable lancé par le Président de l'ANC, Nelson Mandela, devant le Comité spécial contre l'apartheid, dans cette prestigieuse salle de l'Assemblée générale, le 24 septembre dernier, invitant la communauté internationale à lever toutes les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, sauf l'embargo sur les armes. Eu égard au développement positif qui conduira ce pays en pleine réforme vers l'application du principe "un homme, une voix", il est opportun que tous les Etats Membres de notre organisation universelle appuient la transformation pacifique de l'Afrique du Sud.

Le souhait du Bénin est de voir le continent africain se débarrasser de toutes les guerres fratricides et intestines, de tous les conflits qui entravent son développement. Je nourris donc le ferme espoir qu'à la logique de guerre succédera progressivement la logique de paix et du développement du continent.

S'agissant de la situation au Moyen-Orient, 26 ans après l'occupation par Israël des territoires arabes, le Bénin ne peut que se réjouir de l'accord historique intervenu entre le

Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, qui accorde une autonomie à Gaza et à Jéricho.

Cet accord marque le début d'une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité et à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et garanties par la communauté internationale, y compris la Palestine et Israël. Il est donc de notre devoir d'encourager les deux parties essentielles, de même que toutes les parties intéressées, à entamer ou à poursuivre le dialogue nécessaire en vue d'une paix totale dans le Proche-Orient.

Dans la région du golfe Persique, le plein rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Koweït a servi à réaffirmer les principes fondamentaux des relations entre Etats. Nous espérons sincèrement à cet égard que la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité portant la démarcation de la frontière internationale entre l'Iraq et le Koweït sera respectée par tous les Etats. Les questions en suspens comme celle des prisonniers de guerre koweïtiens, doivent être réglées afin d'ouvrir la voie à la fraternité, à la coopération et à la solidarité dans la sous-région.

Le climat de détente instauré par la fin de la guerre froide et qui a permis l'éclosion d'un nouvel esprit de consensus, notamment au sein du Conseil de sécurité, reste encore fragile, car beaucoup reste à faire dans la voie de la consolidation de la paix.

Nous devons admettre aujourd'hui que le concept de paix ne doit plus être fondé sur l'accumulation des armements mais plutôt sur des efforts concertés en vue de leur réduction et de leur élimination totale. L'équilibre de la terreur cède le pas à la concorde des esprits, des coeurs et des actions.

C'est pourquoi la signature à Paris, du 13 au 15 janvier 1993, de la Convention des Nations Unies sur l'élimination des armes chimiques non seulement contribue au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, mais offre également entre autres, des perspectives pour la coopération internationale dans le domaine de l'industrie chimique.

Le Bénin, attaché à la paix et au progrès économique et social, encourage la communauté internationale à s'abstenir de toute application belliqueuse de la science pour mettre celle-ci au service du développement de la paix et de la sécurité internationales.

La décision de la Russie, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France de proroger leur moratoire jusqu'en septembre 1994 en ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires prouve que les gouvernements de ces puissances nucléaires portent un intérêt croissant aux

mesures permettant l'utilisation exclusivement pacifique des progrès scientifiques et techniques.

Mon pays se réjouit et se joint au reste de la communauté internationale pour féliciter la République populaire démocratique de Corée de sa décision de revenir sur son retrait du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, étant donné que ce retrait ne peut qu'affaiblir ce traité dont la force réside dans son universalité.

La volonté manifestée par les Etats Membres de progresser vers la solution des conflits régionaux et le nouveau sentiment d'urgence face aux nouvelles menaces pesant sur le bien-être de la planète créent une occasion historique de s'attaquer aux problèmes économiques auxquels tous nos pays sont confrontés.

En effet, les travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale se déroulent dans un contexte de crise économique généralisée. Dans le nouvel ordre économique qui se dessine, caractérisé par une intensification des échanges entre trois pôles dominants - Europe occidentale, Amérique du Nord et zone Asie-Pacifique - l'Afrique se trouve pratiquement exclue.

Le Nord développé semble avoir de moins en moins besoin des produits de l'Afrique, et cette dernière, de son côté, ne dispose pas de moyens pour acheter les biens ou les services du Nord. Bien plus, la communauté internationale paraît peu soucieuse d'appliquer un meilleur traitement au fardeau de la dette des pays africains.

Cette situation, qui se traduit forcément par un ralentissement des échanges sur le marché mondial, affecte directement les économies africaines déjà sinistrées.

Dans ces conditions, notre survie passe par un effort soutenu d'intégration régionale pour mieux affronter les vicissitudes de l'environnement économique international et relever le défi du développement de notre continent.

Dans l'"Agenda pour la paix", le Secrétaire général a mis l'accent sur le rôle des organisations régionales dans l'institution de la paix et de la diplomatie préventive. Ce rôle s'étend naturellement au développement. L'importance de l'intégration pour le développement ne saurait être suffisamment soulignée.

Pour le continent africain, cette intégration constitue en effet un moyen de promouvoir le commerce, l'investissement, la recherche et le développement de la coopération entre les pays du continent.

C'est pourquoi les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO, réunis à Cotonou du 22 au

24 juillet 1993, ont adopté et signé le traité révisé de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et réaffirmé leur détermination à redynamiser le processus d'intégration régionale.

Si le développement de l'Afrique est avant tout la responsabilité des Africains, il est tout aussi important que la communauté internationale reconnaisse le principe de la responsabilité partagée et du plein partenariat avec l'Afrique.

A cet égard, il est à relever que l'exécution du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ne comble pas tous les espoirs que les pays africains y avaient placés. Il faut renforcer davantage les capacités nationales et créer un environnement propice au développement.

Tout en saluant l'étude sur la nécessité et la faisabilité de la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains, le Bénin souhaite vivement que des actions plus hardies soient engagées en vue de la mise en oeuvre effective du nouveau Programme et l'apport de contributions financières importantes pour la mise en place du Fonds dès 1994.

Donc, il faut augmenter la qualité et la quantité de l'aide au continent africain.

C'est dans cet esprit que le Bénin prendra part dans quelques jours à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Cette conférence, qui s'inscrit dans le contexte du nouvel ordre économique et politique mondial de l'après-guerre froide, fournira à la communauté internationale un nouveau cadre de discussion sur les moyens de réaffirmer la question du développement économique de l'Afrique comme une question de principale préoccupation du monde actuel.

Notre espoir, qui est largement partagé par les pays africains, est de voir la Conférence, au-delà de la déclaration qui sera adoptée, déboucher sur des actions et des engagements concrets en faveur du continent africain.

Les pays africains espèrent aussi que la Déclaration faite à Tokyo le 9 juillet 1993 par le Groupe des sept pays les plus industrialisés en vue du remplacement par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale du Programme d'ajustement structurel par un autre mécanisme plus adapté aux conditions et aux réalités des pays en développement, ne tardera pas à prendre forme.

Ce nouveau mécanisme pour avoir quelque chance de succès devra être établi après consultations avec les pays qui font actuellement la dure expérience des conséquences sociales du Programme d'ajustement structurel.

Pour gagner le pari du développement auquel aspire l'Afrique, nous nous devons d'engager les enfants et les femmes, qui représentent la majorité de la population de nos pays, dans la voie du progrès, celle qui passe avant tout par l'éducation et la formation des jeunes et des adultes.

A cet égard, le Gouvernement de la République du Bénin se prépare activement à la célébration de l'Année internationale de la famille en 1994. Il prendra part avec grand intérêt à la Conférence internationale sur la population et le développement prévue au Caire, du 5 au 13 septembre 1994, et se tient prêt, en outre, à apporter une contribution de qualité aux travaux préparatoires de la Conférence mondiale sur la femme qui se déroulera à Pékin en 1995.

L'annonce de la tenue de ces différentes conférences montre que les questions liées au développement social suscitent un intérêt sans précédent, comme le témoigne d'ailleurs la décision de convoquer un Sommet mondial sur le développement social en 1995. Ce regain d'intérêt a été motivé par les profondes transformations qui ont marqué la situation sociale et politique dans le monde et par le réaménagement des priorités au niveau des Etats.

L'approfondissement de la démocratie ne saurait se concevoir sans un minimum de bien-être. L'un des obstacles à cet approfondissement de la démocratie et, partant, à l'épanouissement des droits de l'homme est la pauvreté dans laquelle vit la majorité de nos populations.

Aussi, le droit au développement, longtemps ignoré, doit-il être considéré désormais comme un droit prioritaire, sinon sacré. Ce droit au développement, qui n'est autre chose qu'un droit à la dignité et à l'épanouissement, n'est pas compatible avec la condition de sous-homme dans laquelle croupissent des millions d'êtres humains, surtout en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes.

Le droit au développement est à la fois un droit de l'homme et un droit des peuples. C'est pourquoi nous saluons les conclusions auxquelles a abouti la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est déroulée à Vienne du 14 au 25 juin 1993. La tenue de cette conférence marque à coup sûr le début d'une ère nouvelle qui verra, espérons-nous, l'élimination progressive de l'ordre économique international actuel, dans lequel les deux tiers de l'humanité ne peuvent satisfaire leurs besoins fondamentaux et dans lequel plus de 600 millions d'êtres humains vivent dans la pauvreté presque absolue, dont l'élimination est l'un des objectifs fondamentaux du programme Action 21. L'institution d'une Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, dont la première célébration sera faite le 17 octobre prochain, constitue un pas dans ce sens.

On ne cessera jamais de le répéter, les grands problèmes écologiques que connaissent nos pays aujourd'hui revêtent une dimension planétaire qui nécessite une approche mondiale. C'est pourquoi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en juin 1992, a placé la question du développement durable au premier plan des préoccupations de la communauté internationale. Cette conférence a marqué un tournant dans notre façon d'aborder notre avenir, qui doit être fondé désormais sur une approche intégrée des politiques de développement.

Le programme Action 21, document fondamental issu de cette conférence, constitue un vaste programme d'action pour la fin du XXe siècle et le début du XXIe. Il engage les gouvernements à adopter des stratégies nationales axées sur le développement durable, en étroite consultation avec les secteurs privé et public.

Il me plaît de souligner ici l'importance capitale que mon pays attache au suivi de la mise en oeuvre des décisions et recommandations de Rio. Le Bénin se félicite de la mise en place de la Commission du développement durable, qui a tenu sa première session ici même à New York du 14 au 25 juin 1993, et des travaux du Comité intergouvernemental de négociation chargé de l'élaboration d'une convention internationale de lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier l'Afrique, réunion qui s'est tenue déjà successivement du 24 mai au 3 juin 1993 à Nairobi et du 13 au 24 septembre 1993 à Genève.

Conformément aux recommandations de Rio, le Bénin a tenu du 9 au 13 août 1993 un séminaire national sur la stratégie de suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, y compris l'examen du chapitre 12 du programme Action 21 relatif à la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse. Ce séminaire, qui s'est déroulé à un moment où la communauté internationale et les partenaires au développement des pays du tiers monde sont en pleine réflexion stratégique sur l'opérationnalisation du concept de développement durable, constitue la preuve de la volonté politique du Gouvernement béninois de respecter les engagements pris à Rio.

Le séminaire de Cotonou a recommandé, entre autres, la création d'une commission nationale du développement durable; un comité de rédaction de l'Agenda 21 national, dont les grandes orientations ont été arrêtées par le séminaire, a été mis sur pied. Il devra achever ses travaux avant la fin de cette année.

Dans deux ans, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Les années qui se sont écoulées depuis 1945 ont été marquées par des transformations constantes et fondamentales, ainsi que par une augmentation considérable du nombre des Etats Membres de l'Organisation et par un élargissement notable de son domaine d'activité.

Il est donc constant que l'Organisation a besoin d'être restructurée pour répondre aux exigences actuelles de notre monde. C'est pourquoi, le Bénin soutient les efforts en cours pour la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les secteurs économique et social et les domaines connexes.

De l'avis de la délégation béninoise, cette réforme doit viser à assurer une meilleure coordination des actions des Nations Unies et une utilisation plus judicieuse de ses ressources humaines et financières.

Le Bénin, tout en restant ouvert au dialogue dans les négociations, fait siens les points de vue défendus par le Groupe des 77, notamment en ce qui concerne la répartition des sièges au sein des conseils d'administration des organes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Dans le domaine politique, mon pays est disposé à examiner toutes les propositions qui tiennent compte des préoccupations et des intérêts des différents acteurs, petits ou grands, de la scène politique internationale de cette fin du deuxième millénaire.

La réforme du Conseil de sécurité est un sujet d'importance particulière pour l'ensemble des Etats Membres. Le Bénin restera attentif à tout projet de réforme qui renforcerait l'efficacité du Conseil et éviterait de le transformer en forum de discussions stériles et de blocage ou en un instrument qui ne profiterait qu'à quelques privilégiés.

Je dois, avant de conclure mon propos, rappeler que si nous voulons aborder le prochain millénaire avec sérénité, si nous voulons tirer une satisfaction des efforts qui ont été fournis jusqu'à présent sur le sentier sinueux et combien difficile et ardu du développement, nous devons tout mettre en oeuvre pour accorder une attention plus soutenue au principe de partenariat mondial et au devoir de solidarité qu'implique nécessairement le nouvel ordre international qui régit désormais la communauté mondiale.

Le souhait du Bénin, c'est que l'humanité, au premier bilan de cette ère nouvelle, constate le recul d'un certain nombre de maux qui ont miné et minent encore aujourd'hui

le XXe siècle et qui ont pour nom la pauvreté, la famine, les maladies endémiques telles que le paludisme, la pandémie du sida et ses conséquences dévastatrices aux niveaux humain, social et économique, d'autres maux tels que l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement, le sous-développement, et j'en passe : la liste ne peut être close.

Face à cet impératif, il importe que les nations acceptent dans un monde de plus en plus interdépendant de concéder à nos valeurs humaines et universelles une part, rien qu'une part, de leur souveraineté nationale et une plus grande volonté de coexistence en dépit des différences culturelles, politiques, sociales et économiques. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que le monde du XXIe siècle sera un habitat plus vivable pour l'homme, où qu'il se trouve et quel qu'il soit.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Nous avons entendu le dernier orateur inscrit au titre du débat général de la présente séance.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Ansari** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) :

Je souhaite intervenir dans le cadre de l'article 73 du règlement intérieur au sujet d'une déclaration faite aujourd'hui par le représentant du Pakistan.

Toute l'eau qui coule dans l'East River ne saurait faire disparaître les mensonges, les préjugés et la perversion auxquels a recouru le Ministre des affaires étrangères de la République islamique du Pakistan pour dégrader cette tribune. Son éloquence n'a d'égale que sa sophistication, et les deux mis ensemble ne sont qu'un exercice impressionnant par lequel on cherche à promouvoir un produit sur le point d'être périmé ou qui l'est déjà.

Le représentant du Pakistan s'est efforcé de prendre un air d'innocence offensée. Il voulait nous faire croire qu'il s'était lancé dans le combat sans même une épée à la main. En vérité, toutefois, il n'a pas besoin d'une épée, puisqu'il utilise toutes les armes disponibles dans l'arsenal du terrorisme d'aujourd'hui. Le rôle de son gouvernement dans le recrutement, l'entraînement, le financement et l'armement de terroristes sans parler de son infiltration dans les Etats indiens du Pendjab et du Jammu-et-Cachemire, est bien connu des gouvernements, des médias internationaux et des organisations des droits de l'homme.

Dans un récent rapport, Asia Watch cite de nombreux faits et chiffres pour documenter ce qu'on appelle "la filière pakistanaise" qu'utilisent ces terroristes. La "filière" n'est pas destinée à apporter un appui moral, comme le Pakistan le prétend si innocemment. Il s'agit en fait d'une voie bien établie qui sert à acheminer du matériel mortel sur le territoire de l'Inde. Des preuves irréfutables à ce sujet ont été fournies par le Département d'Etat des Etats-Unis dans le rapport qu'il a publié en 1991 sur le terrorisme mondial et le 8 janvier 1993 par un porte-parole de ce même département.

La situation a tellement empiré que le Gouvernement américain envisage très sérieusement de déclarer que le Pakistan est un Etat qui parraine le terrorisme. Cela ressort des extraits d'une lettre datée du 2 août 1993 que le Département d'Etat a envoyée au Président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, qui se lit comme suit :

"Au cas où l'appui officiel à ceux qui commettent des actes terroristes à l'encontre de l'Inde, soit directement, soit par l'entremise de groupes privés, reprendrait de l'essor, le Secrétaire d'Etat n'hésiterait pas à déclarer que le Pakistan est un Etat qui cautionne le terrorisme.

...

De toute façon, le Secrétaire d'Etat réexaminera cette question au plus tard en décembre prochain."

L'attachement du Pakistan à la promotion du terrorisme ne s'arrête pas là. Il est allé plus loin encore pour faire en sorte que ce terrorisme soit "durable". Il l'a fait en établissant un lien profond entre le terrorisme et le commerce des stupéfiants. Le Gouvernement intérimaire actuel du Pakistan a publié l'autre jour une liste de certains de ses principaux barons de la drogue. Elle se lit comme un Bottin mondain de ce noble pays. Si d'autres preuves sont nécessaires pour établir la participation du Pakistan, on les trouve dans des pays comme l'Egypte, la Tunisie et l'Algérie, où des terroristes pakistanais entraînés à l'école de Peshawar font des ravages.

Il semblerait donc qu'en versant des larmes de crocodile devant cette assemblée, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan cherche à étayer sa prétention extraordinaire, à savoir que le monde devrait accepter le rôle du Pakistan en tant que promoteur principal du narco-terrorisme dans le monde. Partant de ce principe indéfendable, le Gouvernement pakistanais allègue que non seulement on devrait le laisser violer librement et impunément les droits fondamentaux de l'homme, des citoyens ordinaires, d'hommes, de femmes et d'enfants, mais qu'il devrait aussi être proclamé protecteur des droits de l'homme de ces

mêmes terroristes qui violent toutes les normes d'une existence civilisée.

Le verdict du jury sur cette étrange allégation est clair et catégorique. On le trouve au paragraphe 17 de la Déclaration de Vienne adoptée en juin dernier à la suite de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Il est bon d'en rappeler le contenu :

"Les actes, méthodes et pratiques de terrorisme sous quelque forme que ce soit et dans toutes manifestations et leur lien, dans certains pays, avec le trafic de stupéfiants visent l'anéantissement des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la démocratie, menacent l'intégrité territoriale et la sécurité des Etats, et déstabilisent des Gouvernements légitimement constitués. La communauté internationale doit prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer la coopération en vue d'empêcher et de combattre le terrorisme." (*A/CONF.157/23, par. 17*)

Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a également essayé aujourd'hui de nous régaler en rejouant un vieux disque usé sur la question de l'autodétermination. Il serait charitable de dire que ses remarques sont des demi-vérités. En réalité, elles cachent des visées néfastes contre l'intégrité territoriale de l'Inde. Il a choisi opportunément de méconnaître le fait que le débat sur la notion de l'autodétermination a été réglé à l'ONU il y a longtemps. La notion elle-même a trait aux peuples sous domination coloniale ou étrangère ou sous occupation étrangère. De manière spécifique, aucune mesure de nature à démembrer ou compromettre, en totalité ou en partie, l'intégrité territoriale ou l'unité politique des Etats n'est permise. Cela est dit clairement et catégoriquement au paragraphe 2 de la Déclaration de Vienne que je viens de citer.

L'Etat de Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante de l'Inde. La validité de son accession à l'Inde, tant sur le plan juridique qu'au regard de la volonté populaire, est incontestable. C'est plutôt le Pakistan qui est l'agresseur et qui, à ce jour, occupe illégalement une partie du Jammu-et-Cachemire. La seule question qui reste à régler, par conséquent, est le départ du Pakistan pour mettre fin à cette agression.

L'histoire nous montre qu'au cours des 46 dernières années, le Pakistan a commis des agressions contre l'Inde à trois reprises. Après chaque échec, il s'est engagé à respecter différents accords, multilatéraux ou bilatéraux. Les engagements qu'il a pris ont été immédiatement oubliés. Dans chaque cas, il a invoqué quelque chose qui n'était pas légalement pakistanais, une justification toujours liée à un

principe nébuleux qu'il n'a jamais pratiqué à l'égard de son propre peuple, où que ce soit sur son propre territoire.

Le Ministre des affaires étrangères a parlé du caractère sacré des accords internationaux; il a choisi de ne pas mentionner l'Accord de Simla signé entre nos deux pays en 1972, qui a fourni le cadre pour la conduite des relations bilatérales. Dans cet accord, les deux pays se sont engagés à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'autre, d'empêcher la propagande hostile, et aussi d'empêcher que des actes préjudiciables au maintien de la paix et des relations harmonieuses soient organisés, appuyés ou encouragés. Les deux pays ont entrepris en outre de régler leurs différends par des moyens pacifiques, par le biais de négociations bilatérales.

Au lieu d'appliquer ces dispositions, le Gouvernement du Pakistan a décidé, vers 1984, de mener une guerre par procuration contre mon pays par le biais d'une organisation terroriste à grande échelle dans les Etats frontaliers du Pendjab et du Jammu-et-Cachemire. Un rapport publié le 1er février 1993 par le Comité de recherche républicain de la Chambre des représentants des Etats-Unis présente de façon très détaillée la façon dont les agences du Gouvernement pakistanais ont participé à la formation des terroristes et à leur infiltration en Inde.

L'Inde est ainsi la principale victime de ces criminels; mais elle n'est pas la seule. Un rapport publié dans *The New York Times* le 11 août 1993 par son correspondant à Peshawar attribue à des fonctionnaires intéressés des Etats-Unis l'opinion selon laquelle

"certains de ces hommes, et une grande partie de l'inspiration à l'origine du bombardement du World Trade Center à New York en février et d'une seconde conspiration de bombardement... à New York en juin."  
(*"Where Arab Militants Train and Wait"*, *The New York Times*, 11 août 1993, p. A8)

viennent de Peshawar. Les dimensions mondiales de cette question sont donc évidentes.

Voilà donc quels sont les faits. Ils parlent d'eux-mêmes. Il est inévitable de conclure qu'une telle approche des relations avec un pays voisin est contraire aux normes de comportement civilisé, défaitiste, et certainement peu propice au bien-être commun.

L'Inde, quant à elle, souhaite tout le bien possible au Pakistan et à son peuple. Nos deux peuples sont liés par le sang, l'histoire et la culture et doivent tenir compte des impératifs économiques d'une région commune. Le peuple et le Gouvernement indiens tendent une fois de plus la main

de l'amitié au peuple et au Gouvernement pakistanais, en espérant qu'ils jugeront utile de partir sur un nouveau pied et de donner corps à la vision d'un grand poète indien, Mohammad Iqbal, que le Pakistan considère comme son poète national. J'en traduis le couplet,

"Allons, levons le voile de l'altérité,  
rapprochons les éloignés,  
Effaçons les traces de l'étrangeté."

**M. Akram** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) :

Je tiens à répondre à ce déferlement de haine que nous venons d'entendre de la part du représentant de l'Inde. Il a non seulement dérobé ses terres au peuple du Cachemire, mais maintenant il entend également dérober au Pakistan son poète national!

Le Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie intégrante de l'Inde. Dans la résolution 47 (1948) du Conseil de sécurité, on note que

"L'Inde et le Pakistan désirent que la question du rattachement de l'Etat de Jammu-et-Cachemire à l'Inde ou au Pakistan soit tranchée démocratiquement par un plébiscite libre et impartial." (*quatrième alinéa du préambule*)

Cette demande de plébiscite a été, entre autres, rappelée dans les résolutions 91 (1951) et 122 (1957) du Conseil de sécurité, et les résolutions de la Commission des Nations Unies sur l'Inde et le Pakistan, plus particulièrement dans ses résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949. L'Inde a refusé d'appliquer ces résolutions.

Les cartes de l'Organisation des Nations Unies - documents officiels des Nations Unies - indiquent toutes que Jammu-et-Cachemire est un territoire contesté. La question du Cachemire est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le dernier rapport du Secrétaire général fait mention de Jammu-et-Cachemire en indiquant que c'est une question qui doit être réglée entre l'Inde et le Pakistan. La plus ancienne opération de maintien de la paix des Nations Unies, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), est déployée sur la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire depuis 1949. Voilà ce qu'il en est de la théorie selon laquelle le Cachemire fait partie intégrante de l'Inde.

L'Accord de Simla n'a pas modifié le statut du Cachemire. Cet accord demandait un règlement définitif de la question de Jammu-et-Cachemire par des négociations bilatérales ou tout autre moyen convenu entre les parties. Le Pakistan s'est efforcé de procéder à des négociations bilatérales avec l'Inde. Nous avons écrit au Premier Ministre de l'Inde en 1992, au niveau de notre Premier

Ministre. Pour toute réponse, on nous a claqué la porte au nez. L'Inde a refusé d'examiner la question du Cachemire dans des négociations bilatérales.

Le représentant de l'Inde a déclaré que l'auto-détermination au Cachemire compromettrait l'intégrité territoriale de l'Inde. L'intégrité territoriale s'applique seulement aux territoires qui font partie des Etats, pas aux territoires qui sont contestés, ni aux territoires dont le statut n'a pas été déterminé. L'Inde est un occupant colonial du Cachemire depuis 1947. Elle mérite d'être traitée en tant que puissance coloniale. Un peuple qui lutte contre l'occupation coloniale pour obtenir son droit à l'autodétermination a le droit de lutter par tous les moyens possibles.

L'Inde s'est efforcée de ternir la lutte des Cachemiriens en la présentant comme du terrorisme. Le Pakistan condamne le terrorisme. Le terrorisme sous-entend une violence aveugle contre des personnes innocentes. Mais lorsqu'un peuple est soumis à l'occupation étrangère, lorsque ses maisons sont envahies, ses fils tués et ses femmes violées, n'a-t-il pas alors le droit de prendre les armes pour se défendre? Comme l'a dit un homme d'affaires cachemirien, selon le *Los Angeles Times* du 29 août,

"C'est maintenant une question de survie. Ils entrent dans nos maisons et tuent nos enfants... Je suis grand-père et parfois, j'ai l'impression que je dois prendre un fusil."

Si les Cachemiriens sont considérés comme des terroristes, alors il doit en être de même pour tous ces fils et filles courageux qui ont lutté contre le colonialisme par tous les moyens à leur disposition et ont acquis la liberté pour la vaste majorité des Etats représentés ici ce soir. Si les Cachemiriens sont des terroristes, il faut alors considérer la plupart des Etats représentés ici comme des produits du terrorisme.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue récemment à Vienne a pris tout particulièrement note de la situation des peuples vivant sous domination coloniale et autre forme de domination étrangère ou d'occupation étrangère, et a reconnu leur droit de prendre des mesures légitimes, conformément à la Charte des Nations Unies, pour réaliser leur droit inaliénable à l'autodétermination. La campagne menée par l'Inde au Cachemire est simplement du terrorisme d'Etat. Le Sommet des pays non alignés à Jakarta a décrit la répression de la lutte d'un peuple pour l'autodétermination comme étant la pire forme de terrorisme, et pour les Cachemiriens, c'est la torture. Je cite un rapport de l'International Federation of Lawyers for Human Rights :

"Des gens, surtout de jeunes hommes, sont torturés au Cachemire tous les jours... Il existe des preuves exhaustives rassemblées par des observateurs des droits de l'homme, par des avocats et des médecins pour appuyer cette assertion... Les méthodes employées sont barbares, inhumaines et incroyablement vicieuses. Les détenus sont battus avec des barres ou des lattes; ils sont fouettés avec des câbles flexibles; ils sont soumis à des chocs électriques..."

Je n'irai pas plus loin; c'est trop inhumain pour être raconté ici.

Amnesty International : "La torture est pratiquée systématiquement au Jammu-et-Cachemire."

Viol : cet après-midi, nous avons parlé de Kunan Poshpora. Le 10 octobre 1992, le village de Chak Saidapara a été le site d'un autre viol massif par l'armée indienne. Le rapport d'Asia Watch mentionne qu'alors que le conflit au Cachemire entre dans sa quatrième année, les autorités centrales et d'Etat n'ont pas fait grand-chose pour mettre fin à la pratique très répandue du viol par les forces de sécurité indiennes. L'incendie volontaire a été une arme dans la stratégie anti-insurrectionnelle de l'Inde au Cachemire depuis 1990.

Massacre : Sopura, le 6 janvier 1993. Batekote, le 1er octobre 1992. Nasrullahpora, le 13 juillet 1992. La liste est infinie.

Le représentant de l'Inde a choisi de parler du Pakistan en des termes empruntés à un lexique que l'on ne devrait pas utiliser à l'égard de son voisin. Qu'on me permette de lui rappeler qu'au Pakistan, nous avons une démocratie qui fonctionne. Aucune région du Pakistan n'est soumise à l'état d'urgence, comme le Cachemire. Contrairement à l'Inde, nous n'avons pas de pogroms au Pakistan. En Inde, depuis 1947, 100 000 musulmans ont péri par suite d'actes de frénésie religieuse et de violence collective. Au Pakistan, nous ne nous contentons pas de proclamer la démocratie, nous la pratiquons. Nous ne prétendons pas, comme l'Inde, être parfaits. Mais nous sommes certainement meilleurs que l'Inde, un pays qui apparaît de plus en plus comme l'homme malade d'Asie, déchiré par des dissensions internes, divisé en castes, classes et nationalités, secoué par les forces irrationnelles et meurtrières de l'intégrisme hindou, gouverné par l'indécision et l'ambiguïté, prompt à s'en prendre à ses voisins et enclin au recours à la force, un pays qui s'est engagé dans 17 guerres différentes depuis son indépendance, chiffre record que n'importe quel Etat représenté ici n'arrive à égaler.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais rappeler aux membres que les déclarations faites au titre du droit de réponse sont limitées, pour la deuxième intervention, à cinq minutes.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. Ansari** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) :

Nous nous voyons contraints de prendre la parole une deuxième fois.

Le représentant du Pakistan n'a rien ajouté que les membres de cette assemblée ne sachent déjà. Ses remarques évoquent un autre couplet du poète Iqbal qui, d'ailleurs, est né Indien et est mort Indien : "Il participe non pas à une quête sérieuse, mais choisit avidement l'émulation aveugle". Ma délégation estime inutile d'ajouter quoi que ce soit à cette description parfaitement adaptée.

*La séance est levée à 21 h 30.*

---